

COLLEGE DOCTORAL – AXE QUALITE

REVUE DE DIRECTION

PREMIERE ANNEE DE FONCTIONNEMENT DU  
DOCTORAT UPSACLAY

STRATEGIE ET ENJEUX, SWOT

BILAN D'INDICATEURS ET RAPPORTS D'ENQUETES

RELEVÉ DES DECISIONS D'AMÉLIORATION

**Le 18 Février 2016**

## Avertissement

Ce rapport a été préparé et rédigé à l'issue du premier cycle d'admission, inscription et soutenance par le comité de pilotage de l'Axe Qualité Doctorat de l'Université Paris Saclay, composé de Sylvie ROYER, responsable de l'axe qualité, Sylvie POMMIER, Jean Loic MONTAIGNE, Fabienne GOLDFARB, Sylvie THIERY, Cristina PORLON, Christine DUVAUX PONTER, Irina VASSILEVA, Audrey BOURGEOIS, Matras KADIATOU, Nicolas POMPIU.

Il comprend :

- Une présentation de la **stratégie et des enjeux**, une note SWOT (S. Pommier)
- Un **bilan des indicateurs d'activité** systématiques de la formation doctorale de l'Université Paris Saclay, réalisé à partir de données issues de l'ensemble des dossiers d'inscriptions et de soutenance enregistrés à la date du 30 Janvier 2016 (S. Pommier)
- Des **rapports d'enquêtes réalisés** auprès des acteurs de la formation doctorale qui étaient invités, sur la base du volontariat et en garantissant leur anonymat, à faire part de leur retour d'expérience afin d'améliorer le cadre de la formation doctorale. Quatre enquêtes ont été réalisées à cet effet :
  - o auprès des doctorants inscrits à la fin de l'année 2015, (S. Pommier, S. Thiery)
  - o auprès des encadrants enregistrés dans la base de données à la fin de l'année 2015, (F. Goldfarb, A. Bourgeois)
  - o auprès des personnels des services documentaires agissant pour le dépôt légal et le signalement des thèses en préparation, (S. Royer, C. Porlon)
  - o auprès des personnels d'assistance pédagogique des écoles doctorales et des services en charge de la scolarité doctorale des établissements, (S. Royer)
- Un **relevé des décisions d'amélioration** prise après débat, en conseil du collège doctoral au cours de la revue de direction du 10 Février 2016, après la revue de la stratégie et des enjeux, du bilan d'indicateurs et de l'analyse des enquêtes. (S. Pommier)



**Ce rapport appelle les remarques préliminaires suivantes.**

- Le texte présentant la **stratégie et les enjeux** est la version française de la partie portant sur la formation doctorale du rapport IDEX déposé le 22 décembre 2015. Ce texte est complété par une note SWOT, qui éclaire les choix d'organisation qui ont été effectués, par l'analyse qui a été faite de la situation. Ce document avait été établi en Juillet 2015 en vue de la négociation des budgets.
- Concernant le **bilan d'indicateurs**, l'échantillon est de taille **suffisante**, il est **représentatif** et les données sont **objectives**. Cependant, certaines informations devront être prises avec prudence (lorsque c'est le cas, c'est précisé dans le document) si le mode de collecte ne garantit pas leur **fiabilité** (incompréhension par les doctorants de la question posée, non exclusivité mutuelle des réponses possibles ...).
- Les **enquêtes** auprès des encadrants et des doctorants étaient basées sur le volontariat et l'anonymat, et appelaient des réponses de nature subjective (ressenti sur l'accueil par exemple) et des commentaires libres permettant de faire des suggestions et des critiques. Les réponses sont donc **significatives** en particulier lorsqu'elles ont été accompagnées de commentaires et éclairent le bilan d'indicateur qui reste très factuel. Cependant, il faut avoir en tête, à la lecture du rapport, qu'elles ne sont pas **représentatives** : l'échantillon n'est ni représentatif **quantitativement** (quelques centaines de répondants, parfois quelques unités dans certaines écoles doctorales, assez rarement accompagnées de commentaires), **ni qualitativement** (comme ils étaient appelés à répondre pour améliorer le fonctionnement du système, l'enquête produit un biais de sélection des personnes qui ont le plus de critiques et de demandes d'amélioration à formuler).
- Concernant les enquêtes auprès des personnels consultés, le nombre de répondants est faible (quelques dizaines), mais les réponses sont à la fois **significatives et représentatives**, une très grande majorité des personnels consultés a répondu et les répondants ont quasi-systématiquement accompagné leurs réponses de commentaires constructifs et critiques, qui ne sont pas tous retranscrits dans le rapport d'enquête pour ne pas alourdir le texte, mais qui sont presque tous directement exploitables pour améliorer le fonctionnement.



COLLEGE DOCTORAL – AXE QUALITE

## STRATEGIE ET ENJEUX

LES AXES DE LA POLITIQUE DE FORMATION  
DOCTORALE DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

**Le 18 Février 2016**

## Table des matières

1. Définition de la trajectoire, lignes directrices.....	3
1. Regroupement des doctorants sur la base de leur domaine d'expertise.....	4
2. Regroupement des doctorants sur la base de leurs projets professionnels .....	5
3. Mise en réseau des personnes œuvrant pour l'organisation de la formation doctorale.....	6
4. Actions et projets menés ou coordonnés au niveau du collège doctoral .....	7
5. Actions distribuées dans les établissements.....	7
2. Méthode et principales réalisations .....	8
1. Conception (sept. 2011 – sept. 2014).....	8
2. Construction (sept. 2014 – déc. 2015).....	9
3. Mise en œuvre (Avr. 2015 → ).....	10
3. Témoignages.....	12



## 1. Définition de la trajectoire, lignes directrices

La création d'un doctorat unique porté par l'Université Paris-Saclay était l'un des engagements de l'IDEX Paris-Saclay et porte l'ambition partagée affirmée de faire du diplôme de doctorat de l'Université Paris-Saclay un diplôme phare qui participe à la renommée et à l'attractivité internationale de l'Université Paris-Saclay.

---

### Principales **missions nationales** associées à l'accréditation (L612-7) :

- formation **par la recherche** [...]
- encadrement scientifique **personnalisé** de la meilleure qualité
- formation **collective**, avec trois objectifs : conforter la culture scientifique des doctorants, leur apporter une ouverture internationale, préparer leur devenir professionnel,

### Principes **pour une formation doctorale innovante EU** :

- recherche d'excellence,
  - ouverture internationale,
  - interdisciplinarité,
  - environnement institutionnel attractif,
  - mise en contact avec les secteurs d'emploi,
  - développement de compétences transférables,
  - démarche d'assurance qualité,
- 

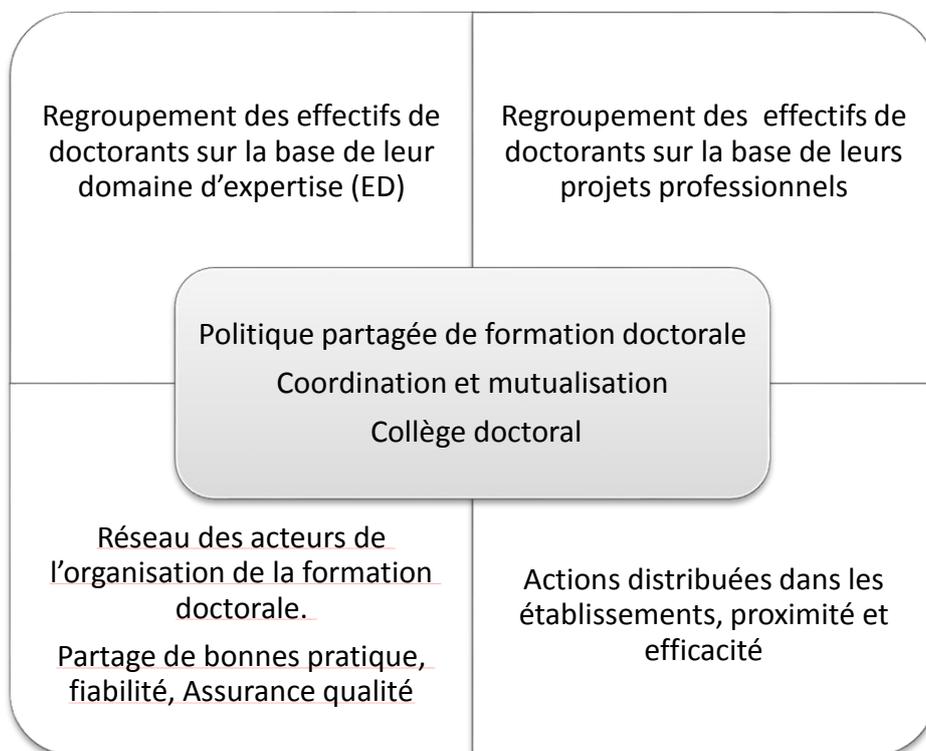
Pour réaliser cette ambition, nous avons défini une trajectoire commune permettant d'agir avec **efficacité** pour la **visibilité**, la **lisibilité** et l'**attractivité** de la formation doctorale, dans le cadre des missions nationales associées à l'accréditation et des principes européens pour une formation doctorale innovante.

Les principales lignes directrices que nous suivons pour la construction de l'espace doctoral commun peuvent être résumées ainsi :

- donner de la **visibilité** à notre dispositif de formation doctoral et à nos actions en s'appuyant sur le **regroupement** des forces des établissements membres de l'Université Paris Saclay, et la mutualisation de nos actions
- donner de la **lisibilité**, d'une part par la voie organisationnelle, en assurant la cohérence entre les périmètres des structures mises en place et les missions qu'elles auront à remplir, et d'autre part en se plaçant dans le cadre d'une démarche qualité portant sur les processus et l'organisation,

- augmenter l'**attractivité** internationale de la formation doctorale, vis-à-vis des futurs doctorants potentiels comme des milieux socio-économiques et académiques susceptibles de les accueillir une fois diplômés, en partageant la diversité des expériences et des pratiques des établissements membres, chaque fois que possible en généralisant à tous les meilleures pratiques de chacun et sinon en mettant en place des dispositifs permettant la convergence et l'harmonisation à terme vers les meilleures pratiques
- maintenir ou augmenter l'**efficacité** du dispositif, en partageant les attributions entre les structures opérationnelles communes et entre les établissements selon le niveau de mutualisation le mieux adapté à la question traitée.

De ces lignes directrices découle directement la structuration retenue pour l'espace doctoral et la répartition des attributions, entre les établissements, les écoles doctorales et le collège doctoral.



## 1. Regroupement des doctorants sur la base de leur domaine d'expertise

La restructuration des **écoles doctorales** a permis de **regrouper les effectifs de doctorants** inter-établissements sur la base de leurs domaines d'expertise. De l'ordre de 5500 doctorants sont répartis dans vingt écoles doctorales disciplinaires ou thématiques ou dédiée à un enjeu de société. Chacune compte plus d'une centaine de doctorants et a atteint la taille critique permettant

d'offrir à tous les doctorants :

- des formations (cycles de séminaires doctoraux, écoles d'été, etc.) qui leur permettront de conforter leur culture scientifique avec une ouverture interdisciplinaire et internationale, et dans lesquelles interviendront des chercheurs au meilleur niveau international, et avec qui les doctorants pourront bénéficier d'échanges scientifiques.
- des cadres ou des activités, tels que des colloques de jeunes chercheurs, permettant aux doctorants de développer des compétences transférables de chercheurs (présenter ses travaux par exemple) et de bénéficier d'échanges scientifiques avec leurs pairs.

Le regroupement permet de fonctionner en s'appuyant sur un réseau de contacts internationaux plus large et plus complet, d'être plus attractif pour les meilleurs chercheurs internationaux en leur assurant un public d'au moins une centaine de jeunes chercheurs dans leur domaine, et de mutualiser les coûts.

## 2. Regroupement des doctorants sur la base de leurs projets professionnels

La restructuration et la construction d'un espace doctoral commun permet de construire, ensemble, une offre de formation complète, dédiée aux devenirs professionnels des docteurs, en lien avec les secteurs d'emploi, qu'aucun établissement n'est en mesure de proposer seul actuellement et de faire bénéficier à l'ensemble des doctorants de l'Université Paris Saclay des savoirs faire, des compétences et des réseaux professionnels de chacun des établissements membres et partenaires en matière de devenir professionnel pour chacune des 8 catégories de devenirs professionnels identifiées.

- chercheur ou mission de recherche d'un enseignant-chercheur, en milieu académique,
- mission d'enseignement d'un enseignant-chercheur, enseignant du supérieur,
- métiers d'accompagnement et support à la recherche, l'innovation et la valorisation, support au développement des Spin Off et Start-up,
- chercheur en entreprise, R&D du secteur privé,
- entrepreneur des domaines innovants
- pilotage de la recherche et de l'innovation, gestion de projets innovants, pilotage de structures innovantes
- médiation scientifique, communication et journalisme scientifique, édition scientifique, relations internationales
- conseil, études et expertise dans des organisations, cabinets ou sociétés fournissant des prestations intellectuelles, une expertise prospective ou stratégique

La mise en place de ces parcours de formation a fait l'objet d'un appel à projet « formation innovante » dans le cadre de l'IDEX, et les parcours doivent ouvrir en Septembre 2016.



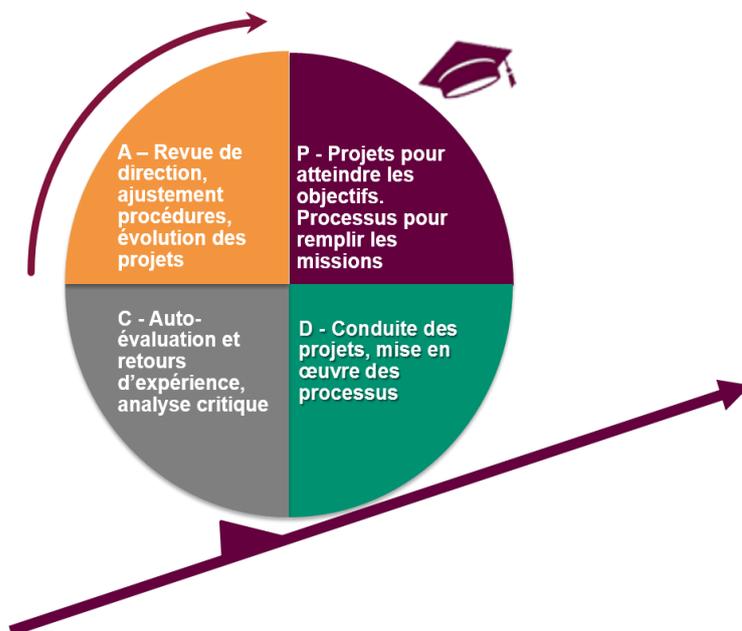
Ces parcours seront proposés au catalogue commun des formations transverses du **collège doctoral**.

Leur animation et leur fonctionnement reposera sur **le principe de subsidiarité**, dans le cadre d'une coordination d'ensemble au niveau du collège doctoral. La conception et le pilotage de chaque parcours a d'ores et déjà été pris en charge par un ou deux établissements, qui en assureront le fonctionnement perenne. Ces parcours seront ouverts à l'ensemble des doctorants de l'Université Paris-Saclay.

### 3. Mise en réseau des personnes œuvrant pour l'organisation de la formation doctorale.

La restructuration est fondée sur la mise en place de modes de travail en réseau, de toutes les personnes œuvrant pour l'organisation de la formation doctorale. Cette mise en réseau permet le partage des bonnes pratiques, augmente la fiabilité, l'information mutuelle et l'entraide.

Le travail en réseau a déjà permis de s'accorder sur les critères, exigences et procédures, en matière de formation doctorale, de les formaliser et de les diffuser.



Ceci constitue la première étape de la démarche qualité (cf. critères de la commission européenne).

Près de **90** directeurs et directeurs adjoints d'écoles doctorales, plus de **60** assistants pédagogiques d'ED ou des services de scolarité, **15** correspondants des bibliothèques en charge du dépôt ou du signalement des

thèses travaillent désormais quotidiennement en réseau.

#### 4. Actions et projets menés ou coordonnés au niveau du collège doctoral

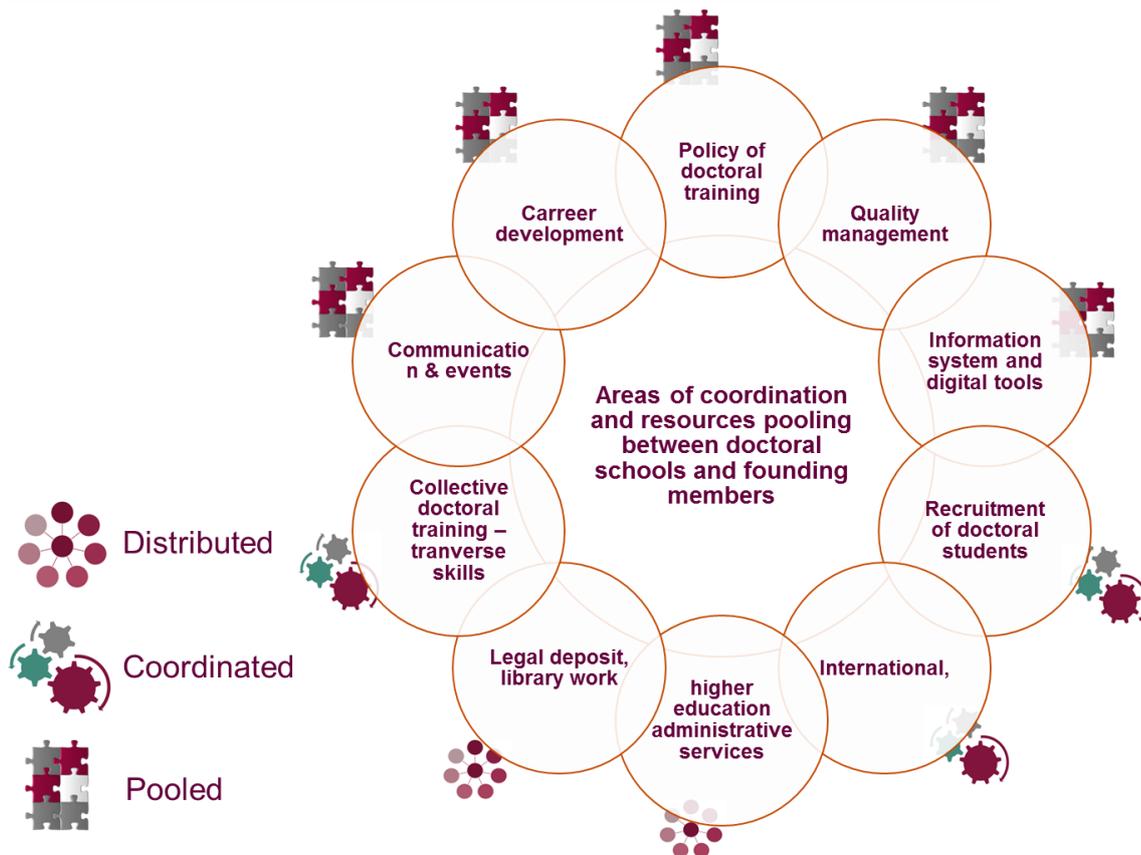
La mutualisation ou la coordination, d'actions ou de projets communs, est mise en œuvre au niveau du collège doctoral, dès lors que ceux-ci sont transverses à l'ensemble des domaines disciplinaires ou thématique et à l'ensemble des établissements, et que la mutualisation apporte un avantage certain en termes de visibilité, de lisibilité ou d'attractivité. Les questions suivantes ont été identifiées comme devant relever d'une mutualisation ou d'une coordination au niveau du collège doctoral :

- contribution à l'élaboration de la politique doctorale, charte du doctorat,
- critères et procédures de sélection des doctorants,
- démarche qualité, veille réglementaire,
- système d'information,
- communication & animation, cérémonie de remise des diplômes, MT180,
- mise en contact avec les secteurs d'emploi, forum, observatoire du devenir professionnel
- parcours de formation « métier »,
- cotutelles internationales de thèses,

#### 5. Actions distribuées dans les établissements

A l'inverse, chaque fois que la mutualisation ne permet pas de gagner significativement en efficacité, lisibilité, visibilité ou attractivité, la mise en œuvre de la formation doctorale est renvoyée au plus près des sites et des établissements, avec une coordination légère au niveau du collège doctoral, c'est le cas en particulier de l'activité des services de scolarité, de la maîtrise documentaire, du dépôt légal des thèses, de la gestion des modules de formation transverse etc.





## 2. Méthode et principales réalisations

Trois périodes principales, passées et à venir, peuvent être distinguées auxquelles sont associées des modalités différentes de travail collaboratif et de pilotage.

### 1. Conception (sept. 2011 – sept. 2014)

L'impulsion initiale de ce projet a été donnée par les chefs des établissements membres en 2011, qui ont fait du **doctorat commun et de l'accréditation de la ComUE** un des engagements de l'IDEX.

La préparation de cette accréditation a largement mobilisé toute la communauté des enseignants-chercheurs et chercheurs des établissements. La préparation des projets de chacune des **écoles doctorales** s'est effectuée d'Août 2012 à Octobre 2013, avec une mobilisation particulière de la communauté, lorsque des écoles doctorales de site pluridisciplinaires étaient arrêtées, afin de mettre en place, dans un cadre inter-établissement, des écoles doctorales « Université Paris-Saclay » sur une base thématique ou disciplinaire. Pour cela des groupes de travail

« bottom-up » d'enseignants chercheurs et chercheurs issus des divers établissements et unités de recherche se sont mis en place, pour chaque projet d'école doctorale.

Le principe d'une organisation en **collège doctoral**, chargé de coordonner et mutualiser au mieux les actions de nouvelles écoles doctorales, a été formalisé par le groupe de travail « Espace doctoral », composés de membres désignés par les établissements, de juillet 2012 à novembre 2013.

L'ensemble de ces projets a été évalué très positivement par l'AERES en janvier 2014 et par le CNESER en avril 2015. L'arrêté d'accréditation du 10 juillet 2015 crée 17 écoles doctorales portées par l'Université Paris-Saclay, qui devient co-accréditée sur 3 autres écoles doctorales existantes portées par des établissements de Paris intra-muros.

## 2. Construction (sept. 2014 – déc. 2015)

A partir de Septembre 2014, a été entamée la mise en place de l'ensemble des éléments nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre les projets. Sept groupes de travail (système d'information, communication, animation, moyens & budget, charte et règlements intérieur, procédure et qualité, formations transverses) ont été constitués, sur la base du volontariat, et ont impliqué au total un peu plus de 70 personnes. Ces groupes comprenaient des membres des équipes de direction des écoles doctorales, des doctorants, des représentants d'établissements et des représentants des diverses branches métiers concernées (scolarité, communication, bibliothèque, international, juridique, informatique) et ont été coordonnés par une chargée de mission.

Leur travail collaboratif a permis de mettre en place un système d'information commun (adum) et les bases de données de chaque école doctorale, de rédiger un premier projet de charte des thèses, les modèles des règlements intérieurs des écoles doctorales, les modèles des conventions de cotutelles, des conventions de co-accréditation, d'établir et de formaliser pour chaque processus (admission, inscription, formation, soutenance etc.) des procédures communes, transparentes, et précisant les interventions de chacun des acteurs (du doctorant jusqu'au chef d'établissement), de mettre en place des pages web et d'autres supports de communication (plaquettes, affiches etc...), et d'organiser ou co-organiser des événements fédérateurs (cérémonie de remise des diplômes, journée des masters, forum PhD talent, forum Cifre, MT 180).



En parallèle des formations internes ont été mises en place, pour permettre aux équipes des écoles doctorales et aux personnels des scolarités et des bibliothèques de maîtriser le système d'information adum, la réalisation des pages web et l'ensemble des procédures communes.

### 3. Mise en œuvre (Avr. 2015 → )

Dans cette phase, les modalités de pilotage ont à nouveau évolué avec l'installation des équipes de direction et des conseils, des écoles doctorales et du collège doctoral, qui ont remplacé progressivement les groupes de travail.

Depuis Avril 2015, nous sommes entrés en mode opérationnel, avec la sélection, l'inscription et la ré-inscription de 5000 doctorants dans le nouveau système, l'organisation des soutenances et la préparation du nouveau cycle d'admission.

Une des **réalisations les plus transformantes** de l'année 2015, a été la mise en place d'une procédure commune pour l'Université Paris Saclay **d'admission des doctorants**, qui stipule que le recrutement de tous les doctorants d'une même école doctorale, quel que soit leur mode de financement, se fait selon des modalités communes. La sélection des doctorants pour les quelques 300 contrats doctoraux des établissements a été confiée aux écoles doctorales et coordonnée en collège doctoral. Dès la campagne 2015 des commissions de sélection ont été mises en place (phase 1 sélection sur dossier, phase 2 audition du ou des candidats retenu(s) sur dossier ou entretien) et cela de manière systématique en mode concours, pour toutes les écoles doctorales, mais qui reste encore à généraliser en 2016, hors mode concours, pour certaines écoles doctorales.

Un **autre jalon important** a été l'adoption, pour l'année 2016, d'un **premier budget de fonctionnement entièrement mutualisé** (527 k€) pour les écoles doctorales, abondé par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et tenant compte des apports « en nature » de chacun, ainsi qu'un budget commun pour le collège doctoral (353 k€) soutenu en partie par l'IDEX et abondé par chacun des membres de la ComUE.

Le grand nombre de doctorants, d'écoles doctorales et d'établissements concernés et la profonde restructuration qui est engagée font qu'assurer un fonctionnement harmonisé et



performant représente un véritable défi. Cette transformation ne pourra atteindre ses objectifs et les maintenir dans le temps avec la lisibilité et la transparence, attendue des partenaires et nécessaire à son pilotage, à sa maîtrise et à son suivi, qu'à la condition de l'inscrire dans une démarche qualité. Il a donc été décidé de s'appuyer sur la norme ISO 9001 pour la mise en place, la maîtrise et le suivi des activités de formation doctorale au sein de l'Université Paris Saclay et de s'engager dans une **certification**. Ceci implique la mise en place d'audits internes et externes sur une base annuelle, d'enquêtes de satisfaction et de revues de direction sur une base annuelle pour pouvoir efficacement améliorer les processus.

En complément des outils numériques d'enquête (de satisfaction, sur le devenir professionnel des docteurs, sur l'attractivité) et de consultation massive (plateforme Cap Collectif pour la révision de la charte des thèses) seront mis en place pour nourrir les réflexions sur les évolutions à apporter au système et pour suivre l'ensemble de l'activité.



### 3. Témoignages

---

La mise en place de l'ED « Sciences de l'Homme et de la Société » a été un grand défi : moins d'une année pour passer des ED d'établissements à une seule grande école doctorale avec près de 1000 doctorants et plus de 300 HDR. C'est donc une grande satisfaction d'avoir gagné ce pari, même si les délais ont dû être un peu allongés. Les « coûts de transaction » entre les services de la douzaine d'établissements concernés ont été élevés et quelque peu chronophages : nous souhaitons que le système d'information soit beaucoup plus intégrateur et convivial, en particulier pour les doctorants. Restent les formations doctorales à faire exister, autre enjeu stratégique !

Jean-Pierre Durand, Directeur adjoint de l'ED SHS, Co-responsable du Pôle Sciences sociales et Humanités (SSH), Professeur de l'Université d'Evry Val d'Essonne

---

J'ai été membre du groupe de travail (GT) pour la mise en place des ED de Paris-Saclay depuis 2012. Le travail au sein de ce GT a été passionnant car il consistait à redéfinir les contours des ED des différents établissements dont un certain nombre, comme celles des grandes écoles (Ecole Centrale Paris, Ecole Polytechnique, l'ENS-Cachan...), étaient des écoles de sites pluridisciplinaires. L'enjeu a été d'élaborer des ED thématiques inter-établissements, coopérées par ces derniers. L'ambiance au sein du GT s'est révélée très riche et consensuelle, où chacun a affiché une volonté d'aboutir à un espace doctoral commun de référence.

Benoît GOYEAU, Directeur de l'Ecole Doctorale SMEMaG de Paris-Saclay, Professeur des Universités à Centrale-Supélec, Ancien directeur de l'Ecole Doctorale de l'Ecole Centrale Paris

---



---

Actuellement doctorant en 3ème année au sein de l'Institut d'Optique Graduate School (Laboratoire Charles Fabry) et de l'Université Paris-Sud (Institut d'Electronique Fondamentale), je travaille dans le domaine des nanosciences et tout particulièrement sur l'amélioration des biocapteurs plasmoniques. Dans le cadre de ma thèse, je suis amené à faire la jonction entre différents domaines (physique, chimie et biologie) et je souhaitais apporter ma vision d'ensemble à la création de Paris-Saclay. Je voulais également découvrir le mode de fonctionnement de la ComUE et aider les doctorants à s'y sentir intégrés. De ce fait, j'ai participé au groupe de travail sur le site web de l'université et notamment sur la partie doctorat en indiquant les rubriques web qui seraient utiles et pertinentes pour les doctorants. Par la suite, j'ai été élu avec 9 autres doctorants, en tant que représentant des doctorants au Conseil Académique. Dans cette instance, nous donnons notre avis sur divers points, dont la charte des thèses. J'ai également assuré par intérim, jusqu'aux élections de décembre, la présence d'un représentant des doctorants au sein du Collège Doctoral pendant lequel j'ai contribué, après discussion avec un maximum de doctorants, à donner notre point de vue sur la charte des thèses, les formations et le fonctionnement des écoles doctorales.

Jean François Bryche, représentant élu des doctorants au conseil académique de l'Université Paris Saclay

---

---

Je crois que mon parcours atypique témoigne -s'il en était besoin- de l'esprit d'ouverture de l'université Paris Saclay. En effet, en tant que cadre expérimenté de la fonction publique et à aujourd'hui presque quarante ans, je poursuis des études dans le cadre de la formation continue.

Après avoir validé un Master 2 dans la filière Droit, économie, gestion, auprès de l'Institut Supérieur de Management, j'ai pu m'inscrire en doctorat au sein du Larequoi (l'un des laboratoires de recherche en management de l'USQV). Ce qui me permet à présent d'effectuer des travaux de recherche en sciences de gestion sous la direction du Professeur Gilles ROUET. La constitution de la liste électorale « Solidarité Paris-Saclay » et l'élaboration de notre profession de foi ont été l'occasion de riches échanges entre doctorants issus des différentes composantes du cluster Paris Saclay. La plupart d'entre nous a fait connaissance à cette occasion. La richesse du dialogue que nous avons établi nous a permis de tracer une esquisse de nos ambitions pour l'avenir du doctorat unique Paris Saclay.

Nous sommes un peu comme les bâtisseurs d'autrefois qui travaillaient sur des chantiers dont la durée dépassait souvent l'échelle de leur propre vie. Nous perpétons ainsi modestement l'acte de transmission inhérent au principe même d'Université.

« Perpétuer l'acte de transmission »

Dany MONT, représentant élu des doctorants au conseil du collège doctoral de l'Université Paris Saclay

---



## 4 SWOT

---

L'objet de cette note est de présenter, brièvement, l'analyse de la situation actuelle qui sous-tend la réflexion sur la restructuration de l'activité de formation doctorale au sein de l'Université Paris Saclay. Cette note présente brièvement les points forts et les points faibles de l'activité de formation doctorale en général, les opportunités apportées par l'accréditation de l'Université Paris-Saclay, les difficultés à surmonter et les sujets de vigilance.

### MISSIONS, ENJEUX ET AMBITIONS

#### MISSIONS CONFIEES VIA L'ACCREDITATION :

L612-7 Code de l'éducation : extrait

«

Les formations doctorales sont organisées dans le cadre d'écoles doctorales [...].

Elles comprennent

- un encadrement scientifique **personnalisé** de la meilleure qualité
- ainsi qu'une **formation collective** comportant des enseignements, séminaires ou stages destinés à
  - ↳ conforter la **culture scientifique** des doctorants,
  - ↳ préparer leur insertion professionnelle ou leur **poursuite de carrière** dans le secteur public comme dans le secteur privé
  - ↳ favoriser leur **ouverture internationale**.

#### AMBITIONS

Faire du doctorat de l'université Paris-Saclay un **diplôme phare**, qui participe à la **renommée et à l'attractivité internationale** de l'université et qui apporte aux docteurs de l'Université Paris-Saclay une **dimension internationale** et les conditions pour un **devenir professionnel optimal** dans l'ensemble des secteurs professionnels d'activité des docteurs, aux niveaux national et international.

#### ENJEUX

Assurer la qualité et la reconnaissance, académique **et** par les milieux socio-économiques, de la formation doctorale de l'Université Paris-Saclay, **à l'aune des critères internationaux** (European Commission (2011) : Principles for innovative doctoral training) :

- une recherche d'excellence,
- une démarche qualité,
- un environnement de recherche encourageant l'interdisciplinarité,
- une ouverture internationale,
- une mise en contact avec les secteurs d'emploi des docteurs,
- le développement de compétences transférables,
- un environnement institutionnel attractif.



## FORCES

### POUR LE DOCTORAT EN GENERAL

- un diplôme d'excellence (moins de 2% d'une classe d'âge accède au grade de docteur), faisant l'objet d'un cadrage réglementaire exigeant, précisant clairement les missions confiées aux écoles doctorales, (L612-7), et détaillant leurs modalités de mise en œuvre (1, 2, 3).
- la **reconnaissance internationale** du diplôme,
- les spécificités de la formation par la recherche (travaux de recherche originaux, formation par projet, expérience professionnelle de recherche)

### POUR L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

- un exceptionnel potentiel d'encadrement et d'accueil des doctorants (300 unités de recherche, 3246 HDRs ou équivalents déjà enregistrés dans Adum, 2441 co-encadrants),
- une ouverture internationale forte (45% de doctorants étrangers, 5% des nouveaux inscrits en doctorat en cotutelle internationale),
- l'importance des organismes de recherche,
- une culture du partenariat avec les milieux socio-économiques et industriels bien établie (ex. 10% des nouveaux doctorants contrats CIFRE ou entreprise) et des dispositifs de préparation du devenir professionnel qui fonctionnent, (par ex. doctoriales organisées par X, UPSud, UVSQ),
- la présence de nombreux centres de R&D d'entreprises sur le territoire de la ComUE,
- des conditions « institutionnelles » et des pratiques de formation doctorale plutôt plus attractives que la moyenne nationale (ex. : pour 1385 nouveaux inscrits en 2013-2014, seuls 25 l'ont été sans aucun financement, moins de 2%)
- des établissements ayant développé des pratiques « modèles », reconnues en matière de formation doctorale (par ex. AgroParisTech pour l'approche en compétences, UPSud pour la certification ISO9001, ENS Cachan pour les formations d'enseignement du supérieur...),
- Une exigence partagée de qualité et une volonté de convergence vers les meilleures pratiques,

## FAIBLESSES

### POUR LE DOCTORAT EN GENERAL

- un cadre réglementaire parfois trop prescriptif et ayant besoin d'une rénovation **sur certains points**.
- une certaine méconnaissance des rôles et missions des écoles doctorales (structures apparues vers 1992, généralisées en 1998)
- une formation doctorale dont la lisibilité doit encore être renforcée vis à vis des employeurs hors des secteurs de recherche privés et publics (les emplois, publics ou privés, avec une mission de recherche ne représentent que la moitié des recrutements de docteurs)
- un coût de formation élevé : en particulier pour le **financement des doctorants** ;
- une **fragmentation** des effectifs de doctorants trop importante entre les différents établissements, avec **trois conséquences principales**,
  1. une **proportion** souvent insuffisante **de doctorants**, parmi l'ensemble des étudiants d'un établissement, pour que le doctorat puisse être vraiment au cœur de la stratégie de l'établissement (les établissements d'enseignement supérieur délivrent **7 fois moins** de diplômes de doctorats que de diplômes donnant le grade de master),
  2. des **effectifs de doctorants** parfois insuffisants pour que l'établissement puisse proposer des formations collectives répondant bien à l'ensemble des missions confiées et bien adaptées aux besoins de chacune des catégories de doctorants (catégories par domaine **thématique ou disciplinaire** et catégories par **projet professionnel**)
  3. des **effectifs**, également insuffisants, **de personnels** œuvrant, à divers niveaux dans l'établissement, pour l'organisation de la formation doctorale, conduisant à un certain isolement dans leur cœur de métier (limitant le partage des bonnes pratiques, l'entraide, la formation par les pairs ; fragilité liée au faible nombre de personnes) et, parfois, à un manque de connaissance ou de reconnaissance, de la part de leur activité lié au doctorat.



## OPPORTUNITES

### POUR LE DOCTORAT EN GENERAL :

- Une **mobilisation** ministérielle, avec une modernisation annoncée du cadre réglementaire pour 2016,
- Une mondialisation de l'activité socio-économique qui est plutôt favorable aux diplômés et aux diplômés ayant une **dimension internationale**,
- un contexte dans lequel l'effort de R&D est perçu comme un facteur de succès pour les entreprises, ce qui favorise les diplômés ayant une **dimension recherche** et participe également à une meilleure reconnaissance de la formation par la recherche ([voir MydocPro](#)),
- le **développement de la bibliométrie** qui permettra de mieux faire reconnaître la contribution des doctorants à la production scientifique globale,

### POUR L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

- Le doctorat est inscrit résolument dans la stratégie de la ComUE (et fait partie des engagements pris en 2011 dans l'IDEX).
- L'accréditation du doctorat au niveau de la ComUE et la mutualisation qui en découle, permet :
  1. de donner une plus grande **visibilité et lisibilité** à l'ensemble de l'activité de formation doctorale (diplôme commun, charte des thèses unique et processus communs...)
  2. d'atteindre, **dans chaque école doctorale**, des effectifs de doctorants suffisants pour mobiliser plus efficacement des personnalités, au meilleur niveau international, pour intervenir dans des cycles de séminaires doctoraux ou des écoles thématiques, afin de **conforter la culture scientifique** des doctorants et afin de leur donner **une ouverture internationale**.
  3. d'atteindre des effectifs de doctorants **par catégorie de projet professionnel** qui soient suffisants pour que des parcours de formation **attractifs** soient mis en place dans lesquels seront organisées des rencontres et des échanges avec des professionnels des secteurs d'emploi concernés.
  4. que les effectifs des **personnes œuvrant pour l'organisation de la formation doctorale** soient suffisants pour créer des réseaux d'entraide, de partage des bonnes pratiques et de mutualisation des compétences.

## MENACES

### POUR LE DOCTORAT EN GENERAL :

- Un contexte réglementaire et institutionnel incertain et soumis à des pressions contradictoires,
- L'évolution des moyens ne suit pas l'évolution des objectifs et des ambitions (objectif Stranes 2015 : + 40% de docteurs par an, De 2012 à 2015 : + 150 000 étudiants **sans moyens en plus** [\[ref\]](#)),

### POUR L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

- La **visibilité internationale** ambitionnée pour l'Université Paris Saclay s'appliquera aux réussites comme aux **dysfonctionnements**, avec tous les risques que cela comporte en termes d'image de marque. L'attention portée à la **qualité** doit donc accompagner étroitement le développement de la **visibilité**, sur les processus principaux (sélection des doctorants, suivi, formation, soutenance).
- Des attentes fortes. Chacun attend, du fait de l'effort conséquent de restructuration, que Paris-Saclay apporte un plus par rapport à ce qui était déjà offert par l'établissement, la régression n'étant pas acceptable. Paris-Saclay doit donc faire, pour tous, sur chaque sujet, mieux que ce qui était fait dans chacun des établissements. Ces attentes sont bénéfiques, car elles permettront de converger, à terme, vers les meilleures pratiques de chacun, mais elles peuvent être contreproductives, si elles conditionnent les moyens et efforts nécessaires à l'obtention des résultats, à la démonstration préalable de l'obtention de ces résultats, et si les exigences sont au-delà des capacités de réalisation des équipes.
- Un cadre institutionnel complexe et un calendrier tendu (accréditation au 1<sup>er</sup> septembre 2015, sans que le Cac soit en situation d'adopter la **charte des thèses, sans budget**, sans que **règlement intérieur** ait été adopté etc.),
- Des sites géographiques encore éloignés les uns des autres et encore mal connectés par les transports, ne facilitant pas la mise en réseau des personnes et leur travail collaboratif et retardant les résultats des efforts de mutualisation et de rationalisation,
- Un risque de démobilité des équipes, en particulier celles des structures qui ont subi les restructurations les plus importantes, si les moyens de faire leur travail et la reconnaissance du travail effectué ne sont pas au rendez vous.



## 5 Missions, extraits des textes réglementaires

Les missions qui sont confiées aux établissements accrédités pour délivrer le doctorat sont précisément définies au niveau national et font l'objet d'un cadrage réglementaire. Sont fournis ci-après quelques extraits (en particulier de l'[article L612-7 du code de l'éducation](#), dont les conditions d'application sont définies par l'arrêté ministériel [du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale](#) et de la [circulaire du 23 Octobre 2014 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux](#)).



La formation doctorale est une formation à la recherche et **par la recherche** qui comporte, dans le cadre de formations doctorales, la réalisation **individuelle ou collective** de travaux scientifiques **originaux**. Ces formations doctorales sont organisées en **étroite liaison** avec des **laboratoires ou équipes de recherche** dont la qualité est reconnue par une évaluation nationale périodique. Elles prennent en compte les besoins de la **politique nationale de recherche et d'innovation** et comportent une **ouverture internationale**. Elles constituent une **expérience professionnelle de recherche**, sanctionnée, après soutenance de thèse, par la collation du grade de docteur [\[ref\]](#).



Les formations doctorales sont **organisées** dans le cadre **d'écoles doctorales**. Elles comprennent un **encadrement scientifique personnalisé de la meilleure qualité** ainsi qu'une **formation collective** comportant des enseignements, séminaires ou stages destinés à conforter la **culture scientifique** des doctorants, à préparer leur **insertion professionnelle ou leur poursuite de carrière** dans le secteur **public** comme dans le secteur **privé** et à favoriser leur **ouverture internationale** [\[ref\]](#).



L'arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur définit les conditions dans lesquelles un établissement d'enseignement supérieur peut être **accrédité**, pour une durée limitée, à **organiser des formations doctorales** et à **délivrer le doctorat** à la suite d'une évaluation nationale périodique [\[ref\]](#).

Le **diplôme de doctorat** est délivré après la soutenance d'une thèse ou la présentation d'un ensemble de travaux scientifiques originaux [...]. Le diplôme de doctorat est accompagné de la **mention de l'établissement** qui l'a délivré. Dans le cas d'un diplôme délivré par une ComUE, le nom de cette ComUE figure en tête du parchemin et le nom de l'établissement dans lequel le diplôme a été préparé apparaît sur le parchemin du diplôme ; il confère à son titulaire le titre de docteur. Ce titre vaut **expérience professionnelle de recherche** qui peut être reconnue dans les conventions collectives [\[ref\]](#).

La délivrance du « **supplément au diplôme** » présentant le contenu de la formation et les compétences acquises est obligatoire. Ce document permet une meilleure lisibilité des formations et des diplômes à l'attention en particulier des employeurs [\[ref\]](#).

COLLEGE DOCTORAL – AXE QUALITE

## BILAN D'INDICATEURS D'ACTIVITE

INSCRIPTIONS EN DOCTORAT  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2015-2016

SOUTENANCES  
ANNEE 2015 ET 2016

**Le 30 Janvier 2016**

## Table des matières

1	Introduction .....	2
2	Inscriptions .....	3
2.1	Nombre de doctorants par école doctorale et par établissement .....	3
2.2	Potentiel d'encadrement des doctorants .....	7
2.3	Répartition hommes - femmes .....	9
2.4	International, doctorants étrangers et partenariats .....	13
2.5	Diplômes présentés pour l'inscription en doctorat .....	16
2.6	Financements .....	18
3	Soutenances 2015 et 2016 .....	21
3.1	Evolution .....	21
3.2	Durée de préparation des thèses soutenues .....	22
4	Conclusions .....	24

## 1 Introduction

Ce rapport vient en support de la revue de direction du conseil du collège doctoral du 10 Février 2016.

Le rapport a été établi à partir des données collectées auprès de l'ensemble des doctorants inscrits ou ayant soutenu leur thèse à la date du 30 Janvier 2016.

L'objet est d'établir un état de la formation doctorale de l'Université Paris Saclay dans le cadre de la démarche qualité.



## 2 Inscriptions

### 2.1 Nombre de doctorants par école doctorale et par établissement

Au printemps de chaque année universitaire, les écoles doctorales remontent des indicateurs d'activité au ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche (enquête SIREDO). Ces indicateurs incluent leurs effectifs de doctorants. Les inscriptions finalisées à la date du 30 Janvier 2016 ont été comparées à ce qui était attendu en s'appuyant sur les remontées d'effectifs effectuées en 2014 dans le cadre de l'enquête SIREDO, que nous avons pu nous procurer pour l'ensemble des écoles doctorales qui se sont restructurées ou ont été reconduites en vue de l'accréditation de l'Université Paris Saclay.

Etablissement	Nb de doctorants attendus - Estimation à partir des remontées SIREDO 2014	Nb de doctorants attendus en 2016	Nb de doctorants inscrits le 18/2	Taux de réalisation par rapport aux projections
AgroParisTech	371	250	156	62,4%
CentraleSupélec	290	290	369	127,2%
ENS Cachan	272	272	276	101,5%
ENSAE	38	38	16	42,1%
ENSTA ParisTech	78	78	62	79,5%
Polytechnique	423	423	403	95,3%
HEC	77	77	30	39,0%
IOGS	60	60	48	80,0%
Telecom ParisTech	312	78	43	55,1%
Telecom Sud Paris	120	30	33	110,0%
UEVE	274	274	228	83,2%
UPSud	2485	2485	2322	93,4%
UVSQ	678	678	477	70,4%
<b>Total général</b>	<b>5478</b>	<b>5033</b>	<b>4463</b>	<b>88,7%</b>

Tableau 1 : Comparaison entre les effectifs de doctorants inscrits en doctorat de l'Université Paris-Saclay au 18 février 2016 et les effectifs attendus en s'appuyant sur les projections des effectifs déclarés en 2014 par les écoles doctorales dans le cadre de l'enquête SIREDO. Effectifs par établissement opérateur d'inscription.

**Remarque :** Au niveau de Telecom ParisTech et de Telecom Sud Paris, seuls les doctorants s'inscrivant en 1ère année de doctorat se sont inscrits en doctorat de l'Université Paris-Saclay. Ces

doctorants relèvent principalement des écoles doctorales STIC et SHS. Les autres doctorants restent suivis par l'école doctorale EDITE. Les effectifs sont donc plus faibles que ceux attendus (car basés sur l'ensemble des effectifs EDITE / Telecom Paris Tech & Telecom Sud Paris)

Ecole doctorale	Nb de doctorants attendus - Estimation à partir des remontées SIREDO 2014	Nb de doctorants attendus en 2016	Nb de doctorants inscrits le 18/2	Taux de réalisation
2MIB	301	301	286	95,0%
ABIES	390	269	171	63,6%
A&A	33	33	10	30,3%
BIOSIGNE	130	130	90	69,2%
CBMS	210	210	179	85,2%
EOBE	271	271	292	107,7%
EDMH	311	311	236	75,9%
EDOM	210	210	230	109,5%
EDSP	147	147	130	88,4%
ITFA	260	260	278	106,9%
INTERFACES	260	260	248	95,4%
PHENIICS	171	171	201	117,5%
PIF	150	150	126	84,0%
SEIF	61	61	57	93,4%
SSMMH	55	55	67	121,8%
SDSV	260	260	244	93,8%
SDV	110	110	118	107,3%
SHS	868	803	573	71,4%
SMEMAG	400	400	381	95,3%
STIC	880	621	546	87,9%
<b>Total</b>	<b>5478</b>	<b>5033</b>	<b>4463</b>	<b>88,7%</b>

Tableau 2 : Comparaison entre les effectifs de doctorants inscrits en doctorat de l'Université Paris-Saclay au 18 février 2016 et les effectifs attendus en s'appuyant sur les projections des effectifs déclarés en 2014 par les écoles doctorales dans la cadre de l'enquête SIREDO. Effectifs par école doctorale.

**Remarque :** Pour les unités de recherche du site Paris-Saclay, les doctorants de l'école doctorale ABIES s'inscrivent en doctorat de l'Université Paris Saclay à AgroParisTech, mais pour les autres unités de recherche, en dehors du périmètre géographique de l'Université Paris Saclay, les doctorants de l'école doctorale ABIES s'inscriront en doctorat de IAVFF à partir de 2016-2017 et, en attendant que IAVFF puisse les inscrire, pour l'année 2015-2016, ils s'inscrivent en

doctorat de AgroParisTech.

Au 30 Janvier 2016, par rapport aux estimations initiales, près de 600 doctorants resteraient encore à inscrire, soit plus de **10%** des effectifs.

Pour les établissements ENSAE, ENSTA ParisTech et Telecom ParisTech, les représentants des établissements au conseil du collège doctoral ont confirmé qu'il s'agissait principalement d'une fluctuation naturelle des effectifs entre 2014 et 2016.

Plusieurs directeurs d'écoles doctorales ont également signalé que l'affichage d'une volonté de suivi de l'avancement des travaux en vue de la ré-inscription, avait pu conduire certains doctorants, qui étaient déjà sur la voie de l'abandon, à prendre d'eux même une décision de non demande de ré-inscription. En particulier du fait de l'application de l'article 15 de l'arrêté de 2006 sur la formation doctorale concernant les demandes de dérogation concernant la durée de la thèse.

L'évolution temporelle des inscriptions a également été suivie depuis le début de l'année universitaire. La moitié des doctorants seulement avaient été inscrits au 15 Novembre 2015 ce qui est assez tardif. Ces délais ont plusieurs origines.

Les premières sont indépendantes de la restructuration. Les doctorants sont intégrés dans une unité de recherche pour avoir une activité de chercheurs et se détachent assez vite des rythmes universitaires. Aussi, même si l'arrêté relatif à la formation doctorale précise que l'inscription doit être renouvelée au début de chaque année universitaire, il est habituel que les écoles doctorales doivent solliciter les doctorants répétitivement pour qu'ils procèdent à leur ré-inscription avant la fin de l'année civile. De plus, ceux qui s'inscrivent en première année, sont assez nombreux à s'inscrire « au fil de l'eau », soit parce qu'ils relèvent d'un financement qui n'est pas asservi aux échéances des rentrées universitaires (financement sur contrat de recherche, contrat CIFRE), soit parce qu'ils viennent de pays dans lesquels le calendrier universitaire est différent.



	Période	inscriptions dans la période	Jours	Inscrits
Avant le 1er sept		31	0	31
sept-15	du 1 au 9	11	9	42
sept-15	du 10 au 19	20	19	62
sept-15	du 20 à la fin du mois	101	30	163
oct-15	du 1 au 9	132	39	295
oct-15	du 10 au 19	202	49	497
oct-15	du 20 à la fin du mois	536	61	1 033
nov-15	du 1 au 9	382	70	1 415
nov-15	du 10 au 19	402	80	1 817
nov-15	du 20 à la fin du mois	698	91	2 515
Dec-15	du 1 au 9	450	100	2 965
Dec-15	du 10 au 19	642	110	3 607
Dec-15	du 20 à la fin du mois	27	122	3 634
janv-16	du 1 au 9	213	131	3 847
janv-16	du 10 au 19	287	141	4 134
janv-16	du 20 à la fin du mois	329	153	4 463

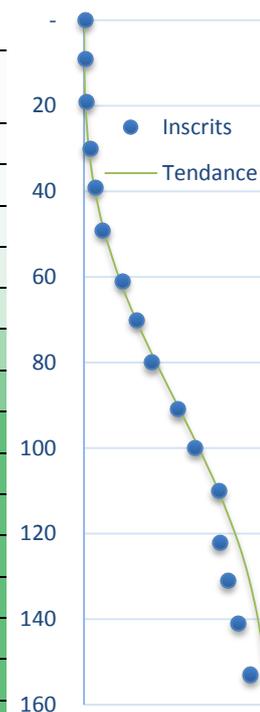


Tableau 3 : Evolution temporelle des effectifs de doctorants inscrits en doctorat de l'Université Paris Saclay.

Les secondes sont directement liées à la restructuration. A la rentrée 2015-2016, tous les doctorants (environ 5000) ont eu à renseigner un dossier complet dans ADUM, alors que pour une année universitaire normale, seuls les doctorants s'inscrivant en première année ont à fournir un dossier complet, les autres se limitant à actualiser leur dossier. L'Université Paris-Saclay (nouvelle entité juridique) ne pouvait pas disposer librement des données que les doctorants avaient fournies lors de leurs précédentes inscriptions en doctorat des établissements antérieures. Cette contrainte a imposé une nouvelle saisie de l'ensemble des dossiers (soit 5000 nouveaux dossiers au lieu de 1300 ...).

Il est à noter qu'un dossier de doctorant est assez fourni, puisqu'outre les informations nécessaires à son inscription, il faut disposer des informations nécessaires

- au signalement des thèses en préparation (résumé du sujet de la thèse, titre de la thèse et mot clés, en français et en anglais, par exemple),
- pour pouvoir répondre aux enquêtes annuelles SIREDO et SISE et sur la préparation du devenir professionnel, fournir des chiffres clés
- pour assurer le suivi de chaque doctorant individuel

De plus, même si des formations ont été organisées pour les assistants pédagogiques et de scolarité, les outils et les circuits étaient néanmoins nouveaux pour tous. Ce premier cycle d'admission, inscription et soutenance a constitué une période de rodage pour chacun des acteurs et d'adaptation à l'usage des outils et des circuits.

Enfin, les doctorants n'avaient eux-mêmes aucune expérience des nouveaux outils et circuits. Or les doctorants déjà inscrits assument généralement un rôle important de conseil et d'orientation vis-à-vis des nouveaux arrivants de leurs équipes de recherche.

La tendance générale indique une saturation des inscriptions à la date du 18 Février 2016.

## 2.2 Potentiel d'encadrement des doctorants

Outre les quelques 5000 doctorants, il a fallu cette année intégrer, à la base de données ADUM, les fiches de chacun des encadrants de l'Université Paris Saclay, soit près de 5000 fiches individuelles, comportant les éléments d'information sur les encadrants, utiles pour la gestion des écoles doctorales (leurs contacts, leur équipe de recherche de rattachement, leur domaine scientifique, leur situation vis-à-vis de l'HDR etc...).

La première remarque que l'on peut formuler est que le nombre total de chercheur et enseignants-chercheurs en situation de diriger des doctorants (4494 HDRs ou assimilés) est proche de celui du nombre de doctorants. Même si cette situation peut recouvrir des réalités assez diverses, ce potentiel d'encadrement offre a priori toutes les garanties que chaque doctorant puisse bénéficier d'un encadrement personnalisé et de la disponibilité de ses encadrants.



Ecole doctorale	HDR ou Dr Etat	Autre équivalence à l'HDR	ADDR (dérogation)	Non ou Vide	Ensemble
2MIB	282	1	0	1	284
AAIF	188	1	0	1	190
ABIES	510	5	0	100	615
BIOSIGNE	160	1	0	18	179
CBMS	183	2	0	23	208
SEIF	92	1	0	1	94
EDMH	235	2	0	8	245
EDOM	202	3	0	12	217
EDSP	146	1	0	38	185
EOBE	150	4	9	14	177
ITFA	249	2	0	62	313
INTERFACES	164	10	0	19	193
PHENIICS	247	5	0	39	291
PIF	191	2	0	8	201
SDSV	251	4	0	1	256
SDV	119	1	0	1	121
SHS	341	49	0	66	456
SMEMaG	188	3	0	10	201
SSMMH	53	0	0	9	62
STIC	402	44	0	5	451
<b>Ensemble</b>	<b>4353</b>	<b>141</b>	<b>9</b>	<b>436</b>	<b>4939</b>

Tableau 4 : Effectif d'encadrants par école doctorale, encadrants habilités à diriger des recherches ou assimilés ou autorisés par dérogation et autres encadrants.

On peut aussi noter que certains encadrants (436), non-titulaires de l'HDR, et qui n'étaient donc pas tenus de le faire, ont également entré leurs informations dans ADUM ou bien celles-ci ont été entrées par leur responsable d'équipe de recherche ou d'école doctorale.

Le tableau ci-après présente le nombre moyen de doctorants par HDR ou assimilé dans chaque école doctorale. Si la moyenne s'établit à **0,9**, ce nombre varie d'un facteur 4 d'une école doctorale à une autre. Pour les bilans futurs, il faudra extraire le nombre de directeurs de thèse de chaque école doctorale dirigeant, zéro, un, deux, trois etc. doctorants.



Ecole doctorale	Doctorants, nombre	Encadrants avec HDR ou équivalence ou dérogation	Nombre moyen de doctorants par encadrants avec HDR ou équivalent ou dérogation
2MIB	286	269	1,1
<i>ABIES*</i>	<i>162</i>	<i>592</i>	<i>0,3</i>
<i>A&amp;A*</i>	<i>10</i>	<i>184</i>	<i>0,1</i>
<b>BIOSIGNE</b>	<b>90</b>	<b>172</b>	<b>0,5</b>
CBMS	179	202	0,9
EOBE	291	162	1,8
EDMH	234	230	1,0
EDOM	229	213	1,1
EDSP	129	181	0,7
ITFA	278	300	0,9
INTERFACES	245	183	1,3
PHENIICS	201	273	0,7
<i>PIF*</i>	<i>126</i>	<i>188</i>	<i>0,7</i>
<i>SEIF*</i>	<i>55</i>	<i>91</i>	<i>0,6</i>
SSMMH	66	59	1,1
SDSV	241	244	1,0
SDV	118	119	1,0
SHS	562	439	1,3
<b>SMEMAG</b>	<b>379</b>	<b>189</b>	<b>2,0</b>
STIC	537	419	1,3
<b>Ensemble</b>	<b>4418</b>	<b>4709</b>	<b>0,9</b>

Tableau 5 : Effectifs d'encadrants par école doctorale, en regard du nombre de doctorants dans l'école doctorale,

**Remarque :** pour les écoles doctorales ABIES, PIF, A&A et SEIF, le nombre de doctorant est le nombre de ceux qui sont inscrits en doctorat de l'Université Paris-Saclay enregistrés dans Adum, mais le nombre d'encadrants est celui de tous les encadrants de l'école doctorale.

## 2.3 Répartition hommes - femmes

La répartition homme-femme des doctorants a été déterminée par école doctorale et par établissement. Cette répartition est fortement variable d'une école doctorale à une autre, mais également, d'un établissement à un autre. Par exemple, si l'école doctorale EDOM compte 27% de femmes, les femmes ne représentent que 17% des doctorants inscrits par IOGS, de même

la proportion de femmes inscrites à Télécom ParisTech et Télécom Sud Paris est très différente, pour l'un, largement inférieure à celle de l'ED STIC et, pour l'autre, largement supérieure. Compte tenu des faibles effectifs d'inscrits par ces deux établissements ces disparités ne relèvent sans doute que du hasard et ne sont pas représentatifs. Mais cela nous a conduits à compléter ces indicateurs usuels.

Ecole doctorale	Doctorants, nombre	Femmes	Hommes
2MIB	286	48%	52%
ABIES	162	55%	45%
A&A	10	40%	60%
BIOSIGNE	90	61%	39%
CBMS	179	68%	32%
EOBE	291	29%	71%
EDMH	234	23%	77%
EDOM	229	27%	73%
EDSP	129	67%	33%
ITFA	278	55%	45%
INTERFACES	245	37%	63%
PHENIICS	201	29%	71%
PIF	126	33%	67%
SEIF	55	45%	55%
SSMMH	66	42%	58%
SDSV	241	59%	41%
SDV	118	55%	45%
SHS	562	51%	49%
SMEMAG	379	30%	70%
STIC	537	27%	73%
<b>Ensemble</b>	<b>4418</b>	<b>42%</b>	<b>58%</b>

Tableau 6 : Effectifs de doctorants par école doctorale, répartition homme femme,

Etablissement	Nombre de doctorants,	Femmes	Hommes
AgroParisTech	147	56%	44%
CentraleSupélec	369	31%	69%
ENS Cachan	275	32%	68%
ENSAE	15	27%	73%
ENSTA ParisTech	60	22%	78%
Polytechnique	397	27%	73%
HEC	27	56%	44%
IOGS	47	17%	83%
Telecom ParisTech	43	9%	91%
Telecom Sud Paris	31	45%	55%
UEVE	228	44%	56%
UPSud	2308	45%	55%
UVSQ	471	51%	49%
<b>Total général</b>	<b>4418</b>	<b>42%</b>	<b>58%</b>

Tableau 7 : Effectifs de doctorants par établissement, répartition homme femme,

La proportion d’hommes et de femmes parmi les encadrants, en situation de diriger des thèses, a été comparée à celle constatée parmi les doctorants. Un indice de parité a été déterminé qui est calculé comme le rapport entre la proportion de femmes parmi les HDRs et la proportion de femmes parmi les doctorantes.

% de femmes par école doctorale	Encadrantes avec HDR ou équivalent	Doctorantes	Indice de parité
SDV	50%	55%	0,90
EDOM	23%	27%	0,88
STIC	24%	27%	0,88
EDMH	19%	23%	0,81
SEIF	35%	45%	0,77
SDSV	44%	59%	0,75
PHENIICS	22%	29%	0,74
2MIB	35%	48%	0,73
EDSP	47%	67%	0,70
ABIES	38%	55%	0,69
SHS	35%	51%	0,69



INTERFACES	25%	37%	0,68
SSMMH	29%	42%	0,68
ITFA	37%	55%	0,68
EOBE	19%	29%	0,66
BIOSIGNE	38%	61%	0,62
CBMS	41%	68%	0,60
A&A	24%	40%	0,60
PIF	18%	33%	0,54
SMEMAG	13%	30%	0,45
<b>Ensemble</b>	<b>31%</b>	<b>42%</b>	<b>0,75</b>

Tableau 8 : Répartition homme femme parmi les encadrants avec HDR et parmi les doctorants, indice de parité,

Les écoles doctorales dont l'indice est proche de 1 comptent approximativement la même part de femmes parmi les doctorantes ou parmi les encadrantes, que cette part soit élevée ou faible.

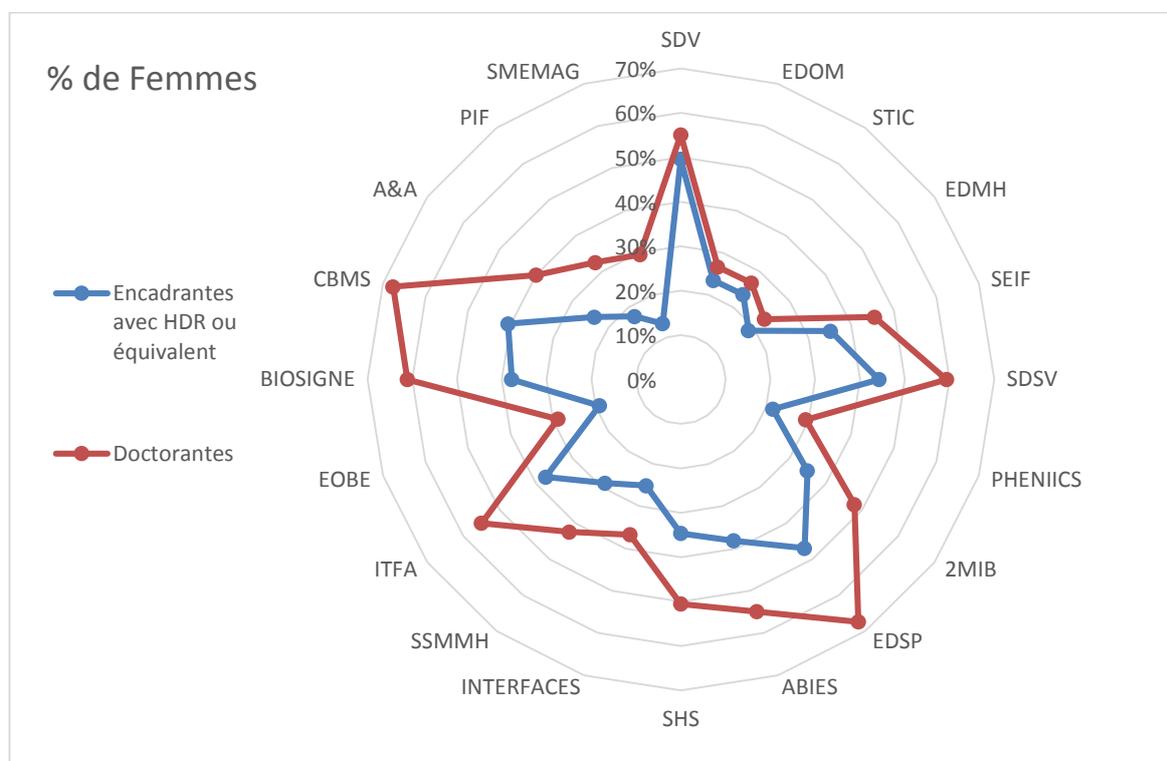


Figure 1 : répartition hommes-femmes par école doctorale, part de femmes parmi les encadrants avec HDR et part de femmes parmi les doctorants.

D'autres écoles doctorales, qui présentent un indice très inférieur à un, ont un taux de femmes parmi les encadrants très inférieur à celui constaté parmi les doctorants, ce qui peut indiquer un accès plus difficile pour les femmes aux postes de chercheurs et enseignants-chercheurs et à l'HDR ou, éventuellement, une augmentation récente de la part des femmes dans le domaine scientifique de l'école doctorale (de nombreuses années séparant les situations de doctorant et de directeur de thèse).

Ces observations invitent à prêter attention à cette question, et éventuellement à engager une étude complémentaire pour examiner s'il peut exister des freins, dans certaines disciplines, au recrutement et à l'évolution de carrière des femmes pour les postes d'enseignants chercheurs et de chercheurs.

## 2.4 International, doctorants étrangers et partenariats

La part de doctorants de nationalité étrangère a été déterminée dans chaque école doctorale et dans chaque établissement. En moyenne, la proportion de doctorants de nationalité étrangère s'établit à **43%**, avec des variations significatives, d'une école doctorale à une autre ou d'un établissement à un autre.

Ecole doctorale	Doctorants étrangers, %	Co-tutelles internationales de thèses, nombre	Doctorants, nombre
A&A	10%	0	10
EDSP	27%	2	129
SSMMH	29%	1	66
ABIES	32%	9	162
EDOM	35%	12	229
PIF	36%	9	126
CBMS	36%	3	179
BIOSIGNE	37%	1	90
SDSV	37%	11	241
SEIF	38%	1	55
SHS	40%	33	562
ITFA	41%	20	278



2MIB	41%	15	286
SDV	42%	10	118
EDMH	42%	16	234
SMEMAG	44%	33	379
PHENIICS	46%	20	201
INTERFACES	50%	21	245
EOBE	56%	24	291
STIC	58%	43	537
<b>Ensemble</b>	<b>43%</b>	<b>284</b>	<b>4418</b>

Tableau 9 : Part d'étrangers parmi les doctorants, par école doctorale, et nombre de partenariats internationaux de cotutelle internationale de thèse,

Etablissement	Doctorants étrangers, %	Co-tutelles internationales de thèses, nombre	Doctorants, nombre
ENSAE	13%	0	15
IOGS	28%	1	47
AgroParisTech	31%	6	147
UVSQ	39%	29	471
Telecom ParisTech	40%	0	43
Polytechnique	40%	22	397
UEVE	43%	27	228
UPSud	43%	138	2308
ENS Cachan	43%	28	275
ENSTA ParisTech	47%	4	60
CentraleSupélec	56%	25	369
HEC	74%	0	27
Telecom Sud Paris	81%	4	31
<b>Total général</b>	<b>43%</b>	<b>284</b>	<b>4418</b>

Tableau 10 : Part d'étrangers parmi les doctorants, par établissement, et nombre de partenariats internationaux de cotutelle internationale de thèse,

Le tableau ci-après, précise la répartition entre français et étrangers, ressortissants de l'union européenne ou hors union européenne, par sexe et par année d'inscription. Les européens représentent 20% des doctorants étrangers.

On peut noter que la mobilité entrante est la même pour les hommes et les femmes ; la part des femmes est, à peu de choses près, la même parmi l'ensemble des doctorants (41%), parmi les doctorants étrangers (43%) ou parmi les doctorants européens (45%).

	Hommes			Femmes			Tous
	Français	Etrangers		Français	Etrangers		
		UE	Hors UE		UE	Hors UE	
1ère année	388	53	189	227	50	136	1043
2ème année	388	50	245	254	56	148	1141
3ème année	375	63	227	255	33	167	1120
Prolongation	373	65	199	286	55	185	1163
total	1524	231	860	1022	194	636	4467

Tableau 11 : Répartition des doctorants entre français et étrangers, ressortissants de l'union européenne ou hors union européenne, par sexe et par année d'inscription,

Dans l'Université Paris Saclay, **111** nationalités différentes sont représentées. Après les français, ce sont les chinois (351), qui sont les plus nombreux parmi les doctorants, suivis par les italiens (149), puis les tunisiens (133), algériens (125) et libanais (121).

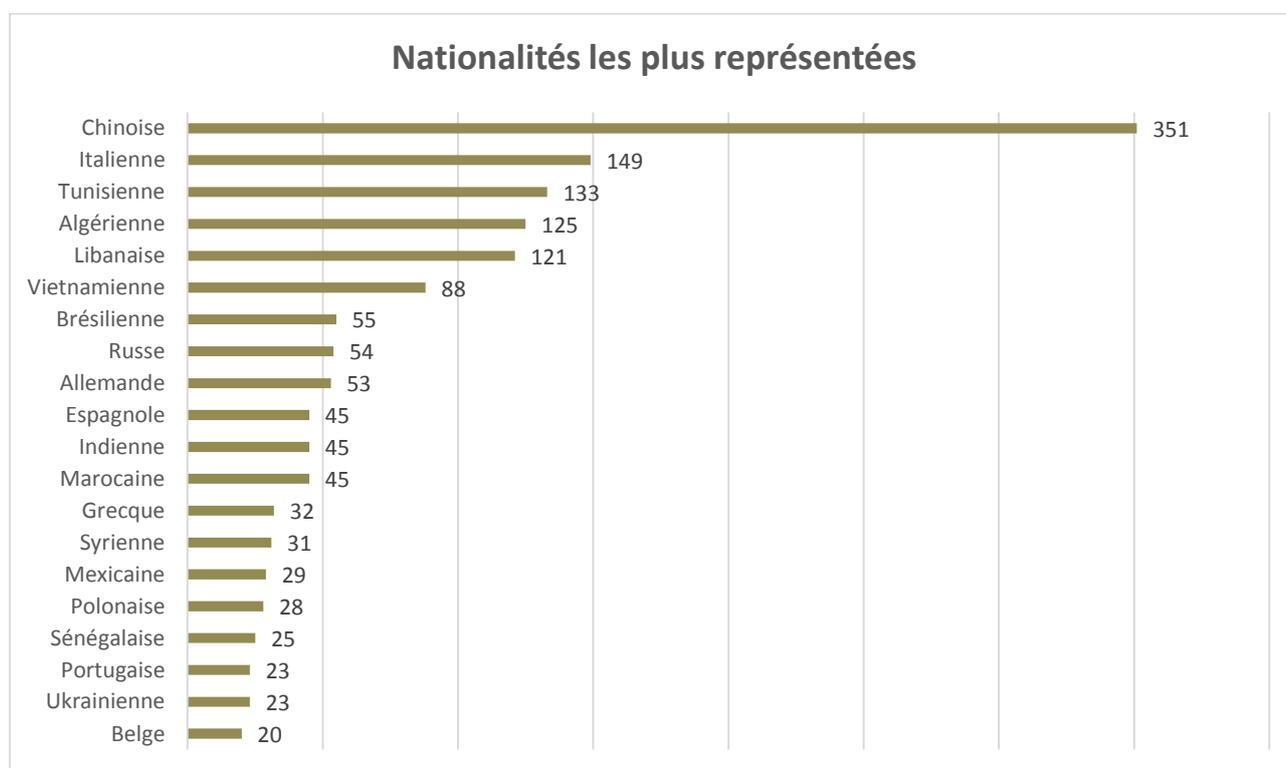


Tableau 12 : Nombre de doctorants par nationalité, les 20 nationalités les plus représentées,

## 2.5 Diplômes présentés pour l'inscription en doctorat

Les diplômes présentés par les doctorants pour la première inscription en doctorat ont été classés en trois catégories principales : les diplômes délivrés par un établissement étranger, les diplômes de master ou de DEA (diplômes universitaires français) et les diplômes d'écoles d'ingénieur et de commerce, de médecine, d'IEP ou encore d'école d'architecture. La répartition des doctorants par catégorie de diplôme d'entrée a été déterminée par école doctorale et par établissement, en précisant pour chaque catégorie de diplôme la part de femmes.

Ecole doctorale	Diplômes étrangers		Diplômes français donnant le grade de master, grandes écoles		Diplômes universitaires français	
	Ensemble	Femmes	Ensemble	Femmes	Ensemble	Femmes
2MIB	43%	50%	12%	41%	45%	47%
EDMH	29%	31%	16%	18%	54%	21%
EOBE	33%	33%	23%	27%	44%	27%
EDOM	32%	28%	26%	29%	43%	24%
EDSP	28%	63%	7%	88%	65%	69%
ITFA	41%	53%	11%	64%	48%	54%
INTERFACES	33%	37%	32%	35%	35%	39%
SDSV	47%	61%	12%	85%	41%	51%
SDV	26%	66%	7%	50%	67%	51%
SHS	26%	58%	6%	52%	68%	48%
SMEMAG	28%	25%	28%	27%	44%	31%
STIC	32%	29%	19%	23%	49%	27%
PHENIICS	39%	40%	20%	21%	41%	25%
BIOSIGNE	45%	56%	5%	75%	50%	65%
ABIES	21%	45%	29%	55%	50%	60%
CBMS	39%	69%	15%	69%	46%	63%
SSMMH	35%	50%	6%	25%	59%	41%
PIF	41%	33%	18%	19%	41%	33%
SEIF	44%	46%	25%	43%	31%	47%
A&A	30%	0%	10%	0%	60%	67%
<b>Ensemble</b>	<b>34%</b>	<b>44%</b>	<b>17%</b>	<b>36%</b>	<b>49%</b>	<b>41%</b>

Tableau 13 : Diplômes présentés par les doctorants pour la première inscription en doctorat, par école doctorale, et part de femmes dans chaque catégorie. Répartition par école doctorale.



Ainsi, en moyenne, **49%** des doctorants ont présenté un diplôme universitaire français (master ou DEA) dont **41%** étaient des femmes, en cohérence avec la part de femmes parmi l'ensemble des doctorants **42%**.

Seuls **17%** ont présenté un diplôme d'une grande école, soit environ **un quart** des étudiants présentant un diplôme délivré par un établissement français, et parmi eux **36%** étaient des femmes.

Enfin, **34%** des doctorants ont présenté un diplôme délivré par un établissement étranger pour leur première inscription en doctorat, parmi lesquels **44%** sont des femmes.

Etablissement	Diplômes étrangers		Diplômes français donnant le grade de master, grandes écoles		Diplômes universitaires français	
	Ensemble	Femmes	Ensemble	Femmes	Ensemble	Femmes
AgroParisTech	18%	46%	30%	56%	52%	61%
CentraleSupélec	25%	34%	38%	25%	37%	33%
École polytechnique	27%	27%	20%	30%	54%	26%
ENS Cachan	34%	38%	17%	31%	50%	29%
ENSAE	15%	50%	31%	0%	54%	43%
ENSTA	30%	11%	22%	23%	48%	28%
HEC	50%	77%	35%	33%	15%	25%
IOGS	33%	7%	35%	31%	33%	13%
Télécom ParisTech	16%	0%	30%	15%	53%	9%
Télécom SudParis	35%	55%	29%	33%	35%	45%
UEVE	36%	49%	12%	62%	52%	37%
Université Paris-Sud	36%	48%	13%	41%	50%	44%
UVSQ	37%	46%	11%	41%	52%	57%
<b>Ensemble</b>	<b>34%</b>	<b>44%</b>	<b>17%</b>	<b>36%</b>	<b>49%</b>	<b>41%</b>

Tableau 14 : Diplômes présentés par les doctorants pour la première inscription en doctorat, par école doctorale, et part de femmes dans chaque catégorie. Répartition par établissement.

La part de doctorants étrangers parmi l'ensemble des doctorants est de **43%** ; Celle des doctorants présentant un diplôme étranger pour l'inscription en doctorat est de **34%**, parmi lesquels certains peuvent être de nationalité française. Une part des doctorants étrangers (de l'ordre de 20%) n'est donc pas primo-arrivante et a préparé un diplôme en France avant

l'inscription en doctorat. Mais, ces chiffres montrent sans ambiguïté que la majorité des doctorants étrangers est constituée de primo-arrivants en France à la première inscription en doctorat.

Il est essentiel d'en tenir compte pour le recrutement et la formation (site web en anglais, diffusion en anglais et en français des informations sur le recrutement sur des canaux internationaux, calendrier du recrutement compatibles avec les délais nécessaires pour l'obtention de visas, réponse à leurs besoins spécifiques de formation, notamment en langue française).

Concernant les établissements, les données rassemblées appellent quelques remarques. En premier lieu, certains établissements ont un nombre d'inscrits assez faible, et certaines anomalies observées sur les pourcentages peuvent être simplement due à une insuffisance statistique des effectifs par catégorie.

On remarque cependant que les universités recrutent moins de doctorants venant des grandes écoles que les grandes écoles elles-mêmes, mais que ces doctorants sont plus souvent des femmes (à l'exception notable d'Agro ParisTech).

Le cas d'HEC sort de cette tendance, au sens où c'est un recrutement principalement masculin si le dernier diplôme préparé l'avait été en France (dans une grande école ou à l'université) et majoritairement féminin s'il avait été préparé à l'étranger. Cependant, comme cela a été dit plus haut pour Télécom Paris Tech, les effectifs considérés sont faibles, surtout après les avoir partitionnés par catégorie de diplôme et par sexe, et les résultats doivent donc être pris avec circonspection.

## 2.6 Financements

La première remarque qu'appelle l'analyse des financements, c'est que seuls **86%** des doctorants ont pu définir leur financement dans leur dossier d'inscription, alors même que cette information fait partie de celles que les écoles doctorales doivent remonter annuellement au ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche (SIREDO).

Les financements sont présentés aux doctorants selon la catégorisation retenue pour les remontées SIREDO et les doctorants sont invités à sélectionner l'une de ces catégories lors



de la saisie de leurs dossiers. Cette catégorisation est difficilement lisible pour eux (qui ne savent pas ce qu'est un EPIC ou un EPST) et de plus les catégories ne sont pas mutuellement exclusives et donnent donc lieu à des interprétations diverses (financement par un contrat de recherche / crédits ANR). Enfin certains doctorants peuvent ne pas avoir trouvé de catégorie leur correspondant. Des doctorants ne disposant pas d'un financement dédié à la thèse, mais engagés dans une activité professionnelle, sans pour cela être salariés (professions libérales, par exemple) ne disposaient d'aucune catégorie correspondant à leur situation. Les réponses sont donc incomplètes et peu fiables.

Catégories de financements	Nombre de doctorants
Financement d'un Etablissement d'enseignement supérieur	1065
Contrat de recherche	464
Convention CIFRE	386
Financement pour doctorants étrangers	320
Financement d'un organisme de recherche publique ayant le statut d'EPIC	317
Activité salariée (hors financement thèse)	311
Financement d'une association ou fondation	249
Financement d'un organisme de recherche publique ayant le statut d'EPST	193
Financement par crédits ANR	146
Financement sur programme européen ou multilatéral	96
Financement d'une collectivité locale ou territoriale	74
Financement par une entreprise	71
Financement d'un ministère hors MESR	68
Fonctionnaire de l'enseignement supérieur	39
Financement d'un organisme de recherche publique ni EPIC ni EPST	20
Fonctionnaire de l'enseignement primaire ou secondaire	13
Contrat doctoral Polytechniciens	1
Autre type de financement	531
Non renseigné	54
<b>Ensemble</b>	<b>4418</b>

Tableau 15 : Financements des thèses, par catégorie de financement et par année d'inscription

Pour l'année prochaine, il faudrait mettre en place des catégories sans ambiguïté, qui soient lisibles par les doctorants (éviter les termes EPIC, MESR, EPST ou ANR qui ne parlent pas aux doctorants), qui permettent de couvrir toutes les situations et soient mutuellement exclusives. Il sera



alors possible de rendre obligatoire la réponse à cette question lors de la saisie du dossier.

Ecole Doctorale	Nombre de doctorants ayant un contrat doctoral MENESR	Nombre total de doctorants	Part des financements par contrats doctoraux MENESR	% de femmes parmi les doctorants ayant un contrat doctoral MENESR	% de femmes parmi l'ensemble des doctorants	Indice de parité (cf tableau 8)
SDV	36	118	31%	<b>55%</b>	47%	<b>0,9</b>
EDOM	74	229	32%	27%	<b>30%</b>	0,88
STIC	157	537	29%	<b>27%</b>	21%	<b>0,88</b>
EDMH	83	234	35%	23%	<b>25%</b>	0,81
<i>SEIF</i>	<i>12</i>	<i>55</i>	<i>22%</i>	<i>45%</i>	<b>58%</b>	<i>0,77</i>
SDSV	55	241	23%	<b>59%</b>	56%	<b>0,75</b>
PHENIICS	48	201	24%	29%	<b>38%</b>	0,74
2MIB	106	286	37%	<b>48%</b>	45%	<b>0,73</b>
EDSP	32	129	25%	67%	<b>84%</b>	0,7
<i>ABIES</i>	<i>21</i>	<i>162</i>	<i>13%</i>	<b>55%</b>	<i>48%</i>	<b>0,69</b>
SHS	68	562	12%	<b>51%</b>	46%	<b>0,69</b>
ITFA	48	278	17%	<b>55%</b>	52%	<b>0,68</b>
Interfaces	76	245	31%	37%	<b>38%</b>	0,68
<i>SSMMH</i>	<i>11</i>	<i>66</i>	<i>17%</i>	<b>42%</b>	<i>27%</i>	<b>0,68</b>
EOBE	62	291	21%	29%	<b>32%</b>	0,66
Biosigne	23	90	26%	<b>61%</b>	43%	<b>0,62</b>
<i>A&amp;A</i>	<i>4</i>	<i>10</i>	<i>40%</i>	<i>40%</i>	<b>50%</b>	0,6
CBMS	39	179	22%	<b>68%</b>	67%	<b>0,6</b>
<i>PIF</i>	<i>23</i>	<i>126</i>	<i>18%</i>	<b>33%</b>	<i>26%</i>	<b>0,54</b>
SMEMaG	87	379	23%	30%	<b>33%</b>	0,45
<b>Ensemble</b>	<b>1065</b>	<b>4418</b>	<b>24%</b>	<b>42%</b>	<b>39%</b>	<b>0,75</b>

Tableau 16 : Financements des thèses, par catégorie de financement et par année d'inscription

Dans le tableau ci-dessus, la répartition des contrats doctoraux des établissements d'enseignement supérieur a été reportée en fonction de l'école doctorale. On peut noter qu'en moyenne cette source de financement représente **24%** des situations avec des variations sensibles d'une école doctorale à une autre.

Il est intéressant de remarquer que la part de femmes parmi les doctorants bénéficiaires d'un contrat doctoral est approximativement la même que parmi l'ensemble des doctorants. Les

contrats doctoraux MENESR sont alloués à l'issue d'un concours, ce qui n'est pas le cas de toutes les sources de financements. Ce tableau atteste d'un fonctionnement satisfaisant des jurys d'admission et montre que la sélection ne produit pas de discrimination envers l'un des sexes, y compris lorsque l'un des sexes est sous représenté parmi les HDRs. Ces observations ont été rapprochées du tableau 8 dans lequel était présenté un indice de parité par école doctorale (part de femmes parmi les HDRs / part des femmes parmi les doctorants).

### 3 Soutenances 2015 et 2016

#### 3.1 Evolution

Au 30 Janvier 2016, **679** thèses de doctorat ont été soutenues sous le sceau de l'Université Paris-Saclay, dont **447** avant le 31 Décembre de l'année 2015. En se fondant sur les remontées SIREDO de 2014, le nombre de soutenances attendues pour toute l'année 2015 avait été estimé à **1380**. Sachant que seules les thèses dont l'autorisation de soutenance avait été délivrée après le 1er Septembre 2015 relevaient de l'Université Paris Saclay, les effectifs correspondent aux attentes.

A la date du 30/01/2016, le suivi temporel des soutenances ne montre pas encore de saturation.

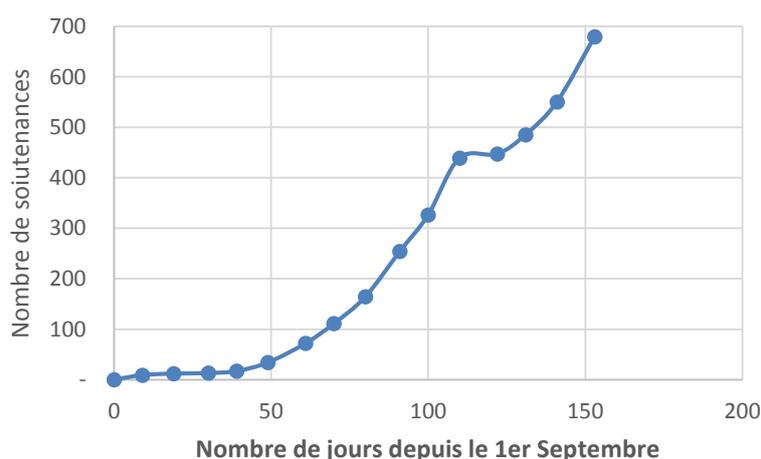


Figure 2 : Evolution temporelle du nombre de soutenances depuis l'accréditation de l'Université Paris-Saclay.



	Période	soutenances dans la période	Jours	Cumul
Avant le 1er sept		0	0	-
sept-15	du 1 au 9	9	9	9,00
sept-15	du 10 au 19	3	19	12,00
sept-15	du 20 à la fin du mois	1	30	13,00
oct-15	du 1 au 9	4	39	17,00
oct-15	du 10 au 19	17	49	34,00
oct-15	du 20 à la fin du mois	38	61	72,00
nov-15	du 1 au 9	39	70	111,00
nov-15	du 10 au 19	53	80	164,00
nov-15	du 20 à la fin du mois	90	91	254,00
Dec-15	du 1 au 9	72	100	326,00
Dec-15	du 10 au 19	113	110	439,00
Dec-15	du 20 à la fin du mois	8	122	447,00
janv-16	du 1 au 9	38	131	485,00
janv-16	du 10 au 19	65	141	550,00
janv-16	du 20 à la fin du mois	129	153	679,00

Tableau 17 : Evolution temporelle du nombre de soutenances

### 3.2 Durée de préparation des thèses soutenues

La durée de préparation des thèses a été déterminée par école doctorale et par établissement sur la base des 679 thèses soutenues entre le 1<sup>er</sup> Septembre 2015 et le 30 Janvier 2016.

Ecole doctorale	Durée moyenne en mois	Nombre de soutenances
2MIB	3 ans et 1,5 mois	67
ABIES	3 ans et 7,3 mois	43
A&A	3 ans et 0,2 mois	5
BIOSIGNE	3 ans et 6,9 mois	20
CBMS	<b>4 ans et 1,1 mois</b>	34
EOBE	3 ans et 3,2 mois	28
EDMH	3 ans et 5,2 mois	35
EDOM	3 ans et 3 mois	30
EDSP	3 ans et 10,9 mois	19

ITFA	3 ans et 3,7 mois	37
INTERFACES	3 ans et 6 mois	14
PHENIICS	3 ans et 1,6 mois	22
PIF	3 ans et 0 mois	18
SEIF	3 ans et 1,2 mois	7
SSMMH	3 ans et 4,7 mois	12
SDSV	3 ans et 5,9 mois	40
SDV	3 ans et 1,9 mois	23
SHS	<b>5 ans et 1 mois</b>	87
SMEMAG	3 ans et 4,4 mois	59
STIC	3 ans et 4,2 mois	79
<b>Total</b>	<b>3 ans et 7,3 mois</b>	<b>679</b>

Tableau 18 : Durée moyenne de préparation des thèses dans chaque école doctorale

Etablissement	Durée moyenne en mois	Nombre de soutenances
AgroParisTech	3 ans et 7,6 mois	37
CentraleSupélec	3 ans et 4,5 mois	49
École polytechnique	3 ans et 9,4 mois	11
ENS Cachan	3 ans et 8,7 mois	55
ENSTA ParisTech	3 ans et 6,6 mois	5
HEC Paris	3 ans et 2 mois	1
IOGS	3 ans et 0,3 mois	3
Télécom SudParis	3 ans et 4,6 mois	5
UEVE	4 ans et 1,9 mois	49
Université Paris-Sud	3 ans et 5 mois	396
UVSQ	4 ans et 4,7 mois	68
<b>Ensemble</b>	<b>3 ans et 7,3 mois</b>	<b>679</b>

Tableau 19 : Durée moyenne de préparation des thèses, par établissement

La durée moyenne constatée est de 3 ans et 7 mois, avec deux moyennes au-dessus de 4 ans, en Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) et en Oncologie (CBMS), c'est-à-dire deux écoles doctorales où de nombreux doctorants sont engagés dans une activité professionnelle en parallèle de leur thèse et dont la durée des thèses devrait être calculée à part. Cependant un suivi plus fin, tenant compte de ce dernier facteur, ne peut actuellement pas être mis en œuvre, étant donné que la déclaration des modes de financement par les doctorants reste à ce jour difficilement exploitable.



## 4 Conclusions

Une première analyse des indicateurs d'activité de formation doctorale a été mise en œuvre.

Elle met en lumière le besoin de réviser le mode de déclaration des financements par les doctorants. Des catégories lisibles et sans ambiguïté pour les doctorants doivent être définies, à partir desquelles il nous sera possible de reconstruire les réponses aux enquêtes ministérielles.

L'analyse a également montré que la proportion de doctorants arrivants à l'entrée en doctorat avec un diplôme délivré par un établissement étranger était significative (de l'ordre d'un tiers). Certains d'entre eux peuvent être français, avoir eu une expérience internationale au niveau master et revenir en France pour leur doctorat. Cependant la proportion de doctorants étrangers primo-arrivants en France à la première inscription en doctorat est de probablement de l'ordre d'un tiers des doctorants. Le processus de recrutement des doctorants doit donc tenir compte de cette observation pour pouvoir recruter les meilleurs doctorants étrangers. En particulier le calendrier des opérations d'admission doit tenir compte des délais nécessaires pour garantir un accueil de cette population de doctorants dans de bonnes conditions. Par la suite, la formation doit également intégrer leur besoins spécifiques, notamment d'apprentissage du français.

Enfin, l'analyse des données, en termes de répartition hommes-femmes, indique qu'un travail plus approfondi sur cette question devrait être engagé, qu'il s'agisse du recrutement des doctorantes ou des enseignante-chercheuses et chercheuses. Les premiers éléments de réponse apportés semblent cependant indiquer que les jurys de sélection « contrats doctoraux d'établissement » à l'entrée en doctorat ont un fonctionnement satisfaisant de ce point de vue.



COLLEGE DOCTORAL – AXE QUALITE

## ENQUETE AUPRES DES DOCTORANTS

### PREMIERE ANNEE DE FONCTIONNEMENT DU DOCTORAT UPSACLAY

**Le 30 Janvier 2016**



## Table des matières

1. Introduction .....	3
2. Qui sont les répondants à l'enquête ? .....	4
3. La charte des thèses et les procédures.....	6
4. Le site web.....	8
Réponses libres des doctorants.....	10
Traduction en anglais .....	10
Guide du doctorant .....	10
Cohérence de l'information et coordination.....	11
Formations .....	11
Attentes de centralisation d'information .....	13
5. Accueil, démarches et système d'information.....	15
Délais.....	15
Adum .....	16
Accueil et réponses aux questions.....	20
6. L'activité de recherche.....	21
Accueil dans l'unité de recherche .....	21
Direction de la thèse.....	22
Résultats de la recherche, publications et réalisations.....	26
7. Les formations collectives .....	27
8. L'ouverture internationale .....	29
9. Le projet professionnel .....	31



## 1. Introduction

Ce rapport a été rédigé à l'issue de la première enquête réalisée auprès des doctorants pour les interroger sur leur expérience du premier cycle d'admission, inscription et soutenance, et de l'organisation de la formation doctorale de l'Université Paris-Saclay.

Ce document est destiné à étayer la revue de direction du mercredi 10 février 2016.

La lecture de l'analyse de l'enquête doit être faite en gardant en tête que les questions appelaient des réponses sur des ressentis, et ont donc un caractère subjectif et que la question qui a été posée au moment de l'enquête induit naturellement un biais (les doctorants étaient invités à répondre pour améliorer le système, ceux qui n'avaient rien à redire ne se sont probablement pas exprimés).

Les réponses simples (de type oui / non ou sous forme de note) font l'objet soit d'une restitution moyenne pour l'ensemble de tous les répondants, soit d'une analyse un peu plus fine, école doctorale par école doctorale, ou par établissement. Toutes les questions ne font pas l'objet d'une restitution dans ce rapport, car, au vu des réponses, certaines se sont avérées peu informatives. Les retours permettront aussi de revoir le contenu du questionnaire pour une prochaine enquête.

Les réponses libres, ont toutes été lues et analysées. Seules les réponses qui sont les plus informatives ou les plus récurrentes ont été synthétisées et restituées dans ce rapport et certaines d'entre elles ont été reproduites afin d'illustrer le propos.



## 2. Qui sont les répondants à l'enquête ?

Les premières questions de l'enquête avaient pour objet de préciser quelques éléments sur les répondants

- DANS QUELLE ECOLE DOCTORALE ETES-VOUS INSCRIT?
- DANS QUEL POLE DE VOTRE ECOLE DOCTORALE (LE CAS ECHEANT)?
- DANS QUEL ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION?
- EN QUELLE ANNEE DE THESE ETES-VOUS?

536 doctorants ont répondu à l'enquête, ce qui représente environ **12%** des doctorants consultés, avec des taux de réponse variable selon l'école doctorale ou l'établissement.

Ecole doctorale	Répondants	Inscrits	Répondants %
SSMMH	14	66	21%
Pheniics	36	201	18%
EDOM	41	229	18%
ABIES	26	160	16%
Smemag	56	378	15%
SdV	17	118	14%
EDMH	31	235	13%
EOBE	38	290	13%
PIF	16	126	13%
SDSV	30	241	12%
Interfaces	30	244	12%
EDSP	14	129	11%
STIC	57	535	11%
ITFA	29	278	10%
CBMS	18	179	10%
2MIB	28	286	10%
SHS	48	559	9%
Biosignes	5	90	6%
SEIF	2	55	4%
A&A	0	10	0%
<b>Total général</b>	<b>536</b>	<b>4409</b>	<b>12%</b>



Etablissement	Répondants	Consultés	Répondants %
ENSAE ParisTech	5	16	31%
IOGS	11	47	23%
Polytechnique	68	395	17%
ENSTA ParisTech	10	60	17%
AgroParisTech	23	145	16%
CentraleSupélec	45	369	12%
UPSud	265	2307	11%
ENS Cachan	27	275	10%
IMT	7	72	10%
UEVE	20	228	9%
UVSQ	40	468	9%
HEC Paris	1	27	4%
<b>Total général</b>	<b>531</b>	<b>4409</b>	<b>12%</b>

Les doctorants ont été interrogés sur leur implication dans des actions ou structures collectives de jeunes chercheurs. Leurs réponses montrent qu'une part importante des répondants (22%) sont des doctorants qui assument déjà un rôle de représentation de leurs pairs.

Etes-vous impliqué dans des actions ou structures collectives de jeunes chercheurs/doctorants ?	120	22%
Êtes-vous représentant élu dans un cadre institutionnel ?	52	10%
<b>Si oui, précisez le(s)quel(s) :</b>		
Au conseil de l'unité de recherche	20	
Au conseil de l'école doctorale	17	
Au conseil du collège doctoral	7	
Au conseil académique de l'Université Paris-Saclay	5	
Au conseil d'administration ou au conseil scientifique d'un établissement membre ou associé de l'Université Paris-Saclay	5	
A un autre conseil « institutionnel », d'un établissement ayant une relation avec votre formation doctorale	5	
Vous sentez-vous : écoutés	36	30%
Vous sentez-vous : consultés	32	27%
Vous sentez-vous : utiles	28	23%

Dans le cadre de leurs fonctions seuls 30% d'entre eux se sentent écoutés, 27% consultés et 23% utiles.

### 3. La charte des thèses et les procédures

A la question « Avez-vous lu la charte du doctorat », 14% sont répondu « pas du tout », alors même qu'ils sont inscrits et ont donc signé cette charte pour s'inscrire. A l'inverse **28%** disent l'avoir lu complètement. Les proportions ne varient pas significativement selon l'année d'inscription des doctorants.

	Avez-vous lu la Charte du doctorat ?					
	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année et plus	Total
Complètement	28%	26%	29%	29%	36%	28%
Dans les grandes lignes	56%	60%	58%	54%	64%	58%
Pas du tout	15%	14%	13%	17%	0%	14%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%

A la question « **CONNAISSEZ-VOUS LE ROLE DES DIFFERENTS ETABLISSEMENTS, ORGANISMES ET SERVICES QUI ENTOURENT VOTRE DOCTORAT ?** » les doctorants étaient appelés à répondre pour chacun des établissements (l'Université Paris-Saclay, l'établissement opérateur d'inscription, leur employeur etc...) et des services avec lesquels ils sont en contact ou qui les concernent. Assez logiquement ils connaissent le mieux les entités avec lesquelles ils sont le plus directement en contact. Le rôle du collège doctoral n'est pas compris, ce qui est assez naturel puisqu'il n'est pas expliqué dans la charte des thèses.

	non pas du tout	non	oui	oui tout à fait
Université Paris Saclay	11%	33%	50%	5%
Etablissement d'inscription	4%	15%	<b>65%</b>	15%
Etablissement d'accueil	7%	19%	56%	18%
Organisme de recherche	5%	15%	60%	21%
Employeur	5%	14%	58%	<b>23%</b>
Ecole doctorale	5%	17%	<b>62%</b>	16%



Scolarité	6%	32%	53%	9%
Service documentaire	7%	29%	52%	12%
Services de l'unité de recherche	6%	24%	56%	15%
Collège doctoral	25%	54%	18%	2%

Leurs réponses ont ensuite été mises en perspective de ce qu'ils avaient répondu concernant leur lecture de la charte des thèses. Alors que la charte des thèses doit présenter, les rôles et responsabilités, les droits et devoirs de chacun des acteurs, **38%** de ceux qui ont dit avoir lu la charte des thèses complètement, n'identifient cependant pas le rôle de l'Université Paris-Saclay tandis que **44%** de ceux qui ne l'ont pas du tout lue, répondent qu'ils connaissent le rôle de l'Université Paris-Saclay.

Ces réponses montrent que la charte des thèses doit constituer un référentiel auquel les doctorants peuvent se reporter en cas d'interrogation, de situation de conflit ou chaque fois que nécessaire, mais qu'il ne faut surement pas en attendre qu'elle puisse servir de vecteur d'information. D'autres canaux sont privilégiés pour l'information et la communication.

### Université Paris Saclay

	« CONNAISSEZ-VOUS LE ROLE DES DIFFERENTS ETABLISSEMENTS, ORGANISMES ET SERVICES QUI ENTOURENT VOTRE DOCTORAT ? »			
Avez-vous lu la charte des thèses ?	non pas du tout	non	oui	oui tout à fait
complètement	7%	29%	57%	7%
dans les grandes lignes	9%	37%	49%	5%
pas du tout	27%	27%	40%	4%
<b>Total général</b>	<b>11%</b>	<b>33%</b>	<b>50%</b>	<b>5%</b>

### Etablissement d'inscription

	« CONNAISSEZ-VOUS LE ROLE DES DIFFERENTS ETABLISSEMENTS, ORGANISMES ET SERVICES QUI ENTOURENT VOTRE DOCTORAT ? »			
Avez-vous lu la charte des thèses ?	non pas du tout	non	oui	oui tout à fait
complètement	1%	9%	72%	17%
dans les grandes lignes	4%	18%	65%	13%
pas du tout	13%	16%	52%	18%
<b>Total général</b>	<b>4%</b>	<b>15%</b>	<b>65%</b>	<b>15%</b>



### Etablissement employeur

	« CONNAISSEZ-VOUS LE ROLE DES DIFFERENTS ETABLISSEMENTS, ORGANISMES ET SERVICES QUI ENTOURENT VOTRE DOCTORAT ? »			
Avez-vous lu la charte des thèses ?	non pas du tout	non	oui	oui tout à fait
complètement	3%	10%	47%	19%
dans les grandes lignes	3%	13%	47%	17%
pas du tout	8%	10%	48%	25%
<b>Total général</b>	4%	11%	47%	19%

## 4. Le site web

A la question « TROUVEZ-VOUS FACILEMENT LES INFORMATIONS QUE VOUS CHERCHEZ SUR LE SITE WEB DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY? » une petite moitié des doctorants (46%) a répondu « **Oui** » et l'autre « **Non** » (54%).

Etablissement d'inscription	Non %	Oui %
ENS Cachan	44%	56%
Agro ParisTech	50%	50%
ENSTA ParisTech	50%	50%
UPSud	50%	50%
CentraleSupélec	52%	48%
IOGS	60%	40%
Polytechnique	62%	38%
UVSQ	65%	35%
UEVE	70%	30%
IMT	71%	29%
ENSAE ParisTech	80%	20%
<b>Ensemble</b>	<b>54%</b>	<b>46%</b>

Des variations sont observées d'un établissement à un autre et d'une école doctorale à une autre, avec davantage de variation au niveau des écoles doctorales. Pour l'essentiel ces variations sont probablement liées aux relativement petits nombres de répondants, notamment par école doctorale, mais comme le site web de l'Université Paris-Saclay comporte des pages



« génériques » pour le doctorat et des « sites satellites » pour les écoles doctorales, les variations d'une école doctorale à une autre peuvent s'expliquer aussi par des différences entre les pages web propres à chaque école doctorale.

Ecole doctorale	Non %	Oui %
Biosignes	20%	80%
EOBE	33%	67%
EDSP	38%	62%
Interfaces	46%	54%
EDMH	48%	52%
Pheniics	50%	50%
SSMMH	50%	50%
PIF	50%	50%
EDOM	51%	49%
2MIB	52%	48%
Smemag	53%	47%
CBMS	53%	47%
Total	54%	46%
ABIES	56%	44%
ITFA	59%	41%
SDSV	62%	38%
SdV	64%	36%
SHS	69%	31%
STIC	70%	30%
SEIF	100%	0%

Les inscriptions des répondants se sont étalées sur les 3 derniers mois de l'année 2015, et, dans le même temps, le site web a évolué, au fur et à mesure des retours des utilisateurs et des besoins de précision ou d'information exprimés. Ainsi, une partie des remarques que les doctorants ont faites ont déjà été prises en compte ou sont sur le point de l'être.

La prochaine enquête devra être élaborée de manière à s'assurer que les évolutions qui ont été ou seront apportées au site web de l'université Paris Saclay, des écoles doctorales et des établissements, répondent bien aux besoins.



## Réponses libres des doctorants

Un champ libre était ouvert aux répondants pour qu'ils puissent faire des remarques et des commentaires. Les doctorants qui ont renseigné le champ libre (**88 d'entre eux pour 4409 doctorants consultés**) ont utilisé cette possibilité pour faire état des difficultés rencontrées et aussi pour remonter des propositions. Les remarques récurrentes ont été synthétisées et, dans certains cas, illustrées par une sélection de témoignages de doctorants extraits de l'enquête. Une partie des commentaires concernaient ADUM et seront traités dans le chapitre lié à ADUM.

### Traduction en anglais

Plusieurs doctorants ont exprimé leur souhait ou leur besoin de disposer d'une traduction en anglais des pages web. Actuellement une partie des documents à télécharger (manuel qualité, charte des thèses et procédures principales) a été traduite en anglais. La traduction des pages web génériques pour le doctorat sera disponible à la fin du mois de Février. Il restera à traduire les pages web dédiées aux écoles doctorales, lorsque les contenus de ces pages auront été actualisés.

### Guide du doctorant

#### **Doctorant (SHS, Polytechnique) :**

*L'interaction entre les différents sites et les différents processus (adum, UPsacalay, établissement d'inscription) devrait être expliquée dans un document simple, graphique et inratable quel que soit le bout par lequel on prend le processus !*

#### **Doctorant (CBMS, UPSud) :**

*On n'est pas informés, même quand on cherche à connaître les informations. On ne sait pas à qui s'adresser pour quoi. Il serait peut-être judicieux de penser à mettre en place un guide du doctorant, surtout utile pour savoir à qui demander quoi, quel rôle joue quel institution ou pôle et à quel niveau, les organigrammes détaillés...*

Plusieurs doctorants ont exprimé le souhait que les informations qui les concernent soient résumées et rassemblées. Depuis début septembre, les « pages web génériques doctorat » ont été améliorées en ce sens (intitulé plus direct des rubriques « **avant, pendant, après** », par exemple, ou encore « **s'inscrire, soutenir** » ...) mais d'autres support que le web sont aussi attendus, de type « **guide du doctorant** ». Un tel guide pourrait être élaboré à partir



des premières pages du manuel qualité, complété des informations, destinées aux doctorants, sur les principales procédures qui les concernent et qui sont sur le site web (après les simplifications engagées depuis mi-décembre).

### Cohérence de l'information et coordination

#### Doctorant (STIC, IMT) :

*It is not easy to map information between Paris Saclay and my établissement d'inscription*

**Doctorant (Pheniics, UPSud) :** *Beaucoup de liens et de documents différents, on s'y perd, certaines informations sont en doublons alors que d'autres ne se trouvent qu'à un seul endroit. Mais le fait de trouver un document donne l'impression d'avoir toutes les informations alors qu'en réalité quelques informations sont manquantes et se trouvent ailleurs.*

De nombreux retours signalent des difficultés provenant d'incohérences entre les informations diffusées, entre les documents à télécharger, Adum et le web, et concernant le web, entre celles diffusées par le site web de l'Université Paris Saclay, les pages web des établissements, ou de composantes des établissements (UFRs, départements), les pages web des écoles doctorales ou encore par les anciens sites web des écoles doctorales. Une demande claire a été exprimée par les doctorants qui ont déposé un commentaire de mise en cohérence des informations diffusées sur divers canaux.

#### Formations

Plusieurs commentaires font état de difficultés au niveau des modules de formation collective. D'une part, pour les trouver et d'autre part, pour s'y inscrire. La première des difficultés est d'ordre technique et d'information ; tant que leur inscription n'était pas validée dans ADUM,

**Doctorant (ITFA, UPSud) :** *Les inscriptions aux formations sont une catastrophe. Souvent il faut envoyer un e-mail aux responsables des formations pour savoir finalement qu'il faut passer par l'ancien système, du coup il n'y a plus de place ! En revanche la diversité des formations est formidable.*



les doctorants ne pouvaient pas s'inscrire aux formations via ADUM. Is n'avaient pas cette information ou ne l'ont pas trouvée et ne comprenaient donc pas pourquoi ils ne pouvaient pas s'inscrire.

La seconde difficulté technique, porte sur les formations transverses. Ces formations ont été mises au catalogue commun du collège doctoral par les établissements membres et associés. Mais certains d'entre eux utilisent ADUM pour gérer les formations et d'autres ne s'en servent que pour les diffuser et demandent alors aux doctorants d'aller se connecter à un autre système pour s'inscrire à leurs formations. Les modalités d'inscription sont donc différentes d'un établissement à un autre, alors même lorsque que toutes les formations apparaissent dans le même catalogue commun. Il faudrait que les établissements membres ou associés de UPSaclay gèrent leurs formations destinées aux doctorants dans le système d'information de gestion du doctorat. Cela

---

**Doctorant (ITFA, UPSud) :** *Le site ne semble pas très à jour pour l'ED Innovations thérapeutiques et plus particulièrement les formations proposées.*

---

permettra également de répondre plus facilement aux demandes des chefs d'établissements de suivi de la mutualisation des formations transverses dans la cadre du dialogue budgétaire.

Enfin, les dernières difficultés concernent les formations proposées et gérées par les écoles doctorales. Les doctorants ont d'abord fait savoir qu'ils ont eu des difficultés à trouver ces formations lors de leur inscription.

Les écoles doctorales, en particulier celles qui ont été fortement restructurées, ont été absorbées par la mise en place des circuits d'admission, inscription et soutenance pour cette première année et n'ont généralement pas pu mettre en place leurs programmes doctoraux avant la rentrée, ce qui explique l'absence d'information sur les formations des écoles doctorale. De plus, elles n'étaient généralement pas en mesure de le faire puisque les moyens accordés aux écoles doctorales n'ont été votés que le 9 décembre 2015.

Enfin, de nombreux doctorants souhaitent disposer de formations pour les aider à maîtriser la langue française, d'une part, et, d'autre part, que l'école doctorale tienne mieux compte de leurs difficultés avec la langue française, en proposant des formations, séminaires etc. en langue



anglaise.

### Attentes de centralisation d'information

Plusieurs doctorants ont exprimé leurs attentes vis-à-vis d'une information centralisée sur le site de l'Université Paris Saclay sur les sujets suivants,

- financements de thèse,
- dispositifs de financement de la mobilité internationale,
- accès aux bibliothèques,
- vacances d'enseignement et missions complémentaires.

#### *Financement des thèses*

Une page web sur les dispositifs de financement a été mise en place fin décembre 2015, en amont de la campagne d'admission en doctorat pour la rentrée 2016-2017. Mais les doctorants recrutés à la rentrée 2015-2016 n'ont effectivement pas disposé de cette information.

---

**Doctorant (ABIES, Agro ParisTech) :** Une page centralisant le plus grand nombre possible de sources de financements pour les mobilités internationales durant la thèse serait la bienvenue ! (cela existe déjà en partie sur ADUM ou l'ABG, mais l'annonce des programmes est souvent au dernier moment, et ils ne sont pas forcément tous mentionnés)

---



---

**Doctorant (ABIES, Agro ParisTech) :** Difficulté à trouver certaines information (notamment sur les aides à la mobilité internationale) car manque de centralisation de l'information (sites ABG/UPSaclay/ADUM etc.) Une page centralisant les informations (au tout au moins une liste de sites à consulter) serait très utile.

---

#### *Financement de la mobilité internationale*

Aucune page web ne centralise l'information sur les dispositifs de soutien à la mobilité internationale et ce serait effectivement utile de partager ces informations et de les diffuser de manière groupée sur le site de l'Université Paris Saclay.



### *Accès aux bibliothèques en ligne*

Certains doctorants souhaitent être mieux orientés au niveau de l'accès aux bibliothèques. Aujourd'hui les abonnements aux revues et aux bases de données bibliographiques (qui sont largement utilisées par les doctorants) sont propres à chaque établissement et un accès unique ne peut pas être proposé, mais on pourrait au moins faire figurer les liens vers les accès bibliothèque de chaque établissement.

---

**Doctorant (PIF, UPSud) :** Pour la rubrique bibliothèques, je souhaiterais que l'accès aux bases de données soit plus direct. Je trouve difficile d'accéder aux articles.

---

### *Activités complémentaires*

Enfin, les doctorants attendent aussi de pouvoir trouver plus facilement des informations sur le fonctionnement et l'offre de missions complémentaires (d'enseignement, de médiation scientifique, de conseil et de valorisation des résultats de la recherche) et de vacations. Ce sujet n'a pas été abordé par le conseil du collège doctoral, sauf pour indiquer que ces activités complémentaires viennent naturellement en complément des formations collectives transverses, en offrant un cadre dans lequel les doctorants peuvent consolider leurs compétences par la pratique en lien avec leur projet professionnel.

---

**Doctorant (STIC, IMT) :** Il n'est pas facile d'accéder aux informations concernant les vacations et monitorats.

---



## 5. Accueil, démarches et système d'information

Les doctorants étaient ensuite interrogés sur la manière dont s'étaient déroulées leurs démarches d'inscription auprès des écoles doctorales, des services de scolarité et sur leur expérience du système d'information ADUM.

### Délais

Les réponses à la question « **COMBIEN DE TEMPS AVEZ-VOUS MIS POUR FAIRE VALIDER VOTRE DOSSIER PAR VOTRE ECOLE DOCTORALE?** » sont synthétisées dans la table ci-dessous.

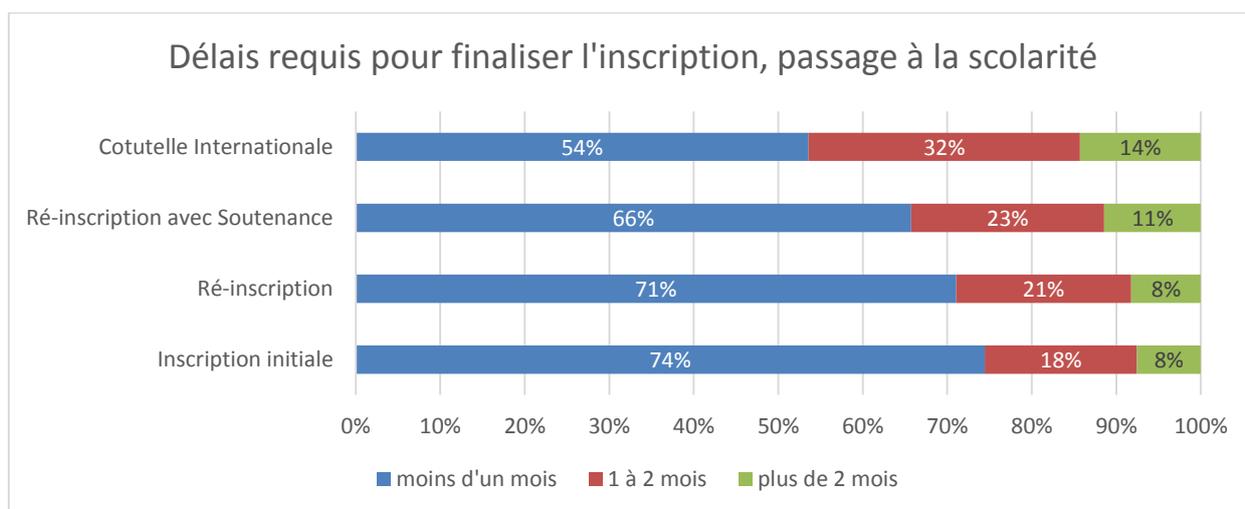
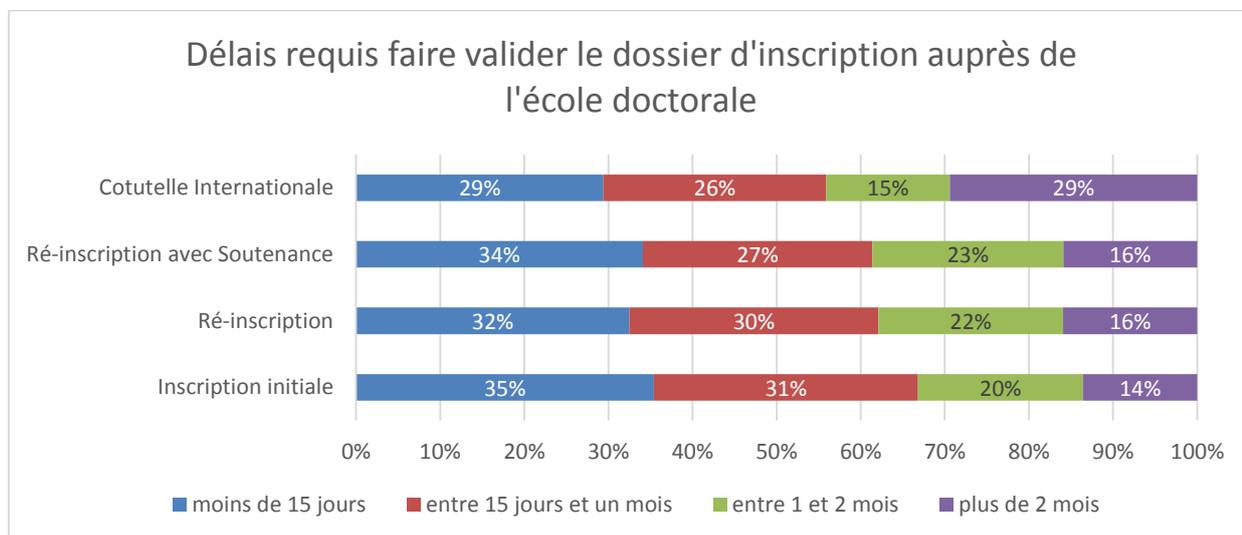
	Inscription initiale	Ré-inscription	Ré-inscription avec Soutenance	Cotutelle Internationale
moins de 15 jours	35%	32%	34%	29%
entre 15 jours et un mois	31%	30%	27%	26%
entre 1 et 2 mois	20%	22%	23%	15%
plus de 2 mois	14%	16%	16%	29%

Les délais nécessaires pour obtenir la validation de leur dossier d'inscription auprès de l'école doctorale ont été de moins de 15 jours pour un tiers d'entre eux, et pour la majorité d'entre eux de moins d'un mois. Les procédures ont systématiquement été plus longues pour les doctorants engagés dans une cotutelle internationale de thèse.

Les doctorants qui déclarent avoir eu besoin de plus de deux mois pour aller complètement au bout de la procédure d'inscription et pour obtenir leur carte d'étudiant auprès de la scolarité restent minoritaires, mais ces cas sont néanmoins trop fréquents parmi les répondants. Il faut cependant avoir en tête que les doctorants ayant répondu à l'enquête pour améliorer le système sont probablement des doctorants ayant rencontré plus de difficultés que les autres.

L'information devra être mieux diffusée et plus tôt en 2016-2017, afin que les délais d'inscription soient raccourcis.





## Adum

Les doctorants ont également été interrogés sur le système d'information, qui était nouveau pour eux, à l'exception des doctorants auparavant inscrits à l'école polytechnique ou à Agro Paris Tech qui le connaissaient déjà. Il est à noter qu'Adum a suscité **88 commentaires libres** parmi les **536 doctorants** qui ont répondu au questionnaire.



---

**Doctorant :** *La réinscription sur ADUM sert essentiellement à avoir le droit de faire des réinscriptions sur papier, et apparemment, la scolarité de l'université n'y a pas accès (ou bien demande des documents redondants).*

*C'est bien d'avoir une réinscription informatique, mais pas si elle n'enlève rien à la réinscription papier.*

*(problème supplémentaire: c'est assez désagréable de devoir scanner des papiers signés quand on pourrait utiliser une signature électronique)*

---

Un des retours critiques les plus récurrents est l'**incompréhension** complète de l'intérêt qu'il peut y avoir à saisir les données dans un système d'information pour ensuite imprimer des documents pré-remplis par le système d'information et les faire signer, par comparaison avec le renseignement direct des formulaires papier. Avec la question de la signature numérique qui revient aussi de nombreuses fois.

Des réponses claires à ces deux questions **pourront et devront** être apportées aux doctorants, en leur précisant certaines contraintes légales et en abordant les enjeux liés à la diffusion numérique. Pour cela, il faudra mieux expliquer l'ensemble des usages qui est fait des données électroniques qu'ils ont saisies et qui sont ensuite vérifiées et « certifiées » par les autres acteurs (pour le signalement dans STEP, pour le dépôt dans STAR et la fabrication de leurs diplômes et suppléments au diplôme, pour les réponses aux enquêtes, pour la communication et la valorisation du doctorat via des chiffres clés, pour le pilotage, les budgets etc.).

Ils pourront constater par eux-mêmes lors de leurs ré-inscriptions en 2016-2017 qu'ils n'auront plus qu'à actualiser leurs données.

Une autre remarque, récurrente et pertinente, porte sur le fait que des scolarités n'ayant pas accès à ADUM, la coordination entre services en pâtit et que l'intérêt de renseigner un système d'information, pour partager l'information, si le système n'est pas accessible par chacun des acteurs de la chaîne est très discutable. Cette situation concernait une partie des scolarités (UPSud facultés des Sciences et de médecine et UEVE) qui n'avaient pas pu « passer à



ADUM » en 2015 pour des raisons logistiques, du fait de l'ampleur de la restructuration, mais y auront accès en 2016.

Un des éléments qui a été déroutant pour les doctorants est le fait que les documents pré-remplis, à imprimer depuis ADUM, n'apparaissent qu'une fois le dossier validé par le doctorant, ce qui lui impose de remplir les champs obligatoires avant de pouvoir les visualiser.

---

**Doctorant (EOBE, ENS Cachan) :** *Lors de l'inscription, certaines fiches ne sont disponibles qu'une fois inscrits au lieu d'être toujours accessibles. C'est très déroutant (par ex: la CNIL)*

---

En dehors de cette remarque, on peut résumer les réactions par un sentiment général d'avoir à fournir des informations jugées difficiles à fournir, inutiles ou non pertinentes. Les questions devront être mieux posées à l'avenir et sans ambiguïté. L'usage qui est ou sera fait de chacune des données demandées devra être plus explicite pour les doctorants ainsi que les informations qui peuvent en être tirées dans leur intérêt (pas seulement dans l'intérêt de l'administration). Des mesures correctives sont à prévoir à ce niveau (via des info-bulles, par exemple pour les données qu'on souhaite collecter).

« GLOBALEMENT, LE FONCTIONNEMENT D'ADUM VOUS SEMBLE-T-IL ? »				
	intuitif	efficace	compliqué	long
non pas du tout	19%	21%	2%	1%
non	38%	38%	29%	14%
oui	38%	38%	44%	40%
oui tout à fait	4%	4%	25%	45%



En croisant les réponses, on détermine le nombre de doctorant ayant répondu simultanément « non pas du tout » à « intuitif » et à « efficace » et « oui tout à fait » à « compliqué » et à « long ». On constate que :

**Seuls 48** d'entre eux ont exprimé une **insatisfaction sur les 4 critères simultanément**, soit **9%** des doctorants ayant répondu à l'enquête ou **1%** de l'ensemble des doctorants consultés.

**7%** d'entre eux ont exprimé une **satisfaction sur les 4 critères simultanément**

Si on croise avec les réponses données aux questions posées sur les délais, les réponses sont très cohérentes : ceux qui ont pu faire valider leur dossier en moins de 15 jours expriment une satisfaction générale vis-à-vis d'ADUM, au contraire de ceux qui ont mis plus de deux mois à valider leur inscription et qui en sont donc assez logiquement insatisfaits.

Une partie des commentaires attribue à des dysfonctionnements « techniques » d'ADUM des difficultés ou des réticences vis-à-vis de questions qui leurs sont posées, mais qui relèvent davantage de choix délibérés faits dans le cadre de la politique de formation doctorale que du système Adum (leur demander de préciser leur **projet professionnel** ou le calendrier prévisionnel de leur projet doctoral, par exemple). Il faudra mieux expliquer pourquoi ces questions sont posées et ce que cela leur apportera.

Par ailleurs, le système, les procédures et les réseaux de travail étaient nouveaux pour l'ensemble des acteurs de l'Université (doctorants, encadrants et personnels organisateurs de la formation doctorale). De ce fait, les doctorants n'ont bénéficié d'aucun accompagnement expérimenté dans leurs démarches pratiques, ce qui a probablement contribué aux délais d'inscriptions plus long qu'à l'accoutumée. L'expérience acquise par les équipes et l'entraide entre anciens et nouveaux doctorants devrait permettre d'améliorer très sensiblement cet accompagnement dès la rentrée 2016.



## Accueil et réponses aux questions

Lorsque les doctorants ont été interrogés, non pas sur leurs interactions avec la machine, mais sur leurs échanges avec des interlocuteurs dans les écoles doctorales, les services de scolarité et documentaires ou des unités de recherche, leurs retours sont très majoritairement positifs. Ils étaient appelés à noter de 1 à 4 (4 étant la note maximum), l'accueil, le délai et la qualité des réponses que les écoles doctorale, les scolarités, les services documentaires ou de leur unité de recherche apportaient à leur questions. Les moyennes des notes de satisfaction données par les doctorants sont très majoritairement au-dessus de 3 et jamais en dessous de 2,5.

<b>Comment qualifieriez-vous l'accueil dans les services suivants :</b>	
Ecole doctorale	3,2
Scolarité	3,0
Service documentaire ou bibliothèque	3,0
Unité de recherche	3,5
<b>Si vous avez questionné un service par mail, diriez-vous que vous avez obtenu une réponse dans un délai normal</b>	
Ecole doctorale	3,2
Scolarité	2,7
Service documentaire ou bibliothèque	3,2
Unité de recherche	3,6
<b>Si vous avez questionné un service par mail, diriez-vous que vous avez obtenu une réponse satisfaisante</b>	
Ecole doctorale	3,2
Scolarité	2,9
Service documentaire ou bibliothèque	3,2
Unité de recherche	3,6

## 6. L'activité de recherche

### Accueil dans l'unité de recherche

Invités à répondre par une note de 1 à 4 sur les conditions matérielles dans leur unité de recherche d'accueil, les doctorants ont fait état d'une **grande satisfaction en moyenne**, et cela indépendamment de l'école doctorale ou de l'établissement.

Diriez-vous que les conditions matérielles dans votre unité d'accueil principale sont satisfaisantes?	
ABIES	3,6
EDOM	3,6
Pheniics	3,5
Interfaces	3,5
EOBE	3,5
Smemag	3,5
EDMH	3,5
STIC	3,5
PIF	3,4
2MIB	3,4
CBMS	3,4
SDSV	3,3
SdV	3,3
ITFA	3,3
EDSP	3,3
SSMMH	3,2
SHS	3,1
Biosignes	3,0
SEIF	3,0
Ensemble	3,4

Diriez-vous que les conditions matérielles dans votre unité d'accueil principale sont satisfaisantes?	
IOGS	3,9
AgroParisTech	3,6
Autre	3,6
ENS Cachan	3,5
ENSAE ParisTech	3,5
IMT	3,5
CentraleSupélec	3,5
Polytechnique	3,4
UPSud	3,4
UVSQ	3,1
UEVE	2,9
ENSTA ParisTech	2,8

## Direction de la thèse

Les doctorants étaient ensuite invités à indiquer la fréquence de leurs rencontres avec leurs directeurs de thèse et leurs encadrants. En moyenne **61%** des répondants rencontrent leur directeur de thèse au moins une fois par semaine et **26%** d'entre eux au moins une fois par mois. La fréquence des échanges avec le directeur de thèse est très variable d'une école doctorale à une autre. Elle l'est beaucoup moins d'un établissement à un autre. On n'observe pas de corrélation significative entre la fréquence des rencontres avec le directeur de thèse et la durée moyenne des thèses dans l'école doctorale.

Fréquence des échanges avec le directeur de thèse, au moins une fois par :				
Ecole doctorale	par semaine	par mois	Une fois par trimestre ou moins	Durée de la thèse en mois
EDOM	85%	15%	0%	39,1
SdV	82%	18%	0%	38,0
Biosignes	80%	20%	0%	43,0
SDSV	80%	10%	10%	41,9
Pheniics	76%	13%	11%	37,6
EDSP	71%	21%	7%	47,0
SSMMH	71%	29%	0%	40,8
Interfaces	71%	13%	16%	42,1
CBMS	67%	33%	0%	49,2
2MIB	66%	21%	14%	37,5
EDMH	65%	32%	3%	41,2
EOBE	64%	21%	15%	39,3
PIF	63%	19%	19%	36,1
ABIES	62%	35%	4%	43,4
STIC	56%	35%	9%	40,3
Smemag	52%	34%	14%	40,4
ITFA	50%	40%	10%	39,8
SEIF	50%	50%	0%	37,3
SHS	12%	36%	52%	61,1
<b>Total général</b>	<b>61%</b>	<b>26%</b>	<b>13%</b>	<b>43,3</b>
<b>Base</b>	<b>332</b>	<b>141</b>	<b>70</b>	<b>Toutes</b>

La part des doctorants qui rencontrent leur directeur de thèse une fois par trimestre ou moins est de l'ordre de 13% des répondants (70 répondants). Ce taux est préoccupant et les directeurs des écoles doctorales sont appelés à être particulièrement vigilants sur ces situations.

Cependant, il faut noter que ce taux a été obtenu sur l'échantillon des seuls doctorants qui ont répondu à l'enquête, conduite en vue d'améliorer le cadre de leur formation doctorale. Il est donc inévitable que l'échantillon des répondants comprenne une part bien plus importante de doctorants qui rencontrent ou ont rencontré des difficultés, que dans la population complète.

De plus, pour tenir compte de situations de co-encadrement, où les doctorants verraient peu leur directeur de thèse, mais seraient amenés à rencontrer fréquemment un co-directeur ou un co-encadrant, les doctorants ont été également interrogés sur la fréquence avec laquelle ils rencontraient leurs autres encadrants. Le tableau ci-après consolide les réponses données aux deux questions :

Fréquence des rencontres avec les encadrants :			
Ecole doctorale	au moins une fois par semaine avec le directeur de thèse ou avec un autre encadrant	au moins une fois par mois avec le directeur de thèse ou avec un autre encadrant	autre situation
EDOM	93%	5%	2%
SDSV	90%	0%	10%
Pheniics	89%	11%	0%
Interfaces	87%	10%	3%
EDSP	86%	7%	7%
SdV	82%	18%	0%
ABIES	81%	15%	4%
Biosignes	80%	20%	0%
EOBE	79%	16%	5%
2MIB	79%	14%	7%
SSMMH	79%	21%	0%
CBMS	78%	22%	0%
EDMH	77%	19%	3%
STIC	75%	21%	4%
Smemag	75%	20%	5%
PIF	69%	13%	19%



ITFA	62%	31%	7%
SEIF	50%	50%	0%
SHS	15%	48%	38%
<b>Total général</b>	<b>74%</b>	<b>18%</b>	<b>7%</b>

En moyenne 74% des répondants rencontrent un de leurs encadrants au moins une fois par semaine et 18% d'entre eux au moins une fois par mois.

Les doctorants ont également été interrogés sur leurs ressentis vis-à-vis de la fréquence et de la qualité des échanges avec leur directeur de thèse, par une « note » de un à quatre. Ils sont globalement satisfaits de l'une et de l'autre, mais leur **satisfaction décroît lorsque la fréquence des échanges décroît.**

Fréquence des échanges avec le directeur de thèse	êtes-vous satisfait de ces échanges?	trouvez-vous que vous le voyez suffisamment ?
par semaine	3,7	3,8
par mois	3,3	3,2
par trimestre	2,9	2,4
moins d'une fois par trimestre	2,8	2,1
<b>Ensemble</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>

Tous les commentaires des doctorants ayant déclarés ne rencontrer leur directeur de thèse qu'une fois par trimestre ou moins d'une fois par trimestre ont été retenus à titre d'illustration. Même chose pour les commentaires des doctorants ayant déclaré rencontrer leur directeur de thèse une fois par semaine.

Ces commentaires parlent d'eux-mêmes, les doctorants qui rencontrent fréquemment leur directeur de thèse sont globalement plus satisfaits (même s'il peut néanmoins y avoir des difficultés) que ceux qui ne le voient que rarement.

Ceux qui rencontrent souvent leur directeur de thèse se demandent à quoi sert l'école doctorale, les autres en appellent, au contraire, à plus de vigilance de la part de l'école doctorale.



---

Rencontres une fois par trimestre ou moins avec le directeur de thèse

- 1) Certains directeurs de thèse ou encadrants ont un planning beaucoup trop chargé pour pouvoir vraiment encadrer une thèse efficacement,
- 2) Concernant la fréquence, j'ai coché 1/trimestre mais le travail de recherche n'est pas linéaire. Donc la fréquence est variable mais c'est parfait comme ça.
- 3) Directeur de thèse déconnecté du projet, pas de référent tiers.
- 4) Je pense que **l'école doctorale devrait faire davantage attention aux personnes à qui ils envoient leurs étudiants**, en termes de qualité d'encadrement...
- 5) **Le doctorat, c'est l'épreuve de la solitude.**
- 6) Les chercheurs habilités à suivre des thèses étant peu nombreux et les injonctions à occuper des responsabilités académiques / universitaires nombreuses, bien souvent les directeurs de thèse cumulent charge d'enseignement importante + responsabilités diverses + beaucoup de doctorants. Il en résulte qu'ils sont très peu présents, ce qui est dommage.

---

Rencontres une fois par semaine avec le directeur de thèse

- 1) C'est le début de ma thèse donc je vois encore beaucoup ma directrice de thèse. En thèse CIFRE, je ne suis pas encore allé voir mes encadrants dans l'entreprise mais la prise de contact est faite par vidéo-conférence pour le moment
  - 2) Encadrement de très bonne qualité
  - 3) Je ne peux pas souhaiter mieux comme directeur de thèse. Je suis très heureux de pouvoir travailler avec lui.
  - 4) Ma directrice de thèse bénéficie d'une dérogation d'HDR et je suis son premier étudiant.
  - 5) Mon encadrant (qui était directeur en durant la première année de ma thèse) encadre 3 autres thésards en tant que directeur.
  - 6) Ma directrice et mon co-encadrant sont très occupés voire trop.
  - 7) Ma thèse se passe très bien, et j'ai de très bons rapports avec toutes les personnes de mon unité de recherche. La seule ombre au tableau vient des procédures d'inscription.
  - 8) Personne de neutre à qui parler quand ça ne va pas.
  - 9) Rien à dire!
  - 10) **Très bien mais n'a aucun rapport avec l'école doctorale**, sujet de ce questionnaire.
- 



- 
- 11) Trois encadrants, dont le directeur de thèse, qui sont tous disponibles selon ma demande. J'en suis très satisfait.
- 12) **Un encadrement de qualité au jour le jour.** Pourquoi diable rajouter une **flopée de rencontres inutiles avec des gens de l'école doctorale** ? Une formation de qualité.
- 

## Résultats de la recherche, publications et réalisations

Les doctorants ont été interrogés sur leurs publications et, plus généralement leurs productions scientifiques.

Ces questions ayant été posées à la fin du questionnaire, qui était long, il est possible que plusieurs répondants ne soient pas allés au bout du questionnaire et n'aient pas renseigné ces champs, et que les pourcentages soient donc quelque peu minorés.

Cependant, près de 25% des répondants déclarent avoir publié **au moins un** article dans une revue avec comité de lecture répertoriée, et plus de 9% d'entre eux ont publié au moins un acte de conférence. 11 d'entre eux ont déposé au moins un brevet et 2 logiciels.

**A ce jour les 536 répondants déclarent avoir au total 310 publications publiées et 345 acceptées, soit 1,22 en moyenne par doctorant.**

ACL : Articles dans des revues internationales ou nationales avec comité de lecture répertoriées dans les bases de données internationales	130	24,3%
ACLN : Articles dans des revues avec comité de lecture non répertoriées dans des bases de données internationales.	9	1,7%
ASCL : Articles dans des revues sans comité de lecture,	4	0,7%
INV : Conférences données à l'invitation du Comité d'organisation dans un congrès national ou international.	5	0,9%
ACT : Communications avec actes dans un congrès international ou national	51	9,5%
COM : Communications orales sans actes dans un congrès international ou national	22	4,1%
AFF : Communications par affiche dans un congrès international ou national	30	5,6%
OS : Ouvrages scientifiques (ou chapitres de ces ouvrages)	11	2,1%
OV : Ouvrages de vulgarisation (ou chapitres de ces ouvrages)	2	
DO : Directions d'ouvrages	1	



AP : Autres publications	6	
Brevets	11	
Logiciels déposés	2	
Rapports de contrats	3	
Autres	5	

## 7. Les formations collectives

A la question « votre école doctorale organise t'elle des journées d'école doctorale ou de rentrée » les doctorants ont parfois fait des réponses contradictoires, indiquant probablement un manque d'informations sur ce que proposent les écoles doctorales. Pour les écoles doctorales STIC et SHS, il est possible que cela résulte d'organisations un peu différentes selon les pôles de ces écoles doctorales.

Votre école doctorale organise-t-elle des journées d'accueil / intégration?	Non	Oui	Ensemble
EDMH	5	26	31
EDOM	3	36	39
ABIES	1	25	26
SHS	<b>20</b>	<b>19</b>	39
EOBE	3	29	32
ITFA	3	26	29
Pheniics	8	28	36
STIC	<b>10</b>	<b>39</b>	49
Interfaces	2	28	30
SSMMH		11	11
EDSP	1	13	14
Biosignes		5	5
Smemag	13	40	53
PIF	1	13	14
2MIB	16	12	28
SdV	1	16	17
SDSV	4	25	29
CBMS	4	14	18
SEIF	1	1	2

En ce qui concerne les formations, les doctorants n'ont pas tous bénéficié de formations, mais ceux qui en ont bénéficié peuvent les avoir reçues aussi bien de l'école doctorale, de l'établissement ou de l'unité de recherche ou encore d'autres entités. Ils ont généralement suivi moins de formations dédiées aux compétences transverses que des formations scientifiques ou thématiques.

<b>Avez-vous déjà bénéficié de formations scientifiques ou thématiques organisées par :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
votre école doctorale	206	296
votre établissement d'inscription	229	270
votre unité de recherche	249	239
autre	219	184
<b>Avez-vous déjà bénéficié de formations transversales (compétences, projet professionnel, gestion de projet, ...) organisées par :</b>		
votre école doctorale	131	360
votre établissement d'inscription	167	322
votre unité de recherche	95	383
autre	100	296
<b>Avez-vous participé à des Doctoriales?</b>	41	464

Pour une prochaine enquêtes les doctorants ne seront pas appelés à répondre sur leurs formations collectives étant donné que celles-ci seront désormais suivies par Adum.

## 8. L'ouverture internationale

Les doctorants ont également été interrogés sur l'ouverture internationale que leur apportait leur formation doctorale.

Avez vous eu l'occasion d'échanger sur vos travaux avec des spécialistes internationaux du domaine ?					
	jamais	une fois	parfois	suffisamment	à volonté
1ère année	48%	<b>15%</b>	<b>21%</b>	<b>11%</b>	<b>5%</b>
2ème année	34%	19%	31%	12%	5%
3ème année	20%	12%	37%	28%	2%
4ème année	<b>14%</b>	17%	36%	25%	8%
<b>Ensemble</b>	<b>33%</b>	<b>16%</b>	<b>30%</b>	<b>17%</b>	<b>4%</b>

Quelle est la fréquence des séminaires internationaux (en France ou à l'étranger) auxquels vous avez accès? (ceux qui vous sont proposés ou accessibles, même si vous n'y avez pas participé)					
	1 par semaine	1 par mois	1 par trimestre	1 par an	moins d'une fois par an
1ère année	9%	13%	38%	29%	11%
2ème année	11%	14%	29%	35%	12%
3ème année	6%	15%	34%	35%	10%
4ème année	5%	5%	30%	46%	<b>14%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>8%</b>	<b>13%</b>	<b>33%</b>	<b>34%</b>	<b>12%</b>

Avez-vous présenté vos travaux de recherche dans le cadre d'une conférence internationale ?		
	Non	Oui
1ère année	90%	10%
2ème année	65%	35%
3ème année	23%	77%
4ème année	24%	76%
<b>Ensemble</b>	<b>57%</b>	<b>43%</b>

L'ouverture internationale qui vous est proposée ou accessible à travers des échanges, des séminaires ou des écoles thématiques vous paraît-elle ?				
	inexistante	suffisante	bonne	très bonne
1ère année	16%	39%	33%	13%
2ème année	27%	34%	32%	7%
3ème année	22%	37%	32%	10%
4ème année	19%	39%	39%	3%
<b>Ensemble</b>	<b>21%</b>	<b>37%</b>	<b>33%</b>	<b>9%</b>

### Commentaires de doctorants qui jugent l'ouverture internationale inexistante :

*Budget de déplacement pratiquement inexistant, sans aide financière supplémentaire, il est hasardeux d'escompter que les doctorants puissent y participer. De plus cela crée des inégalités d'accès aux séminaires (nationaux mais surtout internationaux) entre les laboratoires ou écoles doctorales mieux dotés soutenant les déplacements de leurs doctorants et ceux qui n'ont pas ces facilités.*

*Pas assez d'ouverture à l'international*

*Vu le peu de moyen des laboratoires, il serait peut-être souhaitable que l'école doctorale nous aide à nous rendre aux conférences internationales (nous ne savons pas si ce dispositif existe)*

Si pour la majorité des doctorants la formation doctorale est effectivement le cadre d'une ouverture internationale, dès la première année, que **79%** d'entre eux jugent suffisante, bonne ou très bonne, **21%** d'entre eux la jugent cependant inexistante et près de **15%** des doctorants inscrits en 4<sup>ème</sup> année, n'ont pourtant jamais eu l'occasion d'échanger avec un expert international du domaine ou d'assister à un séminaire ou une conférence d'un expert international de leur domaine. Deux d'entre eux évoquent des raisons financières à ce manque d'ouverture internationale. Cependant, 34% des doctorants ne profitent pas ou rarement, des opportunités qui leurs sont offertes que ce soit par leur unité de recherche, leur école doctorale ou leur établissement. Ce ne sont pas ceux qui regrettent que l'ouverture internationale soit inexistante, mais même s'ils sont satisfaits de leur situation, un effort devrait être fait pour que les doctorants bénéficient d'une ouverture internationale et qu'ils profitent mieux des opportunités qui sont

offertes

Quelle est la fréquence de votre participation aux séminaires qui vous sont ouverts?			
	rare	fréquente	systematique
1ère année	24%	66%	10%
2ème année	39%	48%	13%
3ème année	38%	53%	9%
4ème année	29%	59%	12%
<b>Ensemble</b>	<b>34%</b>	<b>56%</b>	<b>11%</b>

## 9. Le projet professionnel

Les doctorants ont été interrogés sur leurs projets professionnels. La majorité d'entre eux ont un projet professionnel, mais plus d'un tiers n'a pas encore abordé la préparation de son devenir professionnel. **Plus inquiétant**, le taux de doctorants n'ayant pas de projet professionnel pour après la soutenance ne diminue pas avec le nombre d'années de préparation de la thèse et est approximativement le même, quelle que soit l'année d'inscription, y compris en 4<sup>ème</sup> année. De même, ce taux ne varie pas ou peu selon l'école doctorale ou selon l'établissement d'inscription.

Avez-vous un projet professionnel après la thèse ?	Non	Oui
1ère année	38%	62%
2ème année	34%	66%
3ème année	22%	78%
4ème année	34%	66%
<b>Ensemble</b>	<b>32%</b>	<b>68%</b>

Pour ceux qui ont un projet professionnel, pour 20% d'entre eux, ce projet est différent de celui qu'ils avaient en 1<sup>er</sup> année de doctorat.

COLLEGE DOCTORAL – AXE QUALITE

ENQUETE AUPRES DES ENCADRANTS

PREMIERE ANNEE DE FONCTIONNEMENT  
DU DOCTORAT UPSACLAY

**Le 3 Février 2016**

## Table des matières

1. Qui sont les répondants à l'enquête ? .....	3
2. La charte du doctorat .....	4
3. Les procédures .....	4
4. Le site web.....	8
5. Accueil des doctorants.....	9
6. Collaborations inter-services.....	10
7. Réponses libres des encadrants.....	11
• Lourdeur et opacité des procédures ("bureaucratie") .....	11
• Enregistrement numérique <i>versus</i> circuit des signatures « papier ».....	14
• Demande d'un "flow-chart" synthétique.....	15
• A propos du site web .....	15
• Cohérence de l'information et coordination entre les services .....	16
• L'accueil des doctorants étrangers (langue anglaise).....	16



## 1. Qui sont les répondants à l'enquête ?

Les premières questions de l'enquête avaient pour objet de préciser quelques éléments sur les répondants

- DANS QUELLE ECOLE DOCTORALE SONT INSCRITS VOS DOCTORANTS ?
- DANS QUEL POLE DE VOTRE ECOLE DOCTORALE (LE CAS ECHEANT)?
- DANS QUEL ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION?

**595** encadrants ont répondu à l'enquête, ce qui représente environ **13 %** des personnes consultées, avec des taux de réponse légèrement variables selon l'école doctorale.

Ecole doctorale	Répondants	Enregistrés	Répondants %
SSMMH	6	53	11 %
PHENIICS	39	257	15 %
EDOM	31	210	15 %
ABIES	37	512	7 %
SMEMaG	47	182	26 %
SdV	11	119	9 %
EDMH	21	235	9 %
EOBE	29	163	18 %
PIF	24	190	13 %
SDSV	35	267	13 %
Interfaces	22	182	12 %
EDSP	23	147	16 %
STIC	70	417	17 %
ITFA	38	255	15 %
CBMS	24	193	12 %
2MIB	51	285	18 %
SHS	40	346	12 %
Biosigne	22	174	13 %
SEIF	5	92	5 %
A&A	4	188	2 %
<i>NR ou autres</i>	<i>16</i>		
<b>Total général</b>	<b>595</b>	<b>4467</b>	<b>13 %</b>



Etablissement	Répondants
ENSTA ParisTech	9
IOGS	3
Polytechnique	40
CEA-INSTN	9
AgroParisTech	32
CentraleSupélec	28
UPSud	331
ENS Cachan	35
IMT	23
UEVE	23
UVSQ	34
HEC Paris	3
<i>NR ou autres</i>	25
<b>Total général</b>	<b>595</b>

## 2. La charte du doctorat

A la question « CONNAISSEZ-VOUS LA CHARTE DU DOCTORAT ? », 13 % d'encadrants ont répondu « pas du tout », alors que nous pourrions raisonnablement attendre l'inverse ; soit parce qu'ils encadrent un doctorant cette année, soit parce qu'ils connaissent, a minima, l'ancienne charte de leur établissement.

Connaissez-vous la Charte du doctorat ?	Répondants	% des répondants
Complètement	93	16 %
Dans les grandes lignes	421	71 %
Pas du tout	79	13 %
<i>NR</i>	2	<i>négligeable</i>
<b>Total général</b>	<b>595</b>	<b>100 %</b>

## 3. Les procédures

A la question « CONNAISSEZ-VOUS LES DIFFERENTES PROCEDURES ET DOCUMENTS ASSOCIES ? » les encadrants étaient appelés à répondre pour les six suivantes : admission, inscription/réinscription, cotutelle, soutenance, dérogations, et gestion des formations doctorales.

78% déclarent connaître la procédure d'admission des doctorants, 80% déclarent connaître la procédure d'inscription et 69% déclarent connaître la procédure de



soutenance, sachant que certains déclarent ne pas avoir encore encadré de doctorant ou ne plus en encadrer en ce moment. Assez logiquement donc, ils connaissent le mieux les procédures auxquelles ils sont régulièrement confrontés.

Les procédures de cotutelle, de dérogation à l'encadrement doctoral sans HDR ou de gestion des formations doctorales sont quant à elles peu connues : 64%, 72% et 73% respectivement des répondants déclarent ne pas les connaître. Pour les deux premières, il s'agit de procédures ne concernant qu'un petit nombre de personnes, et la dernière concerne davantage les doctorants que les encadrants : il est donc normal que ces derniers n'en connaissent pas les détails, à condition toutefois qu'ils soient sensibilisés à la nécessité et l'intérêt pour les doctorants de suivre ces formations.

*Une prochaine enquête pourrait poser quelques questions à ce sujet avec le double objectif de sensibiliser les encadrants et de connaître leur sentiment sur les questions de formations disciplinaires et transverses.*

Connaissez-vous les différentes procédures et documents associés ?	Oui	Non	NR
Procédure d'admission	78 %	20 %	2 %
Procédure d'inscription / réinscription	80 %	19 %	1 %
Procédure de cotutelle	33 %	65 %	2 %
Procédure de soutenance	69 %	30 %	1 %
Procédures de dérogations	26 %	72%	2 %
Procédure de gestion des formations doctorales	24 %	74 %	2 %

A la question « CONNAISSEZ-VOUS LES FONCTIONS DES DIFFERENTS SERVICES SUPPORT, A QUELLES ETAPES ILS INTERVIENNENT ? » les encadrants étaient appelés à répondre pour chacun des services en lien avec le doctorant.

Le rôle de l'école doctorale semble bien compris de la majorité des encadrants (environ 80% répondent oui ou oui tout-à-fait), celui de la scolarité un peu moins. La fonction de la bibliothèque est particulièrement mal connue, et le dépôt électronique, qui était nouveau pour certains établissements, semble ne pas avoir été compris partout. De même le signalement des thèses en préparation, qui est nouveau pour plusieurs d'établissements et n'était que partiel pour d'autres, est largement méconnu des encadrants.

Etant donné qu'un des intérêts principaux d'Adum est directement lié à l'activité des bibliothèques, la méconnaissance du rôle et de l'activité des bibliothèques concernant les bases de données de la recherche est probablement à rapprocher des incompréhensions exprimées sur les demandes de saisies de données dans Adum. La saisie par voie numérique des méta-données de la thèse permet l'automatisation du signalement des thèses en préparation et du dépôt électronique des thèses, qui assure une visibilité sur le web de toutes les thèses.

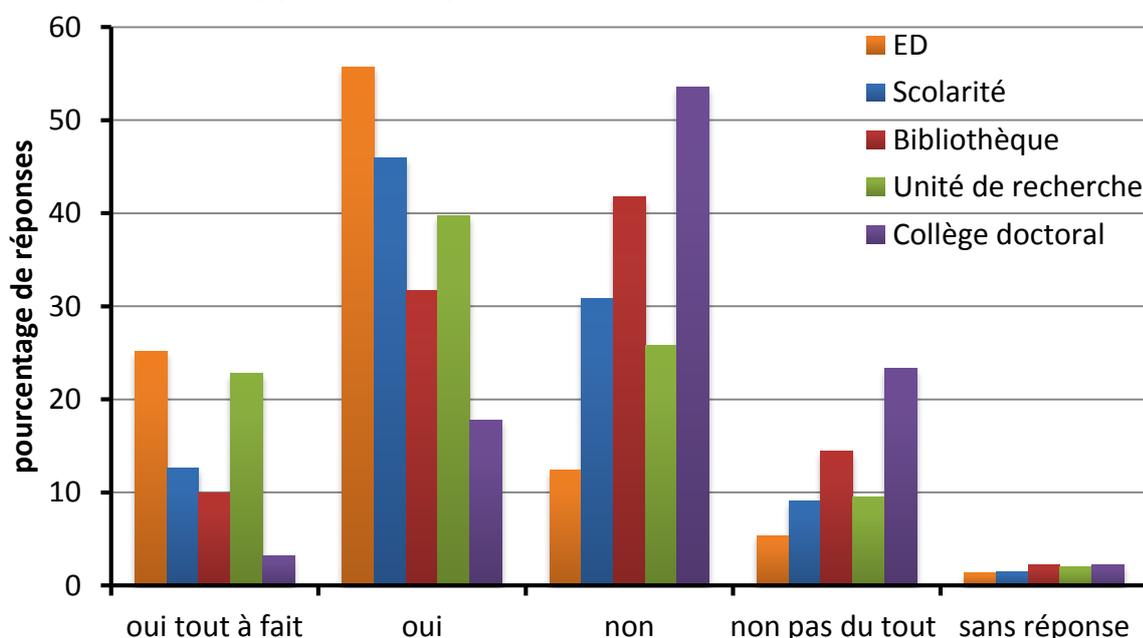


*Il serait utile de mieux faire connaître theses.fr, afin que les encadrants soient davantage sensibilisés aux enjeux de la visibilité en ligne des thèses, par exemple en fournissant aux écoles doctorales et aux établissements d'inscription les URLs leurs permettant de visualiser sur leur propre site webs, à partir de theses.fr, les thèses en préparation ou soutenues dans leur entité. Une note méthodologique pourrait être fournie aux unités de recherche pour qu'elles puissent en faire autant.*

Le collège doctoral est mal connu, de nombreuses personnes déclarant n'en avoir jamais entendu parler. Cela est naturel, car cette organisation est nouvelle pour de nombreux établissements, et les encadrants n'ont a priori pas lieu d'être en contact direct avec le collège doctoral.

Services	Oui tout-à-fait	Oui	Non	Non pas du tout	NR
école doctorale	25 %	56 %	13 %	5 %	1 %
scolarité	13 %	46 %	31 %	9 %	1 %
bibliothèque	10 %	32 %	42 %	14 %	2 %
services administratifs de l'unité de recherche	23 %	40 %	26 %	9 %	2 %
collège doctoral	3 %	18 %	54 %	23 %	2 %

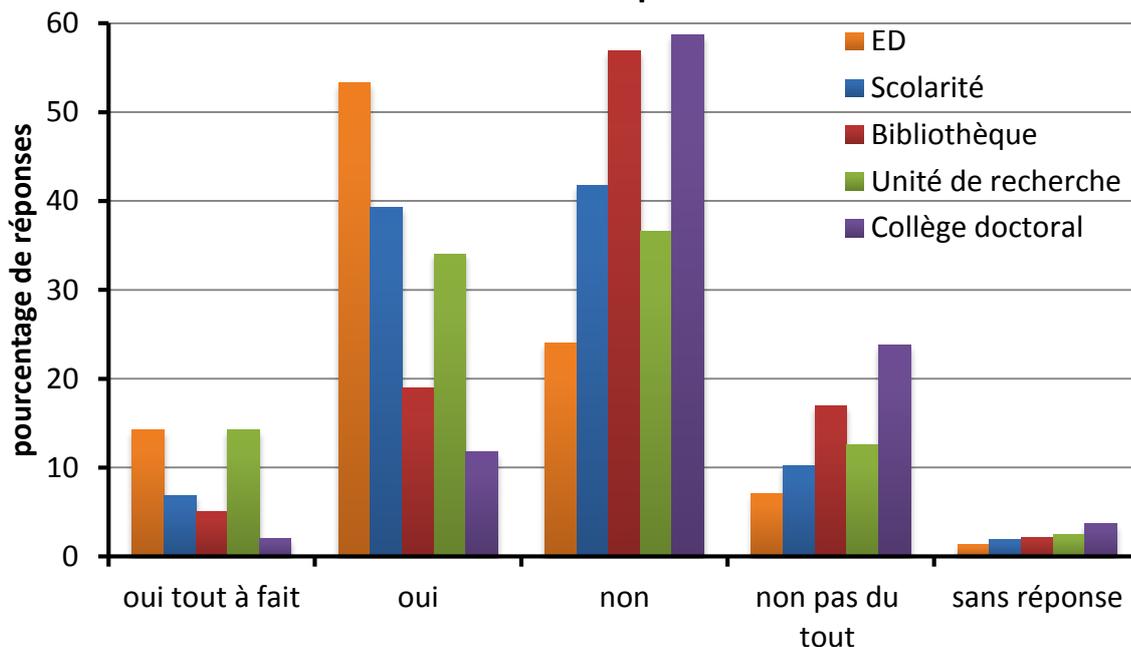
### Connaissez-vous les fonctions des différents services supports et à quelles étapes ils interviennent ?



La question « SAVEZ-VOUS QUELS DOCUMENTS DOIVENT ETRE TRANSMIS A CES SERVICES ET DANS QUELS DELAIS ? » faisait référence aux mêmes services. A nouveau, les encadrants connaissent le mieux les entités avec lesquelles ils sont le plus directement en contact.

Services	Oui tout-à-fait	Oui	Non	Non pas du tout	NR
école doctorale	14 %	54 %	24 %	7 %	1 %
scolarité	7 %	40 %	42 %	10 %	1 %
bibliothèque	5 %	19 %	57 %	17 %	2 %
services administratifs de l'unité de recherche	14 %	34 %	37 %	13 %	2 %
collège doctoral	2 %	12 %	59 %	24 %	3 %

### Savez-vous quels documents doivent être transmis à ces services et dans quels délais ?



Si nous mettons en perspective leurs réponses à ces deux questions, il semble que lorsque les encadrants ont une vision relativement claire du rôle et des fonctions d'un service, cette connaissance s'estompe lorsque sont abordés le détail des délais et des documents à fournir.

## 4. Le site web

A la question « TROUVEZ-VOUS FACILEMENT LES INFORMATIONS QUE VOUS CHERCHEZ SUR LE SITE WEB DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY? », presque **53%** des répondants déclarent ne pas trouver facilement les informations nécessaires sur le site web de Paris-Saclay. Seuls 37% disent y trouvent les informations souhaitées, 10% ne donnant pas de réponse (certains déclarent ne pas savoir qu'il existe un site web de l'Université Paris-Saclay). Plusieurs commentaires dans les questions ouvertes parlent d'un site trop touffu et mal traduit en anglais.

Des variations sont observées d'une école doctorale à une autre. Pour l'essentiel ces variations sont probablement liées aux relativement petits nombres de répondants, notamment par école doctorale, mais comme le site web de l'Université Paris-Saclay comporte des pages « génériques » pour le doctorat et des « sites satellites » pour les écoles doctorales, les variations d'une école doctorale à une autre peuvent s'expliquer aussi par des différences entre les pages web propres à chaque école doctorale.

Ecole doctorale	Non %	Oui %	NR
SSMMH	14 %	72 %	14 %
PHENIICS	41 %	46 %	13 %
EDOM	45 %	42 %	13 %
ABIES	41 %	41 %	18 %
SMEMaG	58 %	38 %	4 %
SdV	36 %	55 %	9 %
EDMH	29 %	52 %	19 %
EOBE	59 %	34 %	7 %
PIF	66 %	17 %	17 %
SDSV	60 %	31 %	9 %
Interfaces	41 %	50 %	9 %
EDSP	35 %	35 %	30 %
STIC	70 %	26 %	4 %
ITFA	55 %	37 %	8 %
CBMS	42 %	42 %	16 %
2MIB	53 %	45 %	2 %
SHS	60 %	38 %	2 %
Biosignes	75 %	25 %	0 %
SEIF	80 %	0 %	20 %
A&A	50 %	25 %	25 %
NR ou autres	50 %	25 %	25 %
<b>Total général</b>	<b>53 %</b>	<b>37 %</b>	<b>10 %</b>

## 5. Accueil des doctorants

Les encadrants étaient également interrogés sur la manière dont ils avaient pu assurer un accueil satisfaisant des doctorants lors de cette rentrée.

A la question « AVEZ-VOUS PU ASSURER UN ACCUEIL SATISFAISANT DES DOCTORANTS LORS DE CETTE RENTREE ? », les encadrants devaient donner une note de 1 à 4, 4 étant la meilleure note.

Accueil des doctorants	Répondants	% des répondants
Très satisfaisant (4)	160	27 %
Satisfaisant (3)	224	38 %
Moyennement satisfaisant (2)	65	11 %
Peu satisfaisant (1)	40	6 %
NR	106	18 %
<b>Total général</b>	<b>595</b>	<b>100 %</b>

Globalement, les encadrants estiment avoir pu accueillir correctement les doctorants, 27% de manière très satisfaisante et 38% de manière satisfaisante (17% sont moyennement ou pas satisfaits, et 18% ne se prononcent pas). Cependant, les commentaires libres comprennent des critiques récurrentes sur la dématérialisation partielle (nécessité de documents papier avec signatures, alors que tout est scanné et sur ADUM), les déplacements entre sites notamment pour les personnes qui relevaient auparavant d'une ED de site, ou dont l'ED a été réorganisée en pôles, et l'absence de traduction en anglais des emails envoyés. Plusieurs encadrants expliquent cependant que ces questions d'inscription ne sont pas vraiment de leur ressort, mais concernent les doctorants eux-mêmes : « **Mettant les nouveaux doctorants en charge de leur inscription, ils ont su trouver les informations et la rentrée s'est bien passée** ».

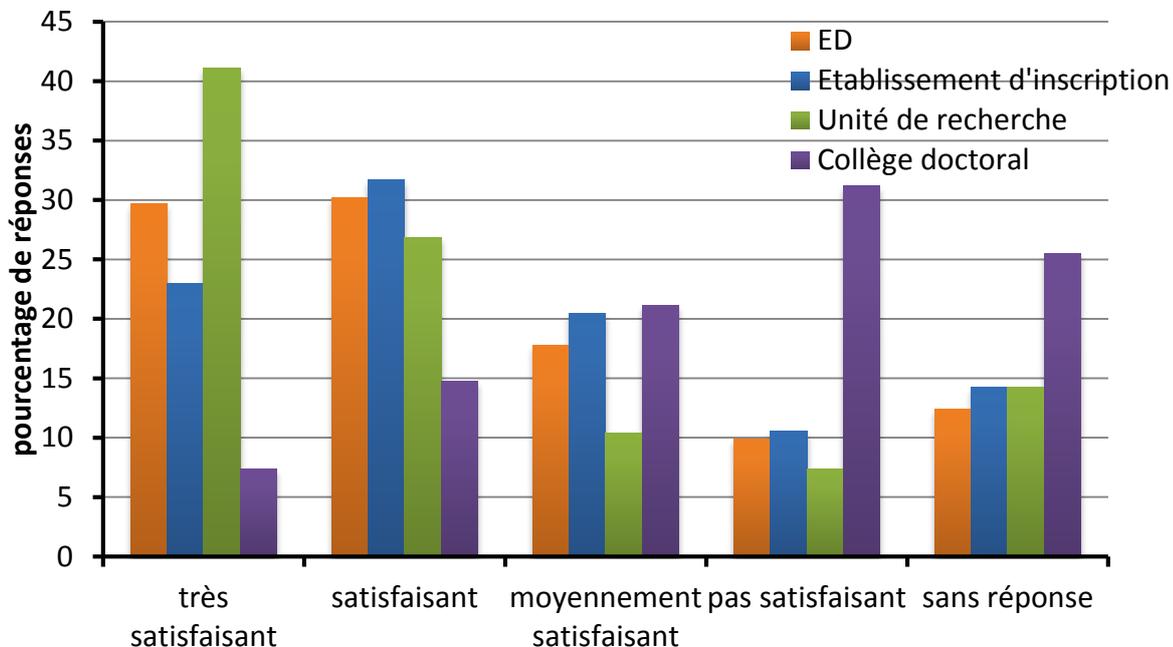
A la question « AVEZ-VOUS TROUVE L'APPUI LOGISTIQUE ET INFORMATIF POUR LES ACCUEILLIR AU SEIN DE ... ? » les encadrants étaient appelés à répondre pour chacun des services en lien avec le doctorant ; leurs réponses sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Services	Très satisfaisant	Satisfaisant	Mi satisfaisant	Peu satisfaisant	NR
l'école doctorale	30 %	30 %	18 %	10 %	12 %
l'établissement d'inscription	23 %	32 %	20 %	11 %	14 %
l'unité de recherche	41 %	27 %	11 %	7 %	14 %
le collège doctoral	8 %	15 %	21 %	31 %	25 %

L'appui logistique et informatif des encadrants est en premier lieu le laboratoire, puis l'école doctorale. Il n'est pas très surprenant que l'établissement vienne ensuite : dans les gros établissements, les encadrants ont peu de lien direct avec l'administration centrale ou même les scolarités. De même, les encadrants n'avaient a priori pas à avoir de contact direct avec le collège doctoral, qui n'a d'ailleurs pas de rôle logistique vis-à-vis des encadrants.

*Il est donc essentiel de davantage s'appuyer sur les unités de recherche pour relayer les informations et orienter plus efficacement les encadrants dans leurs diverses démarches.*

### Avez-vous trouvé l'appui logistique et informatif pour les accueillir au sein de



## 6. Collaborations inter-services

En ce qui concerne les collaborations inter-services et les transferts d'information, les remarques des encadrants semblent montrer que les questions ont été mal posées et les résultats sont donc difficiles à exploiter. Plusieurs remarques font état de difficultés à établir des cotutelles.

Les cotutelles internationales impliquent une négociation avec un établissement étranger qui peut s'étaler sur plusieurs semaines ou mois et aboutissent à la mise en place de conventions entre l'Université Paris-Saclay (depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2015) et un



établissement étranger partenaire. Les circuits de négociation et de validation des conventions ont donc changé. La mise en place des informations sur les nouveaux circuits a été faite en Février 2015, mais de nombreuses négociations ayant été engagées avant cette date, avec des partenaires étrangers, un double circuit a été maintenu plusieurs mois, ce qui n'a pas facilité le travail des équipes concernées. Le début de l'accréditation au 1<sup>er</sup> septembre 2015 permet de simplifier le fonctionnement et devrait permettre de fluidifier les circuits. Mais il serait utile de faire un retour d'expérience sur la procédure et les modèles utilisés spécifiquement avec les personnes et les services chargés de suivre la mise en place des accords de cotutelles.

## 7. Réponses libres des encadrants

Plusieurs champs libres étaient ouverts aux répondants pour qu'ils puissent faire des remarques et des commentaires libres (au moins **135** d'entre eux les ont utilisés, soit environ un quart des répondants, et **6%** de l'ensemble des encadrants consultés).

Ces questions ouvertes sont l'occasion de commentaires très majoritairement négatifs, parlant de procédures trop bureaucratiques, trop longues et trop lourdes et ne faisant pas ou peu de propositions d'améliorations. Les remarques récurrentes ont été synthétisées et, dans certains cas, illustrées par une sélection de témoignages extraits de l'enquête.

---

**Encadrant (EOBE, UPSud) :** *L'UPSay ayant conduit au renouvellement des ED, cela ne m'apparaît pas choquant de passer plus de temps qu'avant, le temps de bien "apprivoiser" les nouvelles procédures.*

---

A noter que certains (très minoritaires) sont cependant compréhensifs, comme celui ci-contre.

- Lourdeur et opacité des procédures ("bureaucratie")

Il y a plusieurs plaintes sur des demandes multiples.

Certaines (PV de soutenance en plusieurs exemplaires) sont manifestement des anomalies et probablement la conséquence de dysfonctionnements internes dus au déploiement partiel d'Adum ou à un manque d'information de certains services et ne devraient pas se reproduire en 2016.

D'autres portent plus généralement sur les demandes d'informations récurrentes à chaque nouvelle procédure au cours du doctorat (inscription, suivi, bilans, soutenance etc.) : ceci devrait être partiellement résolu avec ADUM, puisque d'une année sur l'autre, les données déjà entrées sont réutilisables et qu'il ne reste plus qu'à actualiser les données.

Ceci n'a évidemment pas été visible cette année où ADUM a, au contraire, engendré un



surcroît de travail puisqu'il a fallu y intégrer les dossiers de tous les doctorants et pas seulement des nouveaux inscrits, ainsi que les fiches de chacun des encadrants.

ADUM est décrié, à la fois pour l'usage de son interface et la nature des questions posées, que beaucoup considèrent comme inadaptées ou intrusives, à l'image du commentaire ci-contre (qui caricature cependant largement, étant donné qu'aucune question n'est posée sur des « livrables »).

Il sera utile de communiquer sur l'usage qui est fait des données demandées dans ADUM. Et par conséquent ce qui est attendu au niveau de leur saisie. Notamment sur le fait que certains champs peuvent être succincts au démarrage et s'étoffer au cours de la préparation du doctorat, voire même évoluer et changer si le projet doctoral ou professionnel du doctorant évolue.

**Encadrant (ED INTERFACES, Centrale Supélec) :** *Les procédures d'inscription à l'ED sont compliquées et limite absurdes. L'encadrement administratif est un signe de **défi**ance vis-à-vis des encadrants. Les procédures et questionnaires sont inutilement complexes. **Les échéanciers**, les livrables et les pourcentages ne sont pas adaptés à des projets de thèse dont le déroulement par essence est imprévisible. Trop d'étapes formelles,*

La différence entre sujet de thèse et projet doctoral méritera également des explications.

Certaines données sont **réutilisées**, dans de nombreux contextes, avec une forte **automatisation** des processus (ré-inscription, soutenance, signalement et dépôts des thèses, chiffres clés et réponses aux enquêtes etc...), il est donc nécessaire qu'elles soient effectivement renseignées et de veiller à leur qualité. L'automatisation permet un gain de temps, mais elle doit être associée à une qualité suffisante des données, faute de quoi elle conduit à la propagation et à la réutilisation d'une année sur l'autre d'informations erronées.

D'autres questions, telle que celle portant sur **le projet professionnel**, sont posées, sans qu'il y ait un besoin de réutilisation des données. Elles n'ont donc pas à être renseignées avec la même précision et peuvent évoluer d'une année sur l'autre. La question sur le projet professionnel, par exemple, qui a suscité de très nombreux retours négatifs, est posée parce qu'une des missions des écoles doctorales est de préparer le devenir professionnel des doctorants. Poser la question au plus tôt, dès l'inscription, est une manière de rappeler aux doctorants qu'ils ne doivent pas oublier de se préparer à la suite. Leur projet professionnel est naturellement amené à évoluer d'une année sur l'autre et à se préciser. Le projet d'arrêté sur la formation doctorale, rend d'ailleurs cette question obligatoire dès la première inscription.

Enfin, la mise en place d'un système d'information commun est vécue par de nombreux encadrants comme un outil de contrôle, plus que comme un outil de gestion et de pilotage, et par conséquent comme un signe de défiance vis-à-vis d'eux. Il est donc compréhensible que les termes « faire confiance » reviennent dans plusieurs commentaires.



---

**Encadrant (ED STIC, CentraleSupélec) :** *Avec ADUM vous avez créé un monstre de bureaucratie, avec une procédure d'inscription qui nécessite plusieurs jours de nos thésards pour accumuler toutes les papiers nécessaires et remplir des questions quasi-philosophiques sur le but de leur thèse et leurs plans pour l'avenir. Je serai vraiment étonné si il y a quelqu'un qui lit vraiment ces textes - c'est une perte de temps et de productivité.*

---

recherche.

Une partie des encadrants précise d'ailleurs qu'il leur a été nécessaire d'assister étroitement les doctorants dans leurs démarches, en particulier les étrangers. Une autre, en revanche, estime que c'est à eux de gérer leur inscription.

---

**Encadrant (ED SMEMAG, UPSud) :** *J'ai eu à inscrire un nouveau doctorant cette année. Les documents sont trop complexes et les cases à remplir pas toujours très clairs. [...] A quand la simplification des démarches? On n'a pas le temps de déchiffrer toute cette paperasse d'utilisation. La bureaucratie a explosé par rapport à l'année précédente.*

---

De nombreux commentaires insistent par ailleurs sur le fait que les rôles et responsabilités de chaque acteur ne sont pas assez précisés et demandent des explications complémentaires.

Beaucoup de commentaires insistent sur le fait que l'ensemble des procédures du doctorat sont « bureaucratiques », et peu compréhensibles.

Nombre de commentaires protestent contre la mise en place de questions sur les projets professionnels des docteurs.

En outre, beaucoup insistent sur la perte de temps occasionnée, pour comprendre et s'appropriier les procédures, temps qui est considéré comme « perdu » pour la

---

**Encadrant (ABIES, AgroParisTech) :** *Le fait de ne pas connaître [les procédures], n'implique en rien le fait de vouloir connaître.*

---

Globalement, tous ces commentaires demandent que les procédures soient simplifiées le plus possible, dans un souci général de compréhension, mais aussi de temps consacré aux aspects considérés comme « administratifs » et « improductif ».

---

**Encadrant (ED SDSV, UPSud) :** *Trop de démarches auprès de trop d'intervenants, on ne sait pas qui est responsable de quoi.*

---



Ces commentaires portent une certaine contradiction entre les attentes exprimées. La charte des thèses et les procédures sont longues et détaillées, précisément parce que les rôles et responsabilités de chacun sont expliqués, en détail et à chaque étape. Notamment afin de faciliter la coordination interservices. Ces procédures sont destinées en premier lieu à préciser l'organisation interne et à éviter l'opacité.

Il est à noter que des demandes de **précisions complémentaires sur le « qui fait quoi »**, étape par étape, ont été fortement exprimées par les assistants pédagogiques des écoles doctorales et des services de scolarité. Ces précisions, **qui seront apportées**, conduiront à un **allongement supplémentaire** des textes des procédures.

**La réponse à ces questions est simple** : les services ont besoin, pour la bonne coordination et la fluidité des échanges inter-services, de connaître précisément « le qui fait quoi », les étapes et les règles à appliquer et de pouvoir partager l'information via un système d'information commun.

**Mais ce n'est pas le cas des encadrants et des doctorants.** Les encadrants ne devraient donc pas, sauf besoin particulier, consulter les procédures complètes pour leurs démarches et devraient s'appuyer sur les informations bien plus succinctes, **qui leurs sont destinées**, sur les sites web.

D'autres modes de diffusion de l'information sous une forme compacte et ne contenant **que** les informations destinées aux doctorants ou aux encadrants doivent être prévus, de type « **guide du doctorant** » ou « **guide de l'encadrant** », pour compléter la diffusion des informations sur le web.

- Enregistrement numérique *versus* circuit des signatures « papier »

---

**Encadrant (EOBE, UPSud) :** *Difficile de savoir quels documents à transmettre et trop de signatures sur les documents, tout le monde doit signer partout. Un comble pour une procédure qui se veut de plus en plus "en ligne".*

---



---

**Encadrant (ED SHS, UVSQ) :** *Les procédures sont d'une part inachevées, d'autre part excessivement compliquées avec, notamment, le mélange indécryptable de papier et d'électronique, signatures en boucle, et ceci à travers plusieurs bureaux et sites.*

---

Plusieurs encadrants ont exprimé leur incompréhension face à la saisie de données numériques qui aboutit à l'impression de formulaire papier pré-remplis. Ils expriment tous leur souhait de dématérialiser davantage les processus. Et demandent la possibilité de signature numérique.



- Demande d'un "flow-chart" synthétique

---

**Encadrant (2MIB, ENS Cachan) :** *Il serait utile d'envoyer à tous les directeurs de thèse, ou tous les HDR, un document unique, très succinct, très synthétique, avec éventuellement des liens vers les documents administratifs en ligne ou les sites correspondants, compilant toutes les démarches nécessaires à effectuer par les doctorants / directeurs de thèse, tout au long des 3 ans de la thèse. Car c'est un parcours du combattant... très difficile de s'y retrouver.*

---

---

**Encadrant (EDSP, UPSud) :**  
*Flow- chart simplifié pour comprendre le cheminement.*

---

Plusieurs encadrants ont exprimé le besoin d'un "flow-chart" très synthétique qui leur soit envoyé, afin d'être en mesure d'appréhender l'ensemble des démarches qui les concernent directement. Cette demande rejoint celle des doctorants et devrait pouvoir être facilement satisfaite. D'autant qu'une bonne partie de ce travail est déjà faite et disponible sur le site web, mais beaucoup ne le connaissent pas.

- A propos du site web

---

**Encadrant (EDOM, UPSud) :** *Le site internet de Paris-Saclay n'est pas du tout ergonomique, surtout pour la version anglophone, ce qui pose des problèmes pour les nouveaux doctorants non-francophones.*

---

---

**Encadrant (EDMH, Polytechnique) :**  
*Pourrait-on indiquer une ED spécifique pour lancer le moteur de recherche? Sinon il y a trop de réponses et ce n'est pas exploitable.*

---

Plusieurs commentaires suggèrent des pistes d'améliorations du site web ; non seulement elles peuvent être utiles en tant que telles, mais elles permettent également de voir à quelle(s) difficulté(s) les encadrants se sont heurtés sur le site.

La version anglaise est une demande récurrente qui devrait pouvoir être satisfaite rapidement.



- Cohérence de l'information et coordination entre les services

**Encadrant (PIF, UPSud) :** *Une meilleure synchronisation de Paris-Saclay avec l'établissement d'origine serait souhaitable et éviterait au doctorant de remplir plusieurs fois des formulaires similaires.*

**Encadrant (SMEMAG, ENSTA ParisTech) :** *La répartition des rôles n'est pas clairement établie, notamment entre école doctorale et établissement d'inscription. Les interlocuteurs ont tendance à se renvoyer la balle.*

De nombreux retours signalent des difficultés provenant d'incohérences entre les informations diffusées : entre les documents à télécharger, Adum et le web ; et concernant le web, entre celles diffusées par le site web de l'Université Paris Saclay, les pages web des établissements (ou des UFRs), les pages web des écoles doctorales ou encore par les sites web pédagogiques des ED.

Une meilleure mise en cohérence des informations doit être assurée, ainsi que la suppression d'informations devenus obsolètes ou contradictoires.

- L'accueil des doctorants étrangers (langue anglaise)

**Encadrant (CBMS, UPSud) :** *L'obligation de traduire les sujets de thèse en français pour l'université est une perte de temps car les étudiants étrangers ne pouvant faire ce travail c'est une charge de plus pour l'encadrant.*

**Encadrant (2MIB, Polytechnique) :** *Et je ne parle même pas de la communication uniquement en français de l'ED auprès des étudiants étrangers, très significative de l'ambition" internationale de Paris Saclay.*

Quelques plaintes évoquent l'absence de (ou la mauvaise) traduction anglaise des procédures et d'ADUM, ainsi que dans les explications orales données par les personnels des différents services, autant pour les doctorants étrangers que pour les encadrants non-francophones.

Le fait que certaines écoles doctorales demandent un résumé de 5 à 10 pages en français pour la soutenance, lorsque la thèse est rédigée en anglais, n'est pas compris par certains encadrants dont l'ancienne école doctorale n'avait pas cette exigence. Dans cette situation, le cadre réglementaire impose un résumé substantiel en français, le terme substantiel laissant une certaine marge d'interprétation. Une discussion pourra être engagée au niveau des conseils des écoles doctorales concernées pour décider de leur politique en matière de langue française.

Mais, indépendamment du cadre réglementaire, il est préoccupant qu'au moment de la soutenance de sa thèse un doctorant étranger qui a séjourné au moins une année en France, ne soit



pas en mesure de rédiger le résumé de sa thèse en français, et que les encadrants soient obligés, non pas de corriger le texte, mais d'écrire le résumé à leur place (plusieurs commentaires en ce sens)

En effet, un doctorant qui, après avoir séjourné une ou plusieurs années dans un pays étranger, en immersion complète, ne maîtriserait pas du tout la langue du pays, pourrait ensuite se trouver en difficulté pour valoriser son expérience internationale. Du moins, si les deux langues appartiennent à une même famille. Le manque d'aisance dans une langue étrangère, malgré un long séjour dans le pays, peut être perçu comme le signe d'une expérience internationale non réussie et peut laisser supposer un manque d'ouverture.

Ces retours doivent donc être pris avec beaucoup sérieux, car ils sont probablement le résultat d'un manque de prise en compte des besoins spécifiques de formation des doctorants étrangers, en particulier leurs besoins de formation en langue française, et d'une certaine défaillance dans l'accompagnement des doctorants étrangers lors de leur séjour en France pour leur permettre d'être effectivement en situation d'immersion.



COLLEGE DOCTORAL – AXE QUALITE

ENQUETE AUPRES DES SERVICES DE  
DOCUMENTATION

PREMIERE ANNEE DE FONCTIONNEMENT  
DU DOCTORAT UPSACLAY

**Le 10 février 2016**

## Table des matières

1. Introduction .....	2
2. Qui sont les répondants à l'enquête ? .....	2
3. L'utilisation d'ADUM.....	3
4. Le circuit des documents, les délais de transmission et les collaborations entre les services :..	6
5. La démarche qualité et les procédures écrites (inscription, soutenance, cotutelles...) .....	8

## 1. Introduction

Ce rapport a été rédigé à l'issue de la première enquête réalisée auprès des personnels des services de documentation et de bibliothèque des 13 établissements opérateurs d'inscription de l'université Paris-Saclay, entre le 18 décembre 2015 et le 10 janvier 2016.

Ce document est destiné à étayer la revue de direction du mercredi 10 février 2016.

Les réponses simples (de type oui / non ou sous forme de note de 1 à 4, 4 étant la meilleure note) font l'objet d'une restitution moyenne pour l'ensemble de tous les répondants.

Les réponses libres, ont été toutes lues et synthétisées et certaines d'entre elles ont été sélectionnées afin d'illustrer le propos.

## 2. Qui sont les répondants à l'enquête ?

L'enquête a été adressée aux personnels des services de documentation et de bibliothèque des 13 établissements opérateurs d'inscription de l'université Paris-Saclay.

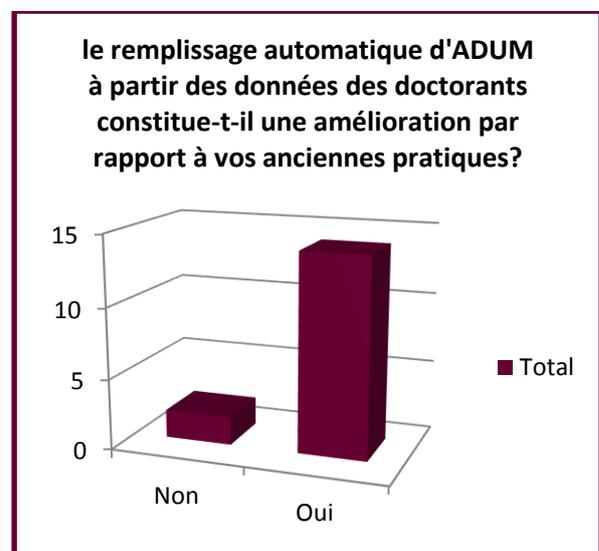
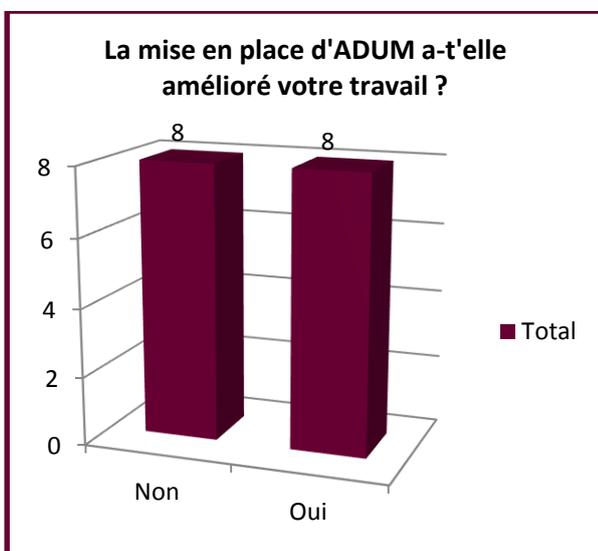
16 personnes ont répondu à l'enquête, ce qui représente un peu plus de  $\frac{3}{4}$  des personnels consultés.



### 3. L'utilisation d'ADUM

Globalement, les personnels sont plutôt satisfaits de l'outil, notamment par le remplissage automatique des données depuis les informations rentrées par les doctorants.

Les réponses « libres » montrent, par contre, des difficultés de fonctionnement plutôt liées à l'intervention de différentes personnes ou services dans le circuit des soutenances.



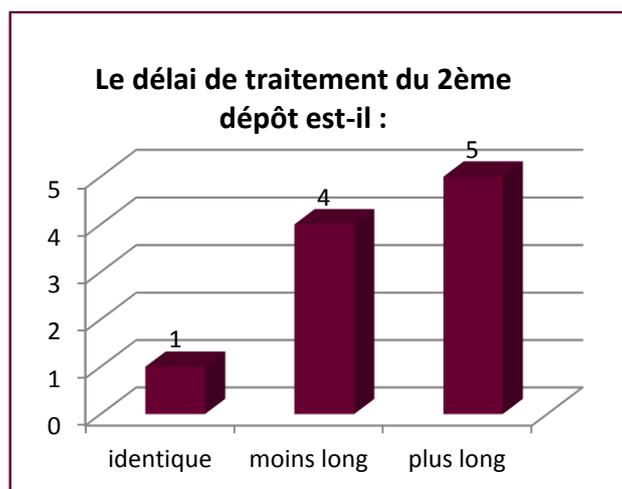
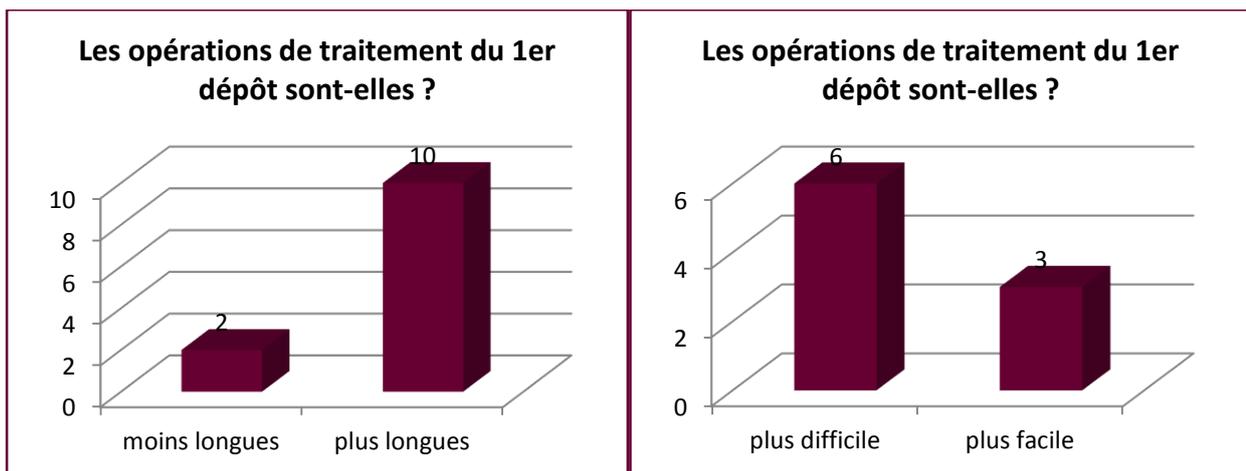
❖ A la question : **Y a-t-il des cas dans lesquels les opérations dans ADUM n'ont pas pu être menées à terme?**, 9 réponses sont affirmatives, notamment :

- si l'école doctorale souhaite juste changer un numéro de salle pour la soutenance par exemple, ce qui bloque la validation dans ADUM
- Fiches non validées dans ADUM
- Doctorants non visibles dans ADUM lors du 1er dépôt
- Directeur de thèse non répertorié dans ADUM
- Manque de clarté dans le circuit et les documents dont le doctorant doit se munir lors du 1er dépôt
- Cas particulier des doctorants étrangers lorsqu'ils quittent la France rapidement après la soutenance
- Une personne a dû avoir recours aux formulaires vierges (Attestation de 1er dépôt ou Contrat de diffusion), lorsqu'ils n'étaient pas téléchargeables

➤ Blocage répétitif empêchant la transmission des métadonnées d' ADUM vers STAR

- ❖ Les opérations liées au 1<sup>er</sup> **dépôt du manuscrit de thèse** sont majoritairement considérées comme plus longues et plus difficiles, alors que le délai de traitement du 2<sup>ème</sup> dépôt est vécu comme identique ou moins long par la moitié des répondants. Il y aura donc une attention particulière à porter prioritairement aux opérations de traitement du 1<sup>er</sup> dépôt.

*Plusieurs établissements de procédaient pas au 1<sup>er</sup> dépôt. C'est donc une pratique nouvelle, qui conduit la bibliothèque à intervenir beaucoup plus tôt dans le processus de soutenance. Ce premier dépôt permet d'attester de la version du document présentée avant la soutenance par le doctorant au Jury et à ses rapporteurs et garantit le droit d'auteur du doctorant quelle que soit l'issue de la soutenance.*



- ❖ Sur les 16 répondants, 10 ont trouvé des réponses efficaces auprès de l'**assistance ADUM**. Les 6 autres personnes ont déclaré n'avoir aucun contact car elles ont elles-mêmes des référents internes dans leurs établissements respectifs, qui ont été formés à l'utilisation d'ADUM.
- ❖ Les **améliorations souhaitées** sont :
  - Améliorer l'information sur le circuit de certains documents. Préciser notamment s'il faut des originaux ou si des copies suffisent,
  - Corriger certains modèles de documents pré-imprimés par Adum ou de mails automatiques envoyés par Adum sur lesquels les accents manquent et qui peuvent contenir des coquilles, demandes de traduction en anglais,
  - Les messages automatiques envoyés par Adum aux doctorants devraient être plus précis (préciser par exemple le type de documents manquants ou de rubrique à compléter...) et plus explicites (notamment pour les étrangers). Il serait utile qu'une copie des messages d'alerte ou d'erreur envoyés aux doctorants, soit envoyée aux scolarités.
  - Le système d'information commun doit permettre de mieux partager les informations afin que chacun dispose d'une vision plus complète et moins compartimentée à son domaine de compétence. Le **domaine de consultation** des informations devrait être plus large que le **domaine d'intervention** de chaque service.
  - Dans ce registre : Même si la bibliothèque ne peut pas intervenir pour un dépôt avant une validation par l'ED ou la scolarité, il serait utile qu'elle puisse voir les dossiers en attente de validation. Aujourd'hui tant que le dossier du doctorant n'a pas été validé, il est peu visible, on ne peut le trouver le doctorant que par son matricule Adum.
  - Ajouter une rubrique FAQ sur la page d'accueil ou sur le site web.
  - Préciser, à l'attention des services, les circuits de « récupérations » des situations anormales. Lorsque les opérations sont faites dans l'ordre, tout se passe bien, mais pour les situations « hors normes », il faut faire appel au support d'adum, le partage des solutions déjà testées serait un vrai plus.
  - Dans l'ancien circuit, la bibliothèque vérifiait la conformité de la synthèse en français pour les thèses rédigées en anglais. A présent, cette vérification incombe aux écoles doctorales. Mais comment la bibliothèque est-elle informée du résultat ?
  - La mention dans la procédure et sur le site web qui invite les doctorants à contrôler leur fichier PDF de thèse via FACILE (CINES), n'est pas adaptée lorsque le dépôt se fait



via ADUM, car ADUM procède aux opérations de vérifications nécessaires. Il y a un risque de récupérer une version endommagée (liens hypertexte invalides, mise en page modifiée...). La VD(2) de format, correspondant à un reformatage effectué par la bibliothèque, est le scénario prévu par l'ABES pour les cas de fichiers invalidés par FACILE.

#### 4. Le circuit des documents, les délais de transmission et les collaborations entre les services :

Alors que **90%** des répondants déclarent bien connaître les circuits de la procédure de soutenance et avoir accès aux documents et formulaires liés à cette procédure, seulement 9 personnes sur 16 ont pu suivre sans problèmes ces circuits.

Par contre, les collaborations entre les services paraissent plus faciles et plus efficaces à la majorité des répondants.

##### ❖ Les principales difficultés rencontrées :

- **Domaine de consultation = domaine d'intervention** / En cohérence avec les circuits de décision règlementaires, le système ADUM donne à chacun la main pour intervenir sur un dossier, lorsque ceux qui devaient règlementairement intervenir au préalable, l'ont déjà fait. Une des sources principales de difficultés est que lorsque le dossier n'est pas prêt pour l'intervention, il n'est généralement pas visible non plus, ou lorsqu'il l'est, la raison pour laquelle on ne peut pas intervenir n'est pas forcément visible. L'action nécessaire pour qu'il soit possible d'intervenir sur le dossier au niveau d'une bibliothèque, peut être au niveau de l'école doctorale ou de la scolarité, elle peut se situer dans le circuit de soutenance, ou bien, pour ceux qui se réinscrivent en 4<sup>ème</sup> année juste avant de soutenir, dans le circuit d'inscription. Pour cette raison, il est difficile de savoir à qui s'adresser pour débloquer un dossier.
- **Documentation** : Il faudrait ajouter, à chaque étape, dans les procédures d'inscription ou de soutenance, quelle action dans adum déclenche quoi et qui peut faire cette action.
- **Contrat de diffusion : la non délégation de signature** retarde actuellement la signature des contrats de diffusion de thèses. Une solution rapide doit être trouvée à ce problème. Auparavant dans plusieurs établissements, la signature du contrat de



diffusion était déléguée au correspondant STAR, il faudrait que cette possibilité soit ouverte à nouveau. Dans la configuration actuelle, il n'est pas toujours facile de savoir si le contrat de diffusion a bien été déposé à la scolarité, en 2 exemplaires et s'il a été signé ou non

---

*Nous concernant, on perd du temps en ce qui concerne le contrat de diffusion de la thèse. Avant nous étions les seuls à signer ce document, avec le doctorant. Maintenant ce document doit être signé par le président de l'Université Paris-Saclay, ce qui rallonge considérablement le processus, c'était plus simple lorsque nous pouvions le signer.*

---

---

*La bibliothèque devrait pouvoir voir les doctorants bien plus tôt dans ADUM : la plupart du temps le rendez-vous de 1er dépôt a lieu avant que le doctorant ne soit visible dans l'interface ADUM de la bibliothèque.*

---

- **Centralisation de l'information :** Une page web unique doit être accessible aux doctorants et aux scolarités pour obtenir et imprimer les documents nécessaires aux inscriptions/soutenances (certains documents sont accessibles à partir de l'espace personnel du doctorant, dès lors qu'il s'agit d'imprimés standard pré-remplis par ADUM, d'autres à partir du site web de l'ED ou du collège doctoral, dès lors qu'il s'agit de cas particuliers ou dérogatoires).
- **Attestation de conformité des données :** ce document est nouveau et les doctorants n'ont pas toujours été bien renseignés sur son usage et à qui il faut le remettre.
- ❖ **Les améliorations souhaitées :**
  - Serait-il possible d'indiquer dans l'Espace personnel du doctorant ADUM que le document « Vérification par le docteur de la conformité des données nécessaires pour l'élaboration de son diplôme » est destiné à la Scolarité ?
  - Pouvoir corriger des informations erronées sur les dossiers des doctorants au niveau de la vue bibliothèque sans avoir à s'adresser à la scolarité ou à l'ED (surtout concernant la diffusion, comme les erreurs sur la confidentialité, par exemple). Comme il n'y a pas beaucoup d'informations dans ADUM à ce sujet et qu'ils n'ont pas toujours lu les informations sur la soutenance sur le site web, les données concernant la diffusion des thèses sur internet sont souvent erronées.
  - La traduction en anglais des formulaires et des pages web (<http://www.universite->



paris-saclay.fr/en/node/8633 par exemple) devrait être engagée rapidement.

- Mettre à disposition des doctorants un modèle de couverture de thèse en LaTeX
- La bibliothèque est davantage sollicitée qu'auparavant pour des problèmes techniques liés au dépôt de thèse, qui dépendent ou non de la BU (savoir compresser son fichier de thèse par exemple ou rendre son fichier PDF valide pour un dépôt au CINES)

## 5. La démarche qualité et les procédures écrites (inscription, soutenance, cotutelles...)

A la question : la démarche qualité vous semble-t-elle porteuse d'améliorations pour votre pratique? **10 personnes ont répondu oui**, 3 en partie, 3 pas du tout.

Compte tenu du fait que la démarche qualité est une notion nouvelle pour ces services, ce résultat est plutôt encourageant.

En effet, 8 personnes sur les 16 répondants se sont déclarées non concernées à la question : trouvez-vous des réponses satisfaisantes auprès des correspondants démarche qualité? car elles ne connaissent que leur référent(e) interne à l'établissement.

Par ailleurs, les procédures sont **claires, adaptées et accessibles sur le site web de l'université Paris-Saclay** pour **90% des répondants**.



COLLEGE DOCTORAL – AXE QUALITE

ENQUETE AUPRES DES SERVICES SUPPORTS  
DOCTORAT

PREMIERE ANNEE DE FONCTIONNEMENT DU  
DOCTORAT UPSACLAY

**Le 10 février 2016**



## Table des matières

1. Introduction .....	2
2. Qui sont les répondants à l'enquête ? .....	3
3. Les restructurations.....	4
4. L'accueil des doctorants.....	5
Les délais de traitement des opérations d'inscription / réinscription .....	6
Les délais de traitement des opérations de soutenance.....	8
5. Les relations entre services et établissements.....	9
6. ADUM .....	10
7. La démarche qualité.....	12
8. Réponses libres des personnels des services support.....	13

## 1. Introduction

Ce rapport a été rédigé à l'issue de la première enquête réalisée auprès des services venant en support de l'organisation de la formation doctorale : les assistant(e)s des écoles doctorales et les personnels des services de scolarité dans les établissements opérateurs d'inscription, pour les interroger sur leur retour d'expérience du premier cycle d'admission, inscription et soutenance, et de l'organisation de la formation doctorale de l'Université Paris-Saclay.

Ce document est destiné à étayer la revue de direction du mercredi 10 février 2016.

Les réponses simples (de type oui / non ou sous forme de note) font l'objet soit d'une restitution moyenne pour l'ensemble de tous les répondants, soit d'une analyse un peu plus fine, école doctorale par école doctorale, ou par établissement.



Les réponses libres, ont été toutes lues et synthétisées et certaines d'entre elles ont été sélectionnées afin d'illustrer le propos.

## 2. Qui sont les répondants à l'enquête ?

Les premières questions de l'enquête avaient pour objet de préciser quelques éléments sur les répondants

- DE QUEL SERVICE FAITES-VOUS PARTIE ?
- DE QUEL ETABLISSEMENT ?

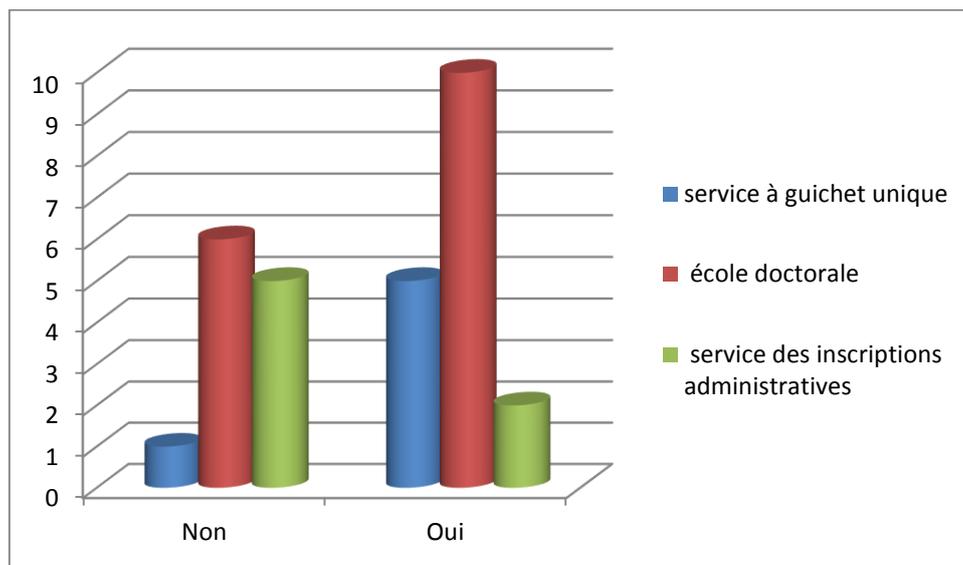
29 personnels des services d'inscription administrative et pédagogique ont répondu à l'enquête, répartis sur 10 sites différents et 6 établissements.

De quel établissement ou entité faites-vous partie?	De quel service faites-vous partie?			
	autre*	école doctorale	service des inscriptions administratives	Total général
CentraleSupélec campus de Gif			1	1
Ecole polytechnique	1		1	2
Faculté de Médecine Paris-Sud		3	1	4
Telecom ParisTech			1	1
UEVE		1		1
UFR Jean Monnet Paris-Sud			1	1
UFR Sciences Paris Sud		7	2	9
UFR STAPS Paris-Sud		1		1
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - Services Centraux	3			3
(vide)	2	4		6
<b>Total général</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>29</b>

\* autre = guichet unique (IP / IA / soutenances)

### 3. Les restructurations

A la question « EST-CE QUE LA NOUVELLE ORGANISATION ET LA REPARTITION DES TACHES EST CLAIRE POUR VOUS? », **17** personnes ont répondu **oui**, contre **12 non**.



Les assistant(e)s d'écoles doctorales et personnels des services à guichet unique (inscriptions administratives et pédagogiques, soutenances) semblent plus à l'aise dans leurs fonctions par rapport à l'organisation générale et les nouvelles procédures ou nouveaux interlocuteurs, que les personnels des services de scolarité, plus isolés dans leurs établissements sur la question du doctorat.

Par contre à la question « POUR LES ED RESTRUCTUREES A LA RENTREE 2015/2016, DIRIEZ-VOUS QUE LA NOUVELLE ORGANISATION FONCTIONNE BIEN? » : le degré de satisfaction est similaire selon la structure mais moins bon dans les interactions entre établissements qu'au sein de l'établissement (ils étaient appelés à noter de 1 à 4, 4 étant la note maximum).

Voici les moyennes attribuées :

guichet unique		école doctorale		service des inscriptions administratives	
dans votre établissement	dans vos interactions entre établissements	dans votre établissement	dans vos interactions entre établissements	dans votre établissement	dans vos interactions entre établissements
2,6	2,2	2,8	2,4	2,8	2,3

En affinant, nous voyons que 56% des personnels des écoles doctorales sont satisfaits des réponses qu'ils ont trouvées auprès de la direction de l'école doctorale, de l'établissement opérateur d'inscription, et du collège doctoral, alors que ce n'est vrai que pour 22% des personnels qui travaillent en guichet unique et en scolarités.

AVEZ-VOUS TROUVE DES REPONSES SATISFAISANTES A VOS QUESTIONS?	auprès de la direction de l'école doctorale	auprès de votre établissement	auprès du collège doctoral
guichet unique	22%	22%	22%
école doctorale	56%	56%	56%
service des inscriptions administratives	19%	22%	22%

## 4. L'accueil des doctorants

Les personnes auxquelles on a posé la question : « AVEZ-VOUS PU ASSURER UN ACCUEIL SATISFAISANT DES DOCTORANTS ? » ont répondu par l'affirmative en attribuant une moyenne générale de 2,9 sur 4

guichet unique	école doctorale	service des inscriptions administratives	moyenne générale
2,4	3,1	2,7	2,9

Ceci est corroboré par la bonne évaluation de l'accueil dont ils ont été l'objet par les doctorants eux-mêmes (note moyenne globale de 3,2 sur 4)

COMMENT QUALIFIERIEZ-VOUS L'ACCUEIL DANS LES SERVICES SUIVANTS :	
Ecole doctorale	3,2
Scolarité	3,0



Service documentaire ou bibliothèque	3,0
Unité de recherche	3,5

## Les délais de traitement des opérations d'inscription / réinscription

Il est intéressant de savoir comment les différents services support ont estimé la durée des opérations d'inscription et de soutenance, et de les comparer aux réponses fournies par les doctorants : ceux-ci avaient estimé les délais nécessaires pour obtenir la validation de leur dossier d'inscription auprès de l'école doctorale à **moins de 15 jours** pour **un tiers** d'entre eux, et **pour la majorité à moins d'un mois**. Les procédures ont systématiquement été plus longues pour les doctorants engagés dans une cotutelle internationale de thèse.

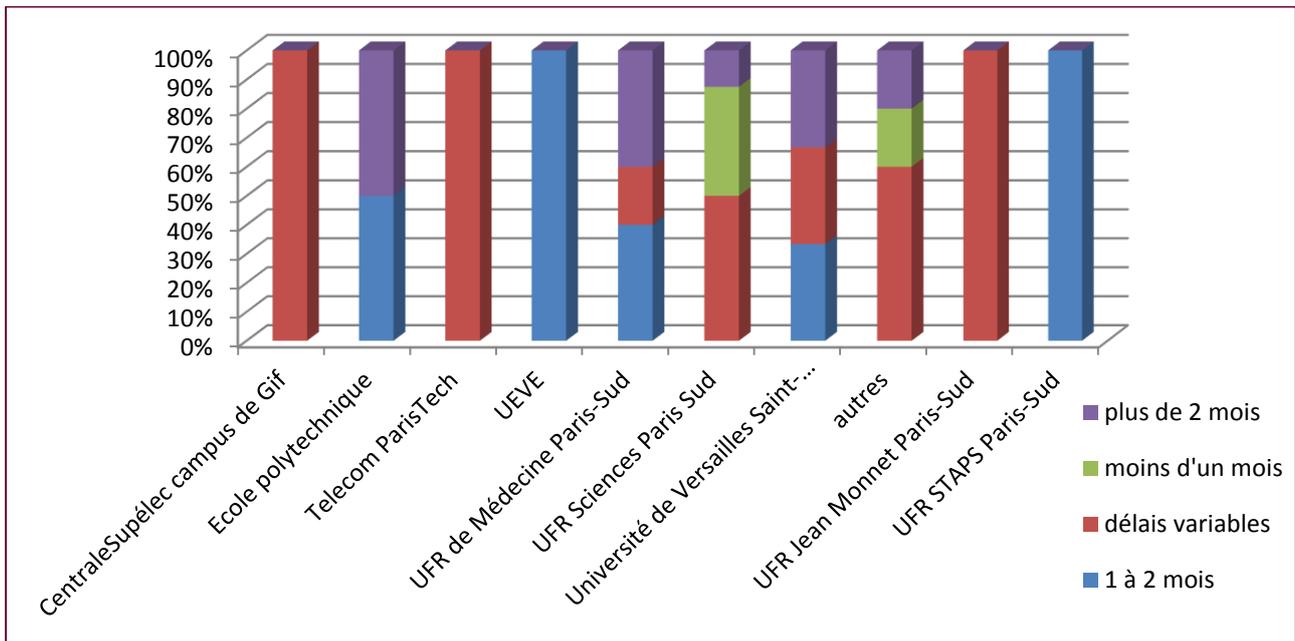
En moyenne, les délais nécessaires pour finaliser leur inscription sont estimés par les doctorants eux-mêmes, à moins d'un mois pour 66% d'entre eux (inclus les cotutelles), de 1 à 2 mois pour 45% d'entre eux, et de plus de 2 mois pour 10%.

Les doctorants qui déclarent avoir eu besoin de plus de deux mois pour aller complètement au bout de la procédure d'inscription et pour obtenir leur carte d'étudiant auprès de la scolarité restent minoritaires, mais ces cas sont néanmoins assez fréquents.

Voici les résultats globaux, par établissement (ou UFR) puis les réponses des assistant(e)s d'écoles doctorales, celles des services à guichet unique, et celles des services de scolarité.

### QUEL A ETE LE DELAI MOYEN D'INSCRIPTION DES DOCTORANTS?

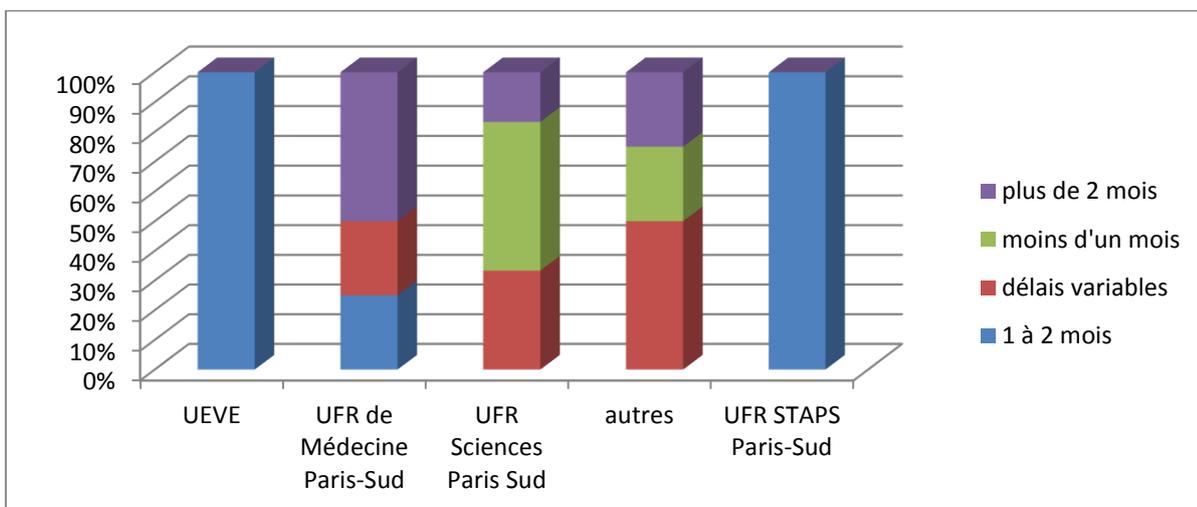
**Réponses tous services confondus** : des écarts significatifs entre établissements, dûs à des problèmes de structuration pour certains d'entre eux, mais principalement au fait que les établissements à guichet unique ont estimé le délai d'inscription par rapport à une procédure qui va de l'inscription pédagogique à l'inscription administrative, alors que les services d'inscription administrative ont démarré leur délai au moment où le doctorant arrive avec le dossier d'inscription pédagogique déjà validé par l'école doctorale.



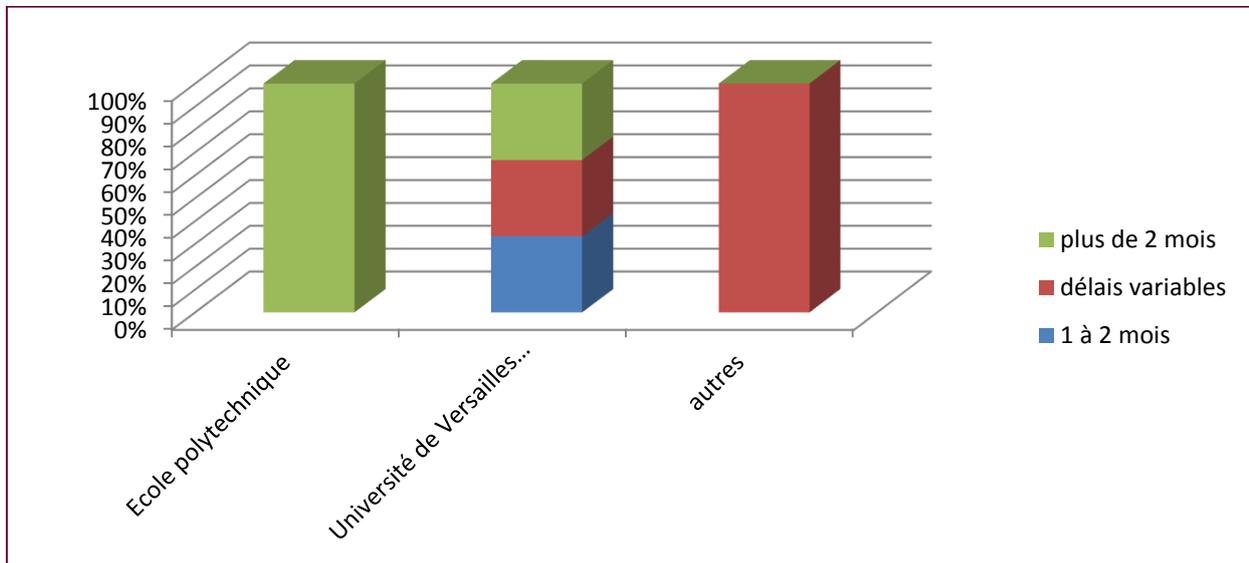
Par rapport aux réponses fournies par les doctorants, les réponses des personnels des services support sont globalement plus pessimistes, ce qui peut refléter une certaine diversité dans les cas traités (beaucoup de réponses « délais variables » vont en ce sens).

Nous avons regardé quelles différences apparaissaient suivant le service répondant : il nous faudra affiner cette analyse lors des audits internes qui vont concerner tous les sites d'inscription.

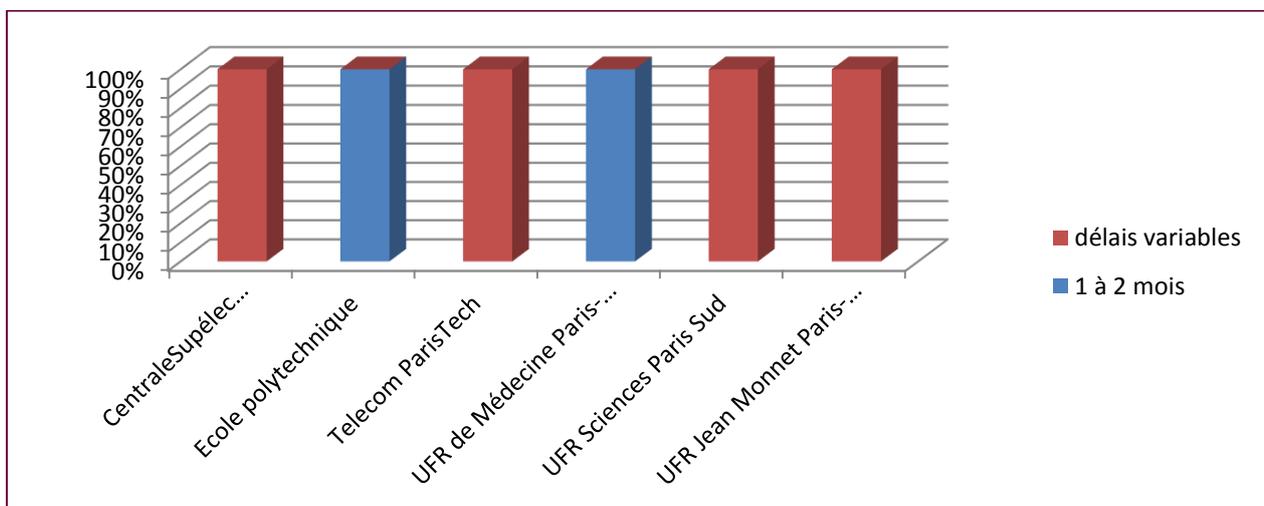
### Réponses des assistant(e)s d'écoles doctorales



### Réponses des services à guichet unique



### Réponses des services de scolarité



### Les délais de traitement des opérations de maintenance

Les délais de traitement des opérations de maintenance ont été de même durée qu'avant la restructuration pour la majorité des services, mais, dans 43% des cas, elles sont estimées plus longues qu'avant, et jamais moins longues. Il faudra fluidifier les circuits et faciliter les opérations de maintenance pour le prochain cycle.



EST-CE QUE VOUS ESTIMEZ QUE LE TRAITEMENT DES OPERATIONS DE SOUTENANCE A ETE :	avant l'arrivée des rapports des rapporteurs	délai de soutenance après l'arrivée des rapports des rapporteurs
même durée	57%	57%
plus longs qu'avant	43%	43%
Total général	100%	100%

## 5. Les relations entre services et établissements

Si 54% des répondants sont satisfaits aussi bien des relations qu'ils ont avec les autres services de leur établissement qu'avec les services des autres établissements, entre 43 et 47% en sont peu ou pas satisfaits, ce qui signifie qu'un effort significatif d'information et de communication doit être entrepris, au sein des écoles doctorales et des établissements.

Les commentaires vont dans ce sens, les principales difficultés étant « je ne connais pas les autres assistantes de pôle de l'école doctorale » ou « pas de relais régulier d'informations », « difficultés à trouver les contacts établissements », « le changement a été difficile avec plein de questions sur Adum »

Un travail de mise en réseau a été engagé, notamment par le moyen des réunions du comité de suivi qualité, mais ces réponses indiquent qu'il devra se poursuivre et également de prendre une forme plus conviviale permettant à chacun de mieux connaître ses interlocuteurs au sein de UPSaclay et de savoir à qui s'adresser.

	LES COLLABORATIONS INTER-SERVICES VOUS PARAISSENT	LES COLLABORATIONS INTER-ETABLISSEMENTS VOUS PARAISSENT
pas satisfaisant	4%	0%
peu satisfaisant	43%	43%
satisfaisant	54%	54%
Non concerné	0%	4%
<b>Total général</b>	100%	100%

Voici les résultats par établissement :

LES COLLABORATIONS INTER SERVICES VOUS PARAISSENT-ELLES :

<b>pas satisfaisant</b>	<b>4%</b>
<b>peu satisfaisant</b>	<b>43%</b>
UFR de Médecine Paris-Sud	18%



UFR Sciences Paris Sud	21%
UFR STAPS Paris-Sud	4%
<b>satisfaisant</b>	<b>54%</b>
CentraleSupélec campus de Gif	4%
Ecole polytechnique	7%
Telecom ParisTech	4%
UEVE	4%
UFR Jean Monnet Paris-Sud	4%
UFR Sciences Paris Sud	4%
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - Services Centraux	11%

LES COLLABORATIONS INTER ETABLISSEMENTS VOUS PARAISSENT-ELLES :

<b>pas satisfaisant</b>	<b>7%</b>
UEVE	4%
UFR de Médecine Paris-Sud	4%
<b>peu satisfaisant</b>	<b>21%</b>
UFR Sciences Paris Sud	18%
<b>satisfaisant</b>	<b>61%</b>
CentraleSupélec campus de Gif	4%
Ecole polytechnique	7%
Telecom ParisTech	4%
UFR de Médecine Paris-Sud	11%
UFR Jean Monnet Paris-Sud	4%
UFR Sciences Paris Sud	11%
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - Services Centraux	7%

## 6. ADUM

Le qualificatif le mieux noté pour parler du nouveau système d'information mis en place pour gérer les opérations relatives au doctorat, est « efficace ». Viennent ensuite : intuitif, compliqué et long.

LE FONCTIONNEMENT D'ADUM VOUS SEMBLE-T-IL :

Attribuer une note de 1 à 4 à chacun de ces qualificatifs :	Note moyenne
intuitif	2,4
efficace	2,7
compliqué	2,3
long	2,2



Pourtant, 61% déclarent qu'ADUM n'a pas facilité leur travail, au regard du système précédent (parmi ces répondants, 20% n'ont pas suivi la formation ADUM), mais **58% pensent qu'ADUM facilitera leur travail par la suite**

Parmi ceux qui ont suivi la formation, 65% en sont satisfaits ou très satisfaits. **54% souhaitent une nouvelle formation**, alors que 46% n'en éprouvent pas le besoin.

**Les répondants plébiscitent le remplissage automatique d'ADUM** à partir des données renseignées par les doctorants, et les formulaires qui correspondent bien aux besoins.

	OUI	NON
LE REMPLISSAGE AUTOMATIQUE D'ADUM A PARTIR DES DONNEES RENSEIGNEES PAR LES DOCTORANTS VOUS A-T-IL PARU UNE AMELIORATION?	85%	15%
LES FORMULAIRES GENERES PAR ADUM REpondent-ILS A VOS BESOINS?	77%	23%

Les critiques sur les formulaires automatisés portent sur des fautes de typographie ou d'orthographe, le manque de – ou la mauvaise - traduction en anglais, les informations mal renseignées sur l'encadrement et le taux d'encadrement, les financements et les cotutelles.

COMBIEN DE FOIS EN MOYENNE AVEZ-VOUS DU RELANCER CHAQUE DOCTORANT?	3 à 4 fois	moins de 2 fois	plus de 5 fois
	48%	43%	9%
	OUI	NON	
ONT-ILS APORTE LES CORRECTIONS DANS LES DELAIS IMPOSES?	59%	41%	
AVEZ-VOUS DU APPORTER UNE ASSISTANCE IMPORTANTE AUX DOCTORANTS POUR RENSEIGNER ADUM?	88%	13%	
AVEZ-VOUS DU FAIRE VOUS-MEME DE NOMBREUSES CORRECTIONS?	71%	29%	
Y A-T-IL DES CAS DANS LESQUELS LES OPERATIONS DANS ADUM N'ONT PAS PU ETRE MENEES A TERME?	21%	79%	

Les plus grosses difficultés semblent venir des doctorants, très en demande d'aide auprès des services administratifs (88% des personnels administratifs ont apporté une assistance importante aux doctorants), probablement eux-mêmes dans l'incapacité de renseigner tous les champs dans ADUM, ou n'ayant pas mesuré l'importance de renseigner complètement et fidèlement



cette nouvelle interface : 48% ont dû être relancés 3 à 4 fois, et 41% n'ont pas apporté les corrections à temps ! Dans 71% des cas les répondants ont fait les corrections eux-mêmes.

Dans ce dernier cas, il s'est agi de « problèmes pour les doctorants pour effectuer des modifications, pour télécharger des documents, pour retrouver des champs qui n'apparaissent plus », ou « annuler une cotutelle »

La dernière question portait sur l'assistance ADUM : 72% des répondants sont satisfaits des réponses apportées par la cellule d'assistance ADUM.

**« Nos interlocutrices Adum sont toujours disponibles et patientes, merci à elles... »**

## 7. La démarche qualité

A la question : « GLOBALEMENT, LA DEMARCHE QUALITE VOUS SEMBLE-T-ELLE PORTEUSE D'AMELIORATIONS POUR VOTRE PRATIQUE? » **90%** répondent oui

Parmi les 10% qui ont répondu non, 1 personne n'est jamais venue aux réunions du comité de suivi de la démarche qualité, et 2 personnes sont déjà venues, mais n'en mesurent pas encore l'utilité.

	1 à 2 fois	3 fois ou +	jamais
Avez-vous assisté aux réunions du comité de suivi de la démarche qualité?	38%	52%	10%

Parmi les personnes qui y ont assisté, 83% déclarent que ces réunions ont répondu à leurs attentes.

Les reproches peuvent être résumés par ce commentaire : « il y a trop de cas spécifiques liés à la diversité des établissements et trop de temps sont passés à traiter des cas particuliers. Du coup l'ordre du jour n'est pas toujours traité dans sa globalité »



## 8. Réponses libres des personnels des services support

Une grande partie des réponses libres concernaient des questions techniques liées aux opérations d'inscription, de soutenance ou ADUM.

### Difficultés rencontrées :

- Ralentissement des procédures d'inscription.
- Temps d'adaptation et de découverte de l'outil ADUM : « les étudiants sont perdus, ils me le font savoir, et, selon leurs questions, il n'est pas évident d'y répondre, ni même savoir auprès de qui les orienter pour être éclairé. Ils disent souvent qu'ils ont rempli tous les champs demandés et pourtant ils n'ont pas la main pour finaliser leur inscriptions, et quand je vais sur leur fiche il n'est pas évident de voir où il manque l'info avant de finaliser. »
- Coordination et mise en phase avec les autres services (scolarité et bibliothèque, autres pôles de certaines écoles doctorales, services d'inscription des autres établissements...).  
*Demande récurrente de précisions supplémentaires sur qui fait quoi ?*
- Certains circuits de signatures ne sont pas complètement clairs : cotutelles, contrat de diffusion des thèses
- Pour obtenir les signatures des directeurs d'ED dans les EDs multisites: plusieurs ED, plusieurs pôles par ED, des procédures différentes selon chaque directeur : circuits perçus comme très lourd à gérer.
- Difficultés d'obtention des signatures originales de la part de la direction du pôle, du VP recherche, et de la direction de l'ED : *demande récurrente d'accès à un système de signature numérique*
- Pratiquement aucun dossier n'est passé en une fois. Il manquait très souvent des documents dans le fichier PDF.
- Pas de quotité d'encadrement indiquée.
- Cotutelle non renseignée

### Dysfonctionnements repérés :

- Inscriptions pédagogiques et administratives sans l'accord de l'ED
- blocage par certains directeurs d'ED sans que la raison soit connue
- le service des inscriptions administratives de UPSud ne travaille pas sur ADUM. De



ce fait, il fut très difficile d'obtenir les listes des doctorants ayant payé leurs droits universitaires. Il a donc été impossible de savoir s'ils étaient vraiment en règle. *Ces difficultés vont être résolues très rapidement puisque toutes les scolarités auront bientôt accès à ADUM : l'installation va se faire au printemps, et des formations seront organisées.*

### Améliorations souhaitées :

#### ADUM :

- « J'ai passé beaucoup de temps à retourner sur leur dossier sur ADUM lors de leur RV de rentrée car ils ne remplissaient que là où il y avait des astérisques. Alors, SVP, où vous les enlevez, où vous les mettez partout, car ça fait perdre beaucoup de temps »
- Les ED pourraient-elles ajouter des champs spécifiques, dans l'ADUM ? Lesquels seraient ajoutés dans le dossier de scolarité, qui pourrait alors nous servir à la place de notre dossier d'admission.
- Ce serait bien de pouvoir annuler une manipulation sous ADUM, comme un enregistrement effectué par erreur.
- La plupart des doctorants ne connaissent pas leur section CNU. Serait-il possible de la noter sur chaque dossier de doctorants de chaque ED ?
- Un modèle type d'attestation d'inscription par établissement serait utile. (ceci existe déjà)

#### Relations entre services et/ou établissements :

- Une communication des scolarités serait appréciée (avec les dates limites d'inscription, les différents interlocuteurs, la liste des documents demandés)
- l'ED ne doit pas être la seule entité à voir le dépôt de la thèse avant l'autorisation de soutenance du Président de l'Université. Le dépôt doit être vu par la bibliothèque au même moment.
- plus généralement, être le seul interlocuteur est risqué en cas d'absence (indisponibilités, congés, maladies...)
- Demande de bien séparer ce qui relève des écoles doctorales et ce qui relève des scolarités, et d'éviter les doublons, entre scolarité et ED, dans les documents demandés.

#### Soutenances :

- Au niveau ED si le tableau des soutenances est correctement complété (dates des propositions du jury et des rapporteurs) c'est assez simple de suivre l'évolution ;



une colonne avec le pôle serait la bienvenue

- Un éclaircissement des dépôts de thèse : quelles sont les nouvelles missions des bibliothèques et les changements depuis le dépôt sur Adum?
- « la double gestion Apogée/ Adum nous semble encore nécessaire mais il est impératif qu'une passerelle soit créée pour que nous puissions confirmer auprès des ED les dates de signatures par le président des documents avant soutenance et pour attester que les conditions exigées pour l'obtention de l'attestation et du diplôme sont remplies » (service de scolarité) : *en fait, quand les services de scolarité auront tous accès à ADUM, ils pourront eux-mêmes remplir ces dates*
- Mettre la scolarité en copie lors de l'envoi du rapport par les rapporteurs à l'ED.

#### *Accueil des doctorants étrangers*

- Une procédure standard par établissement avec interlocuteurs et marche à suivre serait appréciée.



COLLEGE DOCTORAL – AXE QUALITE

RELEVÉ DES DÉCISIONS D'AMÉLIORATIONS PRISES  
EN CONSEIL DU COLLEGE DOCTORAL APRES LA  
REVUE DE DIRECTION DU 10/02/2016

**Le 18 février 2016**

## Table des matières

1. Introduction .....	2
2. Organisation .....	3
3. Système d'information .....	3
4. Communication .....	6
5. Adaptation aux nouveaux textes .....	7
6. Adaptation des procédures .....	8
7. Questions à plus long terme .....	8

## 1. Introduction

Ce relevé de décisions a été effectué à l'issue de la revue de direction du 10 Février 2016.

La majorité des décisions portent sur des améliorations à apporter avant le prochain cycle d'admission, inscription et soutenance. Des propositions de noms de personnes qui assureront le suivi ou la réalisation de la révision sont ajoutées à la suite de chaque action.

Certaines questions n'ont pas pu aboutir à des décisions d'amélioration immédiates, soit parce qu'elles demandent une étude préalable, soit parce qu'elles requièrent un travail qui ne peut pas reposer sur le seul collège doctoral.

Mais dans les deux cas, les questions qui ont émergé à la suite de la revue de direction sont reportées pour qu'une attention particulière puisse y être prêtée.



## 2. Organisation

**Gouvernance** : Finalisation de la mise en place de la gouvernance et des structures (nomination des directeurs d'écoles doctorales, du directeur du collège doctoral, des responsables des axes de mutualisation et de coordination) – En cours, devrait aboutir au plus tard mi Mars (Sylvie Pommier)

**Réunions du bureau** - Planification de réunions périodiques du bureau du collège doctoral – A faire après le 29 Mars, après la nomination du directeur du collège doctoral et des responsables des axes de mutualisation et de coordination. (Sylvie Pommier & Cristina Porlon)

**Planification des audits internes** – en cours de finalisation (Sylvie Royer)

**Animation du réseau des assistants pédagogiques** des écoles doctorales, des personnels des services en charge de la scolarité doctorale et des services documentaires concernés par le dépôt des thèses

- ajouter une réunion du comité de suivi qualité en Mai ou Juin, (Sylvie Royer)
- compte tenu du grand nombre de participants aux réunions du comité de suivi qualité, changer le mode d'animation (par exemple ateliers ou tables rondes) pour que les échanges soient plus nourris, (Sylvie Pommier & Sylvie Royer)
- promouvoir la participation aux journées Adum des 9 et 10 juin (sur le site de UPSaclay), organiser ces journées (Cristina Porlon & Bruno Bost)
- prévoir une journée à caractère convivial pour que les échanges directs entre les membres du comité de suivi, même s'ils viennent d'établissements différents, s'établissent davantage (Cristina Porlon & comité de suivi qualité)

## 3. Système d'information

**Assurer l'accès de chacun des acteurs au système d'information** – En cours (Bruno Bost), seules les scolarités de UPSud (UFR sciences et Kremlin Bicêtre) et d'UEVE ne disposaient pas d'Adum, la mise en place de leurs accès et leur formation à l'usage d'adum, devrait aboutir mi-Avril. Pour la formation (Cristina Porlon).



**Clarifier l'usage de chacune des données**, quelles données sont nécessaires et pourquoi – les rendre obligatoires -, lesquelles sont utiles, lesquelles ne sont pas utiles – nous ne les demanderons plus – et pour chaque donnée, définir le degré de fiabilité attendu – (Sylvie Pommier, comité de pilotage qualité & Bruno Bost), restitution nécessaire à plusieurs niveaux avant le nouveau cycle d'inscription

- Action de sensibilisation des doctorants et des encadrants via les supports de communication (site web, guide du doctorant), (Sylvie Pommier)
- Adaptation de l'interface et des formulaires Adum pour tenir compte des nouveaux textes, pour faciliter les circuits de signature, pour supprimer les demandes de données qui seraient non utiles, rendre obligatoires celles qui sont indispensables, commenter via des infos-bulles les champs, en particulier ceux qui ont suscité le plus d'interrogations ou de retours et que nous devons maintenir (Bruno Bost & Sylvie Pommier)
- Changer la formulation des questions et les catégories de certains menus déroulants pour que les doctorants trouvent plus simple de répondre aux questions (en particulier sur les financements) (Sylvie Pommier, comité de pilotage qualité & Bruno Bost)
- Prévoir plusieurs possibilités de téléchargement de fichiers pour les pièces à fournir du dossier d'inscription, et des possibilités de téléchargement au niveau de l'ED, (en lien avec la question de la dématérialisation plus poussée) (Bruno Bost & Sylvie Pommier)

**Améliorer la vision des acteurs sur l'activité des autres acteurs** pour faciliter la coordination inter-services, une étude préalable de faisabilité technique doit être engagée auprès d'adum (Bruno Bost),

**Traduction en anglais**, des e-mails automatiques, les titres des champs de saisies, les catégories des menus déroulants. Les **membres du comité de suivi qualité** se chargent de faire un document word listant les titres des champs de saisies, les contenu de mails ou autres documents, Sylvie Pommier se chargera de faire ou de faire faire la traduction, Bruno Bost se chargera des interactions avec adum pour l'implémentation.

**Révisions, améliorations des formulaires et autres documents émis par Adum**, travail systématique à engager, une fois que les révisions décidées au-dessus auront été faites. Les **membres du comité de suivi qualité**, se partagent le travail systématique de relecture des documents et formulaires incriminés (ne surtout pas faire de travail en double) et



remontent dès que possible, à [Cristina Porlon](#), un fichier pdf annoté pour chaque document ayant besoin d'une révision, [Cristina Porlon](#) se chargera des interactions avec adum pour effectuer les révisions de documents.

### **Formations,**

- Projets professionnel : prévoir une table des catégories de projets professionnels, chaque module de formation doit pouvoir être rattaché à une ou plusieurs catégories de projets professionnels, et qu'il soit possible de cataloguer les formations par catégories de projets visées sur le site web, de même chaque doctorant doit pouvoir préciser une ou plusieurs catégories de projets professionnels dans son dossier (plus le champ libre pour donner des précisions) ([Alexandra Bélus](#), [Bruno Bost](#), [Sylvie Pommier](#))
- Plan individuel de formation : permettre au doctorant de constituer son plan individuel de formation sur 3 ans (et en lui disant qu'il pourra le réviser chaque année et également que c'est déclaratif et ne tient pas lieu de pré-inscription) en choisissant des modules parmi les modules affichés au catalogue (plan constitué par clic au lieu de champ libre), ajouter un champ libre pour exprimer des besoins de formation ([Bruno Bost](#), [Sylvie Pommier](#), membre du groupe Formation Transverse)

**Devenir professionnel :** prévoir un champ ou deux pour saisir un lien vers une page Linked-In ou Viadeo, pour qu'on puisse plus facilement s'informer de leur devenir professionnel via les réseaux professionnels après leur soutenance ([Bruno Bost](#)).

### **Aspects légaux, dématérialisation et circuit de signature,**

- Statut légal des documents ou des données, faire le bilan des documents et données ayant un caractère légal, et voir si, pour certains documents, une signature en étoile pourrait être envisagée, afin de limiter les difficultés liées à la circulation des documents papiers. ([Sylvie Pommier & Bruno Bost](#))
- à court terme, restreindre au strict minimum ce qui doit être signé au format papier à ce qui a un caractère légal et explorer la possibilité de signature en étoile, ([Sylvie Pommier + Bruno Bost](#))
- A plus long terme, explorer les solutions de signature numérique, ([identifier la personne qui pourrait s'en charger](#))



- A plus long terme, explorer également les solutions juridiques de délégations de signature, (Sylvie Pommier & Mireille Moulin)

## 4. Communication

**Traduction en anglais des pages web génériques** du site web de l'Université Paris Saclay, ce travail a déjà été engagé pour les pages génériques du site web de l'Université Paris Saclay et devrait être finalisé mi-mars (Anna Da Costa & Sylvie Pommier)

**Actualisation et mise en cohérence des informations diffusées sur le web** (pages web génériques doctorat sur le site de l'Université Paris Saclay, pages web des écoles doctorales sur le site de l'Université Paris Saclay, sites web des établissements), Principe : les pages web des EDs s'appuient sur les pages web « doctorat » du collège doctoral et n'y apportent que des précisions et des compléments pour leur EDs, idem pour les pages web des établissements, pas de doublon pour éviter les difficultés d'entretien de plusieurs versions

- Sylvie Pommier & Cristina Porlon (pages web doctorat génériques)
- Directeurs et assistants pédagogique de chaque ED (pages web des EDs)
- Représentants des établissements (pages web de leur établissement)

**Autres supports de communication (guide du doctorant, guide de l'encadrant)**, fournir aux encadrants et aux doctorants un guide destiné à l'impression, ne contenant que les informations qui les regardent et avec des « flow charts » et autres supports graphiques : à engager pour une finalisation avant Septembre (Sylvie Pommier & Anna da Costa & Doctorants élus au conseil du collège doctoral). Trame générique à adapter par chaque école doctorale.

**FAQs** – mettre en place une page recensant les questions / réponses revenant le plus souvent, à engager, pour cela les membres du comité de suivi doivent chacun lister les questions qui reviennent le plus souvent pour qu'on puisse préparer une FAQs pour éviter aux assistants pédagogique de répondre toujours aux mêmes questions – (Cristina Porlon, Comité de suivi qualité)



**Communication unité de recherche** - Préparation d'une **note explicative** pour que chaque **unité de recherche** puisse fabriquer les URLs pour diffuser les thèses en préparation ou soutenues dans l'unité (depuis theses.fr) et fasse le lien vers le site web de l'Université Paris Saclay et diffuse les informations à ses chercheurs ([Sylvie Pommier & Anna da Costa](#))

**Communication établissement** - Préparation d'une **note de communication** pour que chaque établissement puisse disposer des éléments de base pour mettre en cohérence les informations de son site web sur le doctorat avec celle du site web de l'Université Paris-Saclay et puisse disposer d'URLs personnalisées pour diffuser l'offre de sujets de thèse dans son établissement (depuis Adum), les thèses en préparation ou soutenues dans son établissement (depuis theses.fr) etc. ([Sylvie Pommier & Marie Pauline Gacoin](#))

## 5. Adaptation aux nouveaux textes

**Adaptation des formulaires d'inscription et de l'interface Adum** (convention de formation venant en application de la charte du doctorat, comité de suivi, projet professionnel, plan individuel de formation) ([discussion en conseil du collège doctoral, après publication du texte, puis Sylvie Pommier & Bruno Bost](#))

**Charte** : Lancement de la révision de la charte du doctorat ([conseil du collège doctoral, discussion sur la méthode au prochain conseil, préparation d'un premier projet de charte révisée après la publication des nouveaux textes, échanges entre les membres du conseil, puis consultation en ligne \(Cap Collectif ?\), et re-discussion entre les membres du conseil, pour une adoption fin 2016](#))

### **Ethique de la recherche :**

- Elaboration de formation ou bien diffusion de formations existantes (MOOC par exemple) pour la sensibilisation à l'éthique de la recherche ([Qui serait volontaire ?](#))
- Engager (enfin) la discussion sur l'usage des systèmes anti-plagiat, l'étude de l'existant auprès des établissements, l'étude des couts. ([Qui serait volontaire ?](#))



## 6. Adaptation des procédures

**Toutes les procédures** auront besoin d'être révisées suite à la publication des nouveaux textes et suite aux révisions apportées sur Adum et pour mieux préciser le « qui fait quoi » et les déclenchements adum etc. (comité de pilotage qualité, Bruno Bost, puis **conseil du collège doctoral**)

**Procédures ou questions nécessitant un travail plus complet :**

- Procédure de **conventions de cotutelles internationales de thèse** et d'accord cadres + conventions d'application : à revoir avec Sylvie Pommier, Anne Marie Brass, Martine Husson et le nouveau directeur délégué aux relations internationale qui devrait être nommé le 9 mars prochain & **conseil du collège doctoral** & contacts internationaux du futur directeurs dans les établissements.
- Ajout d'un **menu déroulant** « université partenaire » dans Adum pour limiter les saisies fantaisistes des noms d'universités (échange avec Adum Bruno Bost). Contenu de la table, une table des universités partenaires a été déjà préparée (Anne Marie Brass)
- Pièces à fournir dans la procédure d'inscription, expliquer à quoi sert chaque pièce et expliquer qui vérifie quoi et à qui est destinée chaque pièce demandée. (comité de pilotage qualité, Bruno Bost)

## 7. Questions à plus long terme

Prise en compte des **besoins spécifiques des doctorants primo-arrivants en France** à leur 1ere inscription en doctorat

- Articulation avec l'activité du **International Welcome Office** (Caroline Navon Grosse),
  - o en particulier prise en compte **des délais** nécessaires pour assurer un accueil de qualité des doctorants étrangers dans les calendriers de fonctionnement, notamment ceux des concours.
  - o Articulation avec le réseau des professeurs de Langues (contacts via Elisabeth Dufour Gergam), soutien à la formation en langue française pour la vie quotidienne en amont de la venue en France (alliance française ?), formation en français



langue étrangère et en français scientifique pendant la thèse

- Réflexion sur les actions dédiées à la bonne intégration des nouveaux arrivants (y compris hors laboratoire)

**Ouverture internationale** offerte par la formation doctorale

- Via les **cycles de séminaires internationaux** et autres actions de soutien à l'ouverture internationale coordonnées entre els EDs et les unités de recherche, les départements de recherche, sensibiliser les doctorants à l'importance de l'ouverture internationale qui est l'un des attendus de leur formation doctorale.
- Articulation avec l'activité de la **direction des relations internationales** et de l'**International Welcome Office**, pour la veille et la diffusion des **dispositifs de soutien à la mobilité internationale entrante et sortante au niveau doctoral**

**Encadrement personnalisé** du doctorant, veiller sur les taux d'encadrement, mais aussi sensibiliser les directeurs de thèse et les doctorants à l'importance d'un suivi régulier et agile, rôle des comités de suivi (qui ne doivent surtout pas se substituer à une direction de thèse...)

**Répartition homme-femme,**

- Prise de contact avec le réseau des chargés et chargées de mission parité de l'UPSaclay et des établissements pour étude de la question ([Sarah Boratav](#))

**Missions complémentaires et vacances d'enseignement,**

- Dispositif d'information sur ce que sont les missions complémentaires et leur lien avec la formation doctorale dédiée au devenir professionnel ([sylvie Pommier](#)), [pages web](#), [guide du doctorant](#)
- Dispositif de diffusion des offres de missions complémentaires sur lequel les recruteurs potentiels pourront déposer leurs propositions et éventuellement gérer la sélection des candidatures ([Bruno Bost](#)), [Adum](#)
- Réflexion sur des actions de promotion des missions complémentaires et éventuellement de coordination inter-établissement ([conseil du collège doctoral](#))

